



Carrières et granulats à l'horizon 2030

3 mai 2011 - Assemblée nationale

Transcription intégrale du colloque

Sommaire

Allocution d'ouverture.....	page 3
Introduction	page 5
Des modes constructifs en mutation	page 9
L'aménagement du territoire aux mains du public	page 18
L'environnement au cœur des politiques publiques	page 29
Pour un approvisionnement durable des territoires.....	page 43
Clôture : synthèse.....	page 51
Allocution de clôture.....	page 53

Accueil

Allocution d'ouverture

Michel Piron, député de Maine-et-Loire

Bonjour à toutes et à tous,

Permettez-moi d'abord de vous remercier de votre invitation qui m'a permis de retrouver quelques visages. Je dois dire que cette invitation a été admirablement relayée par une très amicale pression de Joseph Courant, l'un des vôtres. On se connaît depuis très longtemps et il a été très convaincant pour que je vienne vous saluer en ce début de réunion. Je voudrais par avance vous prier de bien vouloir m'excuser, je ne vais pas pouvoir être très longtemps parmi vous car je vais rejoindre l'Assemblée où va être rendu un hommage à un de nos collègues, M. Roy, qui est décédé après avoir mené un combat très courageux. C'est quelqu'un qui ne partageait pas les opinions que je défends, mais j'ai eu de nombreuses occasions de débattre avec lui sur des questions d'urbanisme, de logement, de collectivité territoriale, il a toujours été d'une extrême courtoisie à mon égard et nous avons un grand respect mutuel. Je tiens à saluer son engagement, son dévouement, sa mémoire et ses convictions car nous sommes à une époque où la question des convictions n'est pas suffisamment mise en exergue.

Je sais que je m'adresse ici aussi à des gens convaincus, d'abord convaincus par l'entreprise. Je sais que je m'adresse à des entrepreneurs, et les entrepreneurs sont des employeurs qui ont pris le risque d'employer. De cela, il faudra se souvenir et cela mérite d'être salué, d'où ma présence. On me rappelait quelques chiffres : vous représentez 15 000 emplois directs — je ne parle pas des emplois indirects car on est tellement habitué, en tant que parlementaires, à entendre des gens nous parler d'emplois indirects que, quand on fait le total, on se demande comment on peut encore avoir des chômeurs, même en comptant les enfants qui ne sont pas sevrés ! Alors je me limiterai aux emplois directs, c'est tout de même un chiffre important. Quelque 1 500 entreprises tiennent grâce à des entrepreneurs qui ont pris le risque d'employer.

Parmi les thèmes que vous allez traiter, je voudrais en évoquer deux. Je sais que l'un des sujets qui vous préoccupent, et ce n'est pas d'aujourd'hui, est l'accès à la ressource pour la plupart de vos entreprises. Reconnaissons-le, chaque fois que l'on proteste contre l'excès de réglementation tatillonne, on n'est pas toujours audible et on a du mal à se faire entendre, notamment au niveau médiatique. On a du mal à faire la part de ce qui relève de la raison et de ce qui relève de l'émotion chaque fois que l'on parle d'environnement, et vous le savez aussi bien que moi. Mais reconnaissons-le, quand on est arrivé à ce qu'un dossier ait une chance de sortir, qu'il faille dix ans pour ouvrir une exploitation de carrière, c'est franchement ahurissant. On est au-delà des limites du raisonnable.

J'ai, pour ma part, dans mon département, quelques exemples qui m'ont été donnés. On me disait qu'au cours des trois dernières années, seules trois installations ont pu voir le jour. Alors, oui, je sais que la biodiversité est quelque chose qui mérite d'être étudiée et, autant que faire se peut, d'être protégée, pour autant, les espèces évoluent et on ne va pas faire revivre le diplodocus ! Et je ne crois pas que ce soit les meilleures perspectives à se donner pour les années qui viennent. Alors, là encore, sachons raison garder. Je voulais simplement dire que, lorsque l'on évoque la biodiversité à tout propos et à tout bout de champ, on ne l'évoque pas toujours de façon raisonnable.

Oui, il faut des compensations. Oui, il faut des compensations s'agissant de zones humides, mais qu'est qu'une zone humide ? Est-ce une zone où il y a de l'humidité ou est-ce la définition qui constitue un véritable gisement de contentieux juridiques qui consistent à faire des sondages pour dire que là où il y a de l'argile ou quelque sol qui permette la rétention d'eau, eh bien on va les qualifier de zones humides, même si c'est sec depuis des dizaines d'années. Alors est-ce bien raisonnable ? Nous sommes, aujourd'hui, devant une accumulation de textes, et je le dis en tant que parlementaire, qui ne relèvent pas pour la plupart de la loi. Ils ne relèvent même pas, pour un certain

nombre, du décret. Ils relèvent souvent, et c'est très politiquement incorrect, de textes d'un rang bien inférieur qui sont des textes de traduction administratifs.

Alors, dans l'enchaînement des directives européennes, dans la surinterprétation qui peut en être faite au niveau administratif et dans l'interprétation locale ou même localiste qui peut en être faite, eh bien il y a là de vrais gisements mais ce ne sont pas ceux donc vous rêvez, ce sont des gisements de contentieux. Donc il y a là un débat qui mériterait très certainement d'être ré-institué.

La question de l'accès aux ressources me semble donc très importante et, dans le cadre de la biodiversité, on pourrait revisiter la liste *Natura 2000* et y ajouter l'espèce humaine qui, en principe, pour se perpétuer, a besoin de travailler. C'est une petite remarque que je me permets de faire et je crois qu'on aurait besoin d'un retour au bon sens.

Vous êtes devant d'énormes difficultés. Je ne ferai pas de démagogie, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas avoir de règles, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas tenir compte des recherches nouvelles qui ont été faites, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas tenir compte d'un certain nombre d'améliorations en ce qui concerne l'environnement, cela veut dire que trop de réglementation, eh bien cela tue l'esprit de la règle. Alors revenons à l'esprit, si vous le voulez bien, et essayons de nous exonérer de la règle quand elle est tout simplement inapplicable.

Une des conséquences de tout cela, c'est que, très paradoxalement, ceux qui défendent aujourd'hui la question de la proximité comme un gage d'économie, et à juste titre, font que lorsque l'on réfléchit aujourd'hui à un texte très difficile comme l'urbanisme commercial, on se préoccupe des déplacements. Et plus on se préoccupe de la proximité, plus il est difficile d'ouvrir des exploitations nouvelles, plus on est obligé d'aller chercher des matériaux à des distances invraisemblables et en allongeant les kilomètres. On n'est pas seulement devant un problème économique, mais devant un problème environnemental. C'est, d'un point de vue économique, désastreux mais, d'un point de vue environnemental, indigent. Si on veut revenir à un peu plus de proximité, il faut revenir à un peu de bon sens.

Je vous invite à insister et à argumenter très positivement au niveau de votre profession sur la question de la proximité. Je pense qu'il est facile de comprendre qu'il vaut mieux que des camions fassent trente kilomètres au lieu d'en faire cent. C'est le premier aspect que je voulais souligner.

Oui, le monde est complexe, il demande des réglages fins, mais il ne faut pas des gisements de contentieux qui alimentent peut être certaines professions, qui alimentent ceux qui les rédigent, les interprètent et les plaident, mais en même temps ce n'est pas le but final. La loi, comme le règlement, doivent d'abord être au service de l'intérêt général et non pas constituer des outils de paralysie.

Et puis, le deuxième aspect que j'aurais voulu souligner, en introduction, et sur lequel je suis tout à fait prêt avec un certain nombre de collègues à être à votre écoute, c'est la question de la commande publique dans les années qui viendront. Je ne peux pas ignorer qu'une grande partie de votre activité naît de la commande publique. Aujourd'hui, vous savez ce qu'est l'état de la finance publique dans notre pays, et pas seulement dans notre pays, sur le plan national. Ce qu'il en est sur le plan des collectivités est un peu différent, mais sur le plan national, ayons le courage et l'honnêteté de le dire, l'argent public va se faire plus rare. Et si l'argent public se fait plus rare en raison de la dette considérable, parce qu'il faut maîtriser les dépenses publiques, et je suis de ceux qui pensent que cela ne suffira même pas et qu'il faudra aller chercher d'autres ressources complémentaires pour rééquilibrer notre situation économique et financière, ce qui est vrai pour nous et pour l'Europe entière est bien pire chez certains de nos voisins. Voyez la Grande-Bretagne, voyez l'Espagne, je ne parle pas du Portugal, voyez l'Italie, et j'en passe... Cet effort là est indispensable. Il faut qu'on l'accepte et qu'on l'assume. Je le dis en tant qu'élus au niveau national.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, là, les situations sont plus diversifiées. Il y a des collectivités locales très bien gérées qui continuent à privilégier l'effort sur les infrastructures et le long terme. Vous en avez d'autres, malheureusement, plus dispendieuses, qui n'ont pas fait les mêmes choix et qui n'ont pas les mêmes capacités. Globalement, les collectivités territoriales vont avoir, dans ce cadre général, des budgets ayant tendance à se resserrer et je n'ignore pas que vous-mêmes, dans vos stratégies, il y aura à en tenir compte. C'est une raison supplémentaire de faire en sorte que le

retour à la proximité soit l'un des points sur lesquels on essaye de faire porter un commun effort. Ce que je vous souhaite, ce n'est pas bon courage, car vous en avez beaucoup, c'est surtout un maximum de lucidité et la meilleure collaboration possible entre les entrepreneurs que vous êtes dans le champ privé et l'intérêt général que je représente, avec mes collègues, dans le champ public.

Merci

Denis Cheissoux : Merci beaucoup Michel Piron. Bel après-midi à vous et merci d'avoir ouvert ce colloque ici, chez vous, à l'Assemblée nationale. Avec déjà des mots forts : proximité, gestion soutenable, économie, rareté et économie, ce sont des valeurs sûres de ce XXI^e siècle, et puis concertation. Ça, nous en parlerons évidemment au cours de cet après-midi.

Introduction

Denis Cheissoux : **Denis Maître**, en tant que **président de l'UNICEM**, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction, je vous passe la parole pour quelques mots d'accueil

Denis Maître : Bonjour à tous. Je voudrais d'abord remercier l'UNPG, et notamment Nicolas, de m'avoir donné l'opportunité d'introduire ce colloque. Ce colloque est très important pour moi, très important pour les granulats, très important de façon générale pour toutes les industries extractives. Pourquoi est-il important ? Parce qu'il va traiter d'un vieux dilemme qui ne va pas en s'arrangeant et qui est le suivant : d'un côté on a besoin de quantités phénoménales de matériaux pour se développer — on consomme en France entre 4 et 500 millions de tonnes de granulats — et, d'un autre côté, une espèce de pression ambiante sociétale, réglementaire, environnementale fait que, en gros, on ne veut pas de carrières. Alors le dilemme est tout simple : on veut les cailloux mais on ne veut pas les carrières.

Ce que j'ai bien aimé dans l'approche de l'UNPG, c'est que le Livre blanc traite de cela. Il en traite simplement. Il en traite en prenant les choses à la racine. On se pose des questions aussi simples que : « À quoi servent les granulats ? En aura-t-on toujours besoin ? Peut-on s'en passer ? Peut-on mieux les recycler ? En consommer moins ? » Et puis se pose la question de ce que sont les vraies contraintes, et le Livre blanc propose des solutions. J'apprécie et je trouve que l'UNPG a fait un travail assez exemplaire. En tant que président de l'UNICEM, je pense que cette démarche exemplaire va, bien sûr, avoir des conséquences sur les autres matériaux parce que, lorsque l'on fait de la chaux, de la craie, du plâtre, ou lorsque l'on extrait des argiles pour les tuiles ou des matériaux pour faire du ciment, on a un peu les mêmes préoccupations.

Quand on revient au fond de ce dilemme, il y a d'un côté « J'ai besoin de cailloux » et de l'autre « Je ne veux pas de carrières ». Alors, a-t-on besoin de cailloux ? Eh bien la réponse est oui. C'est incontestable. Les granulats sont de très loin le matériau le plus utilisé dans le monde. On consomme plus de granulats dans le monde que la somme de tous les autres matériaux. Vous prenez le bois, l'acier, les plastiques, vous rajoutez tout, ça fait moins que ce qui se consomme en granulats. En fait, le monde se construit en petits cailloux. Il en a toujours été ainsi. Autrefois, on prenait des gros cailloux, les Romains faisaient des voies pavées et ils construisaient avec des grosses pierres. Quant à nous, nous avons des technologies qui ont évolué. Aujourd'hui, les routes sont faites avec des assemblages de petits cailloux qui sont empilés. On fait des graves, on fait des couches et puis, dessus, on met des revêtements très sophistiqués. Mais en fait, ce n'est que du caillou. Dans une route, il y a 95 % de cailloux. Et puis, on construit de plus en plus en béton. Il faut savoir que le béton, c'est le matériau qui se développe dans le monde. Les pays émergents construisent de plus en plus en béton, parce que c'est bon marché, pratique, fait avec des matières premières de proximité, parce que le béton offre des possibilités techniques phénoménales et puis parce qu'aujourd'hui, où l'on se pose des questions fondamentales sur la performance écologique, l'empreinte, la performance thermique des bâtiments, on se rend compte que les bons vieux bâtiments en dur et en murs épais ont des vertus et l'on redécouvre que ces matériaux-là sont des matériaux du futur.

Donc à la question : « Est-ce que l'on construira encore avec des petits cailloux dans 20 ans ? », la réponse est : « Très probablement, oui, c'est presque certain ».

Ensuite, on nous dit : « Oui, mais pourquoi on en consomme autant ? On n'a qu'à recycler. » Alors ça, c'est une super idée et je pense que l'on est tous d'accord à ce sujet. Le problème est que l'on ne démolit pas assez par rapport à ce que l'on construit. En France, quand on construit dix immeubles, on en démolit un. C'est donc aussi simple que ça. Si on récupérait tous les matériaux de démolition, qu'on les déconstruise bien, qu'on les traite bien, qu'on les trie bien, qu'on en fasse des tas parfaits, eh bien ça réglerait moins de 20 % du problème. C'est donc, évidemment, quelque chose qu'il faut faire mais ce n'est pas à l'échelle du sujet.

Donc, dans 20 ans, dans 30 ans, on aura toujours besoin de plusieurs centaines de millions de petits cailloux en France pour continuer à se développer. C'est presque sans ambiguïté. Ainsi, finalement, le vrai sujet c'est de dire : « Ces quelques centaines de millions, il va falloir les trouver au mieux » et là, on va retomber sur la question de la proximité parce que, finalement, l'empreinte écologique, le cycle de vie des granulats, il est très peu consommateur en énergie, en CO₂. Ce qui consomme du CO₂, c'est de prendre un caillou et de le transporter. Donc, il va de soi que la bonne solution, c'est d'aller vers des matériaux de proximité.

En conséquence, on tombe sur le problème de l'accès à la ressource. Parce que ce que je ne vous ai pas dit, c'est que la ressource est immensément disponible. En France, particulièrement, on a une géologie très riche. Il y a des milliards de tonnes de cailloux sous nos pieds. Le problème n'est pas de savoir s'il y en a ou s'il n'y en a plus, le problème est de savoir si on a ou pas le droit de les utiliser. C'est la question de l'accès à la ressource. Et l'accès à la ressource est un sujet compliqué, un sujet où il faut répondre à plusieurs questions.

L'une de ces questions est : « Qu'est-ce qui est acceptable ? Qu'est-ce qui est acceptable en matière d'environnement, en matière d'impact sur la biodiversité, en matière de nuisances ? »

Et puis, il y a la question de la concertation. Comment travailler avec les gens ? La question du processus de décision. En France, les processus de décision sont compliqués. Vous avez une planification et des règles d'urbanisme qui ne sont pas forcément cohérentes. Vous pouvez vous trouver dans des systèmes un peu kafkaïens où le schéma directeur des carrières vous dit : « Votre carrière, il faut qu'elle soit là » et où le maire vous dit : « Non, moi je ne veux pas de carrière. » Donc, tant qu'on ne règle pas ces sujets-là et tant qu'on se dit « Finalement, on arrive à vivre, pour l'instant on n'a pas besoin de considérer que nos matériaux sont des produits d'intérêt général », on arrive à des situations ubuesques et l'on voit bien qu'aujourd'hui la pression monte et que ces situations vont se produire.

C'est pour cela que je suis très content que ce Livre blanc mette les choses à plat. Il les met à plat avec sérénité, avec objectivité. Et j'ai envie de dire, en termes de conclusion, que ce Livre blanc a été le fruit d'un travail énorme. On a un peu l'impression que c'est un aboutissement. On a réfléchi pendant des années, on a travaillé avec des quantités de gens et puis on a pondu ce livre.

Je pense que ce n'est pas un aboutissement. Je pense que c'est un départ. Je pense que le Livre blanc est un socle sur lequel il faut qu'on bâtisse une vraie réflexion. J'appelle de mes vœux la mise en place d'une vraie réflexion, le développement d'une vision commune avec les parties prenantes, avec l'administration et avec les industriels, pour arriver à trouver, finalement, un juste milieu. On parlait tout à l'heure de bon sens. Je pense que c'est ça qui nous manque. Il faut que l'on arrive à définir des règles, des règles d'urbanisme, à définir des textes administratifs, à définir des contraintes pour les industriels qui permettent d'alimenter les territoires et de fournir les matériaux dont on a besoin, et de le faire en respectant l'environnement, en respectant les pressions écologiques et les pressions sociétales. C'est une question de bon sens et c'est une question de devoir. On doit le faire.

Voilà. Je pense qu'on est là, aujourd'hui, au début d'une réflexion. Je souhaite que ce Livre blanc nous emmène beaucoup plus loin et nous permette de régler des problèmes qui, on le voit bien, augmentent de jour en jour.

Denis Cheissoux : Monsieur Maître, **Nicolas Vuillier** va monter sur scène et prendre votre place, en tant que président de l'Union nationale des producteurs de granulats.

Nicolas Vuillier : Bonjour à tous ceux que je n'ai pas encore salués.

En fait, Monsieur le député, je me dis que vous auriez fait un excellent président, par la façon dont vous avez parlé de la profession. Ne seriez-vous pas petit-fils de carrier ? Bravo pour tout ce que vous avez dit. Aujourd'hui, nous sommes parvenus à l'aboutissement d'un travail initié il y a maintenant 2 ans, un travail initié pour plusieurs raisons.

La première, c'est l'ensemble des remontées émanant des régions, l'ensemble du vécu de nos exploitants qui nous disent : « Nos carrières nous tiennent à cœur mais nous n'arrivons plus à mener nos dossiers. »

La deuxième, c'est l'agitation suscitée par le Grenelle de l'environnement où nous nous sommes trouvés confrontés à de nouveaux modes de gouvernance mais, surtout, où on nous a demandé notre avis, sur plein de sujets. Nous émettions notre avis, mais nous n'avions pas de documents à présenter, nous n'avions pas vraiment de position. Il s'est donc avéré utile de faire un état des lieux, de regarder la situation, ce qu'il s'était passé jusqu'à présent, de pousser la réflexion un peu plus loin en se disant : « Que va-t-il se passer dans les années futures, comment les choses vont-elles évoluer ? La démocratie participative, qu'est-ce que c'est que ce truc-là ? La biodiversité, maintenant on sait, mais voilà, comment tous ces événements vont-ils impacter notre activité ? Et serons-nous toujours capables, nous, producteurs de granulats, d'alimenter le marché du bâtiment et des travaux publics pour l'aménagement du territoire ? »

C'est notre fonction. Notre fonction, ce n'est pas de faire des trous, c'est réellement de produire des matériaux pour servir nos concitoyens dans leur cadre de vie.

Donc, « Livre Blanc ». Je voudrais remercier tous ceux qui, à mes côtés, ont participé à cette réflexion, notamment tous les professionnels qui ont été associés, bien sûr, les services de l'administration centrale de l'UNICEM et de l'UNPG, et aussi tous les experts que nous avons rencontrés. Alors, nous avons découvert des choses assez intéressantes au travers de ce travail. Premièrement, que la consommation de granulats ne devrait pas diminuer. Pourquoi ? Parce que la population continue de croître en France. C'est une chance, l'ensemble des experts nous le dit, mais on annonce 72 à 73 millions d'habitants en 2030, 2035.

Parallèlement à cela, nos concitoyens et nous-mêmes avons besoin de plus de place pour exister. C'est-à-dire que là où il nous fallait 10 m² par personne il y a 15 ou 20 ans, aujourd'hui, il nous faut 12, 13 voire 14 m². Donc, globalement, tout cela pèse sur la demande en matériaux.

Alors, heureusement, on a nos clients, qui sont ici dans la salle, qui font des efforts insensés pour réduire la quantité de granulats mise en œuvre dans leurs matériaux. Je pense aux routes, mais je pense aussi au béton et aux applications de béton industriel où on cherche à économiser la ressource.

Donc, face à cela, nous nous sommes dit : « La consommation de granulats augmente, les autorisations sont de plus en plus difficiles à obtenir, la durée des autorisations elles-mêmes est assez courte puisque, je le rappelle, le maximum c'est 30 ans, mais la moyenne c'est plutôt entre 15 et 17 ans et, comme le disait très justement Monsieur le député, 10 ans pour avoir une autorisation, un renouvellement, ou un nouveau dossier. En 10 ans, à ce train-là, ces 400 millions de tonnes, c'est 4 milliards de tonnes qui ne seront pas renouvelés, si tout le système s'arrête. Aujourd'hui, on va dire qu'on lance le renouvellement. Donc, il nous a semblé important, au cours de ce travail, et c'est l'objet de ce colloque, de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la filière à cette problématique, que ce soit l'administration, les associations, l'ensemble de nos parties prenantes...

En fait, la question que l'on se pose est : « Que veut-on ? » Veut-on, demain, continuer d'alimenter les territoires avec des carrières de proximité qui offrent de multiples avantages ou veut-on, en fait, 10 carrières en France et 25 carrières à l'étranger qui alimentent le marché français ?

Je crois que c'est un peu le fond de la question. Notre idée est claire : des carrières de proximité faites dans le respect de l'ensemble des parties prenantes et dans une grande concertation, et un peu de cohérence dans les politiques publiques, ce serait très utile pour pouvoir atteindre cet objectif.

Je vais donc laisser la parole à nos experts, nos professionnels pour éclairer un peu cette salle sur leurs réflexions. Merci.

DC : Je me présente en 3 secondes. Je m'appelle **Denis Cheissoux**, je travaille sur France Inter, je fais, depuis une vingtaine d'années, un magazine de nature et d'environnement qui s'appelle « CO₂, mon amour », et quand j'ai commencé à parler de ça, les gens ne faisaient pas très bien la différence entre le brame du cerf et l'effet de serre. Ça commence à aller mieux, même chez les élus, et Monsieur Piron est déjà très au point là-dessus. On a vu évoluer aussi ce domaine-là. J'ai été élevé non loin de carrières, je suis un gars du Sidobre, donc j'ai senti le granit et je savais dès le départ que l'homme est sur terre, et que l'on génère des pollutions. On génère des nuisances et on génère aussi des bienfaits. Donc qu'il faut évidemment équilibrer tout cela aujourd'hui. Avant, on n'avait pas de préoccupation environnementale, il faut bien le dire. Aujourd'hui, on en a et, effectivement, j'entends très bien cette complexité, ce que vous attendez, vous aussi, entre cette proximité, l'accès à la ressource, etc. Et, derrière tout cela, il va y avoir la concertation qui, de toute façon, est obligatoire et parfaitement nécessaire. Ça va être aussi l'objet de nos différentes tables rondes. Alors, 4 tables rondes avec :

- des modes constructifs en mutation
- l'aménagement du territoire aux mains du public
- l'environnement au cœur des politiques publiques
- pour un approvisionnement durable des territoires.

Nous allons commencer par les modes constructifs en mutation. Je vais demander à **Maurice Goze** d'avoir la gentillesse de monter sur scène, ainsi que **Frédéric Schoeller**, architecte, **Philippe Redoulez**, qui nous parlera aussi de routes, d'infrastructures, et **Pierre Fèvre**, membre du comité d'orientation de l'UNPG.

1 - Des modes constructifs en mutation

Denis Cheissoux : **Maurice Goze**, vous êtes le directeur de l'Institut d'aménagement, de tourisme et d'urbanisme de l'université de Bordeaux et vous avez beaucoup réfléchi sur l'urbanisme. Comment va évoluer la cité demain, de 2011 à 2030 ?

Maurice Goze : L'évolution des villes va se faire sous la triple contrainte énergétique, climatique et du respect de la biodiversité privilégiée par le Grenelle de l'environnement. Mais celle-ci ne peut ignorer toutefois les impératifs économiques associés à la compétition mondiale des territoires, à l'immobilier et également à la baisse des budgets publics. Elle ne peut pas non plus faire l'impasse sur les enjeux de cohésion sociale face à l'aggravation des inégalités, dans la ville et par la ville, comme on a pu le constater depuis quelques décennies et donc, on ne peut pas ignorer les phénomènes de relégation, voire les phénomènes de distanciation entre groupes sociaux, auxquels on assiste aujourd'hui. Phénomènes d'inégalité auxquels risquent de s'ajouter, sous l'effet de certaines politiques locales, des inégalités écologiques. Enfin, l'évolution de la ville va devoir prendre en compte les dimensions démographiques et sociales et, notamment, celles liées à l'évolution mécanique du vieillissement. En d'autres termes donc, la ville post-carbone, pour être durable, ne pourra pas se réduire aux éco-quartiers, autrement dit, ce n'est pas parce que l'on a une ville moins polluée que l'on a une ville moins polluante.

Denis Cheissoux : Quand on parle de densification, quelle est votre réaction ? Quand on parle de densité ou de densification ?

Maurice Goze : Effectivement, pour répondre à ces défis, il va falloir pratiquer un urbanisme qui privilégie la mixité sociale, la mixité fonctionnelle, l'intensité urbaine et la densité. Mais l'exercice de la densité devra se faire dans une utilisation optimale de celle-ci, adaptée à chaque contexte et, surtout, renvoyant à un panel relativement large de formes urbaines.

Densité ne veut pas dire forcément habitat collectif. Et bien souvent, cet habitat collectif, d'ailleurs, génère des mobilités de compensation qui ne sont pas du tout dans le sens de ce que l'on veut obtenir.

Pour que cette densité, ces formes urbaines nouvelles soient attractives et socialement acceptables, il va falloir les associer à la qualité des espaces publics, à la renaturation des villes et à une accessibilité multiscalair qui met l'accent sur les transports collectifs pensés dans une approche systémique à différentes échelles spatiales de la mobilité au sein des métropoles.

Denis Cheissoux : Comment vont évoluer les territoires urbains et ruraux, surtout en termes d'organisations de flux ?

Maurice Goze : On le voit, l'enjeu des transports collectifs sera de recoudre, notamment, des villes qui sont de plus en plus fragmentées. Cette recomposition se joue dans un urbanisme de relation entre des vides et des pleins prenant en compte des espaces de transition et se recomposant avec la nature, avec l'agriculture urbaine de proximité, voire avec la reconversion de carrières selon des projets imaginés dès leur ouverture. Et, par ailleurs, évidemment, cet urbanisme va devoir prendre en compte la question périurbaine. Le périurbain, qui a connu un développement particulièrement prononcé depuis la fin des années 60 et qui, souvent, dans l'approche que l'on a de lui, est trop fréquemment renvoyé à la seule figure de l'étalement urbain, ce qui ignore la diversité des situations.

Et donc, l'un des enjeux, ici, est celui de la restructuration par la multifonctionnalité de ces espaces, de leur densification raisonnée, dans un système urbain d'agglomération qui serait relativement polycentrique, avec le renforcement de centralités secondaires. Ce qui renvoie, encore une fois, à la question de la gestion des déplacements.

Dans ces recompositions urbaines des différents territoires, on n'ignore pas non plus les banlieues qui viennent d'être largement traitées, notamment sous l'angle du renouvellement urbain et avec, d'ailleurs, une densité souvent supérieure à celle qui existait précédemment, mais avec des formes beaucoup plus adaptées.

Dans le traitement de ces banlieues, un des enjeux est de faire rentrer un certain nombre de fonctions et notamment, par exemple, des fonctions de type culturel, voire des fonctions de type universitaire. Voilà donc quelques éléments.

Denis Cheissoux : Ce sont donc les aménagements qui pourraient structurer ces évolutions. Vous parlez de gares, de pôles universitaires, mais on aura quelque chose qui sera moins linéaire, comment ça va se passer ?

Maurice Goze : Les équipements qui vont donc structurer ces évolutions sont, avant tout, les roclades ferroviaires, les gares vont également jouer un rôle très important, les pôles de transport, les connexions de transports, pour organiser d'ailleurs une ville où l'on va concilier à la fois la rapidité des connexions et, en même temps, une pratique de l'espace qui, elle, privilégie beaucoup plus la lenteur que ce n'est le cas aujourd'hui.

Et puis, par ailleurs, il sera nécessaire d'assister à une mutation qui a été évoquée par notre parlementaire, c'est-à-dire qu'il va falloir se poser la question de la pluralité des espaces, de la pluralité des acteurs qui sont mobilisés. Cela renvoie à la question de la gouvernabilité, et donc une gouvernabilité qui est souvent posée dans l'alternative entre une institution unique de gouvernement urbain d'échelle métropolitaine qui serait l'échelle pertinente, mais c'est une vision absolue qui séduit, certes, des esprits cartésiens mais qui effraie le sens démocratique. Et, alternative de cette institution avec une autre pratique qui est beaucoup plus vraisemblable, celle d'une gouvernance verticale et horizontale entre les institutions qui composent ces ensembles métropolitains.

La généralisation des SCOT plus prescriptifs depuis le Grenelle de l'environnement, généralisation d'ici 2017, constitue un élément privilégié de l'adoption juridique des stratégies que je viens de décrire. Stratégies nouvelles auxquelles la fiscalité de l'urbanisme telle qu'elle vient d'être réformée, à l'aune de la densité, justement, apporte un moyen incitatif.

Denis Cheissoux : c'est important, les SCOT, vous en avez entendu parler, sont des schémas de cohérence, ce qui prouve bien qu'autrefois on était un peu dans l'incohérence. Le SCOT sera donc un outil de demain qui prendra de plus en plus de place ?

Maurice Goze : Tout à fait. Et cela suppose une vision politique forte portée par les pouvoirs publics selon des projets qui mettent en scène la ville autour d'une identité partagée qui soit fédératrice en interne et, en même temps, suffisamment séduisante pour être attractive en externe mais qui, ensuite, se concrétise justement par les outils que nous venons d'évoquer.

Ce projet global se met en œuvre dans la ville post-carbone selon des modes de faire qui sont moins linéaires, qui sont moins séquentiels et qui privilégient des allers et retours entre les différentes échelles de la ville, depuis le projet d'agglomération jusqu'aux différents projets urbains qui permettent de le concrétiser.

Enfin, ces modes de réalisation privilégient de plus en plus des partenariats publics et privés. Ils privilégient aussi certaines reconquêtes telles que, par exemple, les espaces délaissés. On peut penser ici aux espaces orphelins, aux terrains vagues, etc. Tous ces éléments-là pour, justement, par ailleurs, donner une certaine densité et privilégier aussi la place de la nature dans la ville et laisser aussi une place pour un certain nombre d'activités économiques, dont l'activité économique qui nous occupe aujourd'hui.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Maurice Goze, d'avoir offert cette vision en tant qu'urbaniste. Avant d'aller sur la route, nous allons aller dans le bâtiment avec vous, **Frédéric Schoeller**, puisque vous êtes architecte. Vous travaillez dans les bâtiments publics depuis une vingtaine d'années. Vous connaissez donc bien ce sujet. Comment va évoluer ce fameux bâtiment d'ici 2030 (qui a toujours évolué, d'ailleurs, si on se met en perspective, 1990 – 2010) ?

Frédéric Schoeller : Je ne vais pas répondre à votre question pour commencer, parce que l'on a entendu beaucoup de choses intéressantes depuis tout à l'heure et que j'ai noté deux grands absents. Le premier mot absent, c'est le mot *culture* et ensuite, le mot *histoire*.

Le mot *culture* est fondamental parce que nous nous trouvons effectivement dans le procédé constructif de la pierre au gravillon et nous, architectes, sommes à la fois dans la succession de ces histoires et également dans l'innovation pour apporter quelque chose demain. Et cette culture est importante par rapport au territoire et à la culture territoriale, c'est-à-dire que la carrière est dans une région, dans un lieu, dans un site, et l'architecture, plus que les routes peut-être, va marquer l'empreinte de ces carrières, de ces gravillons, de cette couleur, de ces poussières dans un bâtiment. Pour la route, à moins que l'on voie un beau pavé de granit de Bretagne, ou des grandes pierres romaines, ce n'est pas évident.

Donc nous, architectes, nous retrouvons, comme le dit Franck Hammoutène, devant ces questions de matériaux. Que va-t-on faire ? Va-t-on prendre des marbres de Carrare et plaquer notre bâtiment et le mettre à la Défense ? Va-t-on voir ce que l'on a autour de nous ? Et l'on va voir qu'il y a des carrières, des centrales à béton et, aujourd'hui, on m'a dit qu'en France il y a une centrale à béton tous les 15 km d'un projet. Enfin, on ne peut pas faire un projet à moins de 15 – 20 km d'une centrale. Si vous me parlez de fermeture de carrières, de 15 ans d'autorisation, nous allons voir les centrales à béton quitter le territoire, on ne va plus pouvoir faire de béton. On se dirige vers une espèce d'impasse globale.

Denis Cheissoux : Ce serait très malheureux parce que vous aimez le béton, mais ça on le verra tout à l'heure.

Frédéric Schoeller : Et pour répondre à votre question, cette minéralité, ce souci du matériau, c'est aujourd'hui la préoccupation des architectes. On est, nous, dans des discours assez portés, sans avoir forcément la formation, mais en ayant la sensibilité, sur les économies d'énergie, sur les bilans carbone d'un projet, sur le coût fossile d'un bâtiment que l'on met en œuvre et, à la fin, de toute façon, on ne se fait pas d'illusion, dans 15 ans on taxera le carbone, les bâtiments, on dira « Ils coûtent tant en carbone », et on en a conscience aujourd'hui.

Denis Cheissoux : Maintenant, quelles sont les exigences pour répondre à cela ?

Frédéric Schoeller : Les exigences, c'est effectivement une autosuffisance des bâtiments. On va donc aller vers des bâtiments entièrement autosuffisants, à la limite plus producteurs qu'économies, pour les créations d'œuvre, parce qu'on oblitère complètement la question du patrimoine existant qui est plutôt dépassée.

Après cette autosuffisance, la question que se posent les architectes c'est : Est-ce que ça transforme les modes constructifs ou pas ? Est-ce que la forme va changer ? Est-ce que les pratiques d'habiter vont changer ?

Il y a une deuxième question sur le futur, et on subit ça depuis 4 - 5 ans. Ici, on a le minéral : pierres, gravillons, bétons ; à côté, on a les gens de l'argile et de la brique ; à côté, on a les gens du bois ; dans une moindre mesure, on a l'acier et on a l'aluminium et le verre. Aujourd'hui, comme il a été dit, on a de très grandes compétences dans le béton. La France est un pays qui fait du très beau béton, qui fait de très beaux bâtiments en béton, on n'a pas à le prouver et il serait vraiment dommage de perdre cet acquis.

Denis Cheissoux : maintenant, comment voyez-vous la place du béton, parce que vous appartenez, comme Franck Hammoutène, à Bétocib. Comment la voyez-vous évoluer, demain, dans le bâtiment ?

Frédéric Schoeller : Le béton présente un grand avantage, c'est qu'il est enveloppe, il est structure, et il est étanche à l'air. C'est-à-dire que si l'on commence à penser béton, on pense liquide, on pense moule. Aujourd'hui, les maisons sont de plus en plus liquides. Il y a effectivement de moins en moins de gravillons et de ciment, mais ils concourent à cette espèce de cohérence qui fait que le bâtiment est étanche et, s'il est étanche, il peut être contrôlé et, s'il est contrôlé, on va vers une maîtrise du capital énergétique. Il est structurel, donc ça permet de répondre, en centre ville, dans une situation complexe urbaine, à des prouesses ou à des sophistications structurelles que ne pourraient pas atteindre les autres matériaux, parce qu'on se retrouve dans des centres ville, dans des contextes

avec des réseaux en surface, des contraintes urbanistiques, des problèmes de hauteurs, de voisins, de prospects, et le béton a pas mal de capacités constructives au regard de ça.

Et puis, il peut aussi présenter des peaux et des aspects de peaux différents et assez sophistiqués qui sont aussi, et ça peut être la façade, dans une région, de l'exploitation de carrière sur la visibilité du bâtiment. C'est-à-dire que le bâtiment béton peut, d'une certaine manière, afficher la couleur, la texture, le terroir dans sa présence.

Denis Cheissoux : Si on parle aussi d'innovation, de béton et d'innovation, cela a déjà beaucoup évolué, et pour vous, effectivement, le granulat ce n'est qu'une partie de ce béton.

Frédéric Schoeller : Oui, une partie, mais il est dedans, parce que s'il n'y a pas de granulats, ça ne marche plus. Il peut apparaître, on peut le faire apparaître ou disparaître, on peut le révéler, on peut l'incruster, on a tout un catalogue de possibilités. Comme les pavages.

Denis Cheissoux : Quand on parle d'innovation, est-ce que, par exemple, le béton autonettoyant peut exister ?

Frédéric Schoeller : Oui, mais ça intéresse moins les granulats. Ce n'est que pour le béton et, effectivement, on est en train d'essayer de diminuer son bilan carbone, on arrive à le diviser. Le ciment rentre dans 15 % du béton, le reste c'est de l'eau, du gravier et du sable et puis des adjuvants chimiques. Alors il faudra regarder cela peut-être. Il est ce qu'on appelle *autoplaçant*. Mais ça, tout le monde le sait, un béton autoplaçant, c'est un béton qui n'a plus besoin d'être vibré, qui peut subir et suivre n'importe quelle forme de moule incliné, qui se coule à 10 m de haut. C'est un véritable liquide qu'on met dans la banche. Ce n'est pas une révolution, c'est une évolution d'un béton, parce que le béton a toujours été un élément liquide que l'on met dans un coffrage. Et il est autonettoyant, c'est-à-dire que l'on fait une réaction chimique de surface qui fait que son parement blanc est maintenu en état, pour que la perception du bâtiment soit assez minérale et ne soit pas une perception du béton gris, terne, qui prend l'eau dès qu'il pleut, qui devient tout noir, enfin qui se salit. Le but est d'avoir un véritable matériau noble et visible et qui affiche sa minéralité.

Denis Cheissoux : Comme vous avez aussi pas mal voyagé, au Japon entre autres, comment le voyez-vous évoluer ? On reste toujours dans le domaine du bâtiment, mais c'est important parce que la manière de le travailler et de l'habiter est aujourd'hui, quand même, différente. Peut-on avoir une certaine porosité entre le monde du travail, le monde de la ville ? Comment cela peut se passer aussi au niveau du bâtiment ?

Frédéric Schoeller : Alors ça, c'est la chance du béton. C'est la chance des minéraux. Et Hammoutène dit : « On travaille les matières, on se pose la question des matières ». La matière, on va, là, parler de ce qu'il y a dans la terre, de ce qui est dans la roche. On va donc tomber sur un élément naturel, intrinsèque, sur lequel on marche et sur lequel nous, hommes, sommes en résonance depuis plusieurs millénaires. On observe des espèces d'archétypes, des présentations de la nature dans la vie, c'est-à-dire des archétypes de végétalisation des bâtiments. Et pourquoi y a-t-il ces questions de nature, pourquoi y a-t-il ces questions de matériaux et de béton ? Parce que l'on pense qu'il y a une déshumanisation du social et de la ville. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je ne pense pas que l'on va avoir des habitations de plus en plus grandes et de plus en plus belles et de plus en plus neuves, parce qu'il y a une crise de l'habitat, qu'elle perdure depuis 150 ans, et je n'ai pas l'impression que cela s'arrange beaucoup. Donc, je suis assez pessimiste là-dessus. On construit des logements et les logements sont de plus en plus petits parce qu'il y a de plus en plus de normes pour handicapés et que les séjours sont de plus en plus petits. Donc, ce n'est pas forcément un gain. On va préférer recevoir, comme au Japon, les gens dans la ville, dans les cafés, dans les bars, dans les théâtres, dans les cinémas, et l'on rentre juste chez soi pour dormir. Et donc, on va faire des logements de plus en plus petits, même si on dit qu'ils sont de plus en plus grands, et l'on pourra accueillir moins de gens. Aujourd'hui, le problème, quand on fait un logement, c'est la salle de bain et les toilettes. Ce n'est pas le problème du séjour, de la vue et de la convivialité dans le séjour. C'est la même chose pour le monde du travail. On est tous avec nos téléphones portables, à pouvoir travailler à distance, et il est sûr que les bureaux vont se déshumaniser et on va créer des espèces

d'artéfacts du monde à l'intérieur. Et cette volonté de nature qu'on essaye tous de remettre dans la ville découle de cela, c'est-à-dire que l'on voit les choses s'échapper.

C'est très poétique, très décalé, mais ça nous ramène au matériau, c'est-à-dire que l'on a besoin de voir la pierre, on a besoin de voir des minéraux. Aujourd'hui, on veut voir du bois. Peut-être que demain, on voudra voir des minéraux. Et il faut aussi savoir qu'en France, enfin, d'après ce que j'ai entendu, le granulat représente, enfin le béton, le bâtiment représente 15 % en enjeu par rapport à votre réunion sur le granulat. Alors 15 %, et après la moitié visible parce qu'il y a les fondations, ça ne fait pas beaucoup. Mais si on perd, en France, le savoir du béton, et si le granulat devient un matériau de luxe, on va perdre un acquis culturel de nos compétences entrepreneuriales et architecturales. Donc, il s'agit de se défendre.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Frédéric Schoeller, pour ces différentes considérations. C'était donc notre zoom sur le bâtiment et, maintenant, on va aller dans les rues et sur nos routes avec vous, **Philippe Redoulez**, parce que vous êtes le directeur du Setra. Aujourd'hui, vous venez comme vice-président de l'IDRRIM. Merci donc de nous dire quelques mots sur l'IDRRIM, Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité.

Philippe Redoulez : C'est bien ça, l'IDRRIM. L'IDRRIM a été créé, il y a un an maintenant, en février 2010. C'est une association qui réunit l'ensemble des intervenants dans le domaine de la construction, de l'entretien, de l'exploitation des infrastructures de transport quelles qu'elles soient, donc les routes, les rues et bientôt les voies ferrées. Tout ce qui est donc tramways et voies ferrées. RFF, par exemple, devrait bientôt nous rejoindre.

Denis Cheissoux : Évolution, alors, Philippe Redoulez, maintenant, avec le Grenelle qui a un peu boosté les choses.

Philippe Redoulez : Oui, l'IDRRIM est d'ailleurs une des conséquences du Grenelle, de ces gouvernances un peu plus partagées sur l'ensemble des sujets. C'est un lieu qui sert à élaborer une doctrine, des textes, des règles et des processus, de manière complètement partenariale entre l'ensemble des acteurs. L'IDRRIM réunit 5 collèges : le collège des maîtres d'ouvrage, publics et privés, dans tous les domaines, donc par exemple les départements de France, les communes, l'État et bientôt RFF ; dans le privé, ce sont les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les collèges des entreprises, bien entendu, qui sont toutes privées, le collège de l'ingénierie, les gros comme les plus petits, la formation, la recherche, les différentes associations. On a donc vraiment tous les acteurs qui interviennent dans le domaine des infrastructures de transport et de mobilité en général.

Et si cela a été fait aussi récemment, c'est aussi dans la lignée du Grenelle, une des demandes de mon ministère, puisque je suis fonctionnaire, en même temps, au ministère du Développement durable qui a poussé la création de l'IDRRIM. Parce qu'ainsi le ministère trouvait un interlocuteur pour parler de la politique du développement durable dans le domaine des transports et des infrastructures de transport. C'est aussi un lieu d'échanges, avec le ministère, sur la politique du développement durable dans notre domaine.

Denis Cheissoux : Maintenant, racontez-nous, s'il vous plaît, ce que vont être, demain, les besoins d'aménagement. Et aussi quelques mots sur une convention intéressante qui est une convention d'engagement volontaire.

Philippe Redoulez : Oui, les deux choses sont complètement liées. Le Grenelle de l'environnement a donné comme priorité, en matière d'infrastructures, d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes avant d'en construire de nouvelles. Cela faisait déjà pas mal de temps que cette tendance existait, ne serait-ce que, déjà, pour les contraintes financières. Donc cela a donné une nouvelle impulsion dans ce sens et les acteurs se mobilisent actuellement sur une meilleure utilisation des infrastructures existantes. C'est déjà l'une des conséquences du Grenelle par rapport aux besoins d'aménagement du territoire. On dit aussi que la France n'est pas mal équipée en matière de routes. Ceux qui se baladent pourront en témoigner. Il y a quelques aménagements à faire mais la priorité, maintenant, est bien d'utiliser au mieux l'existant.

Et, dans tout ce contexte, il y a maintenant 2, 3 ans, juste au moment du Grenelle, le ministère a demandé à la profession — alors la profession, c'est vague, ce n'est pas seulement les constructeurs, mais comme je le disais tout à l'heure, l'ingénierie, les maîtres d'ouvrage —, de signer une convention d'engagement volontaire.

Une convention d'engagement volontaire, c'est une démarche qui existait déjà au niveau européen, qui a été reprise dans le cadre du Grenelle, et c'est une convention dans laquelle un groupe significatif de professionnels s'engage à aller plus loin que la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Denis Cheissoux : Je rappelle que la réglementation, c'est ce qui est normal. Il n'y a pas de quoi avoir la légion d'honneur quand on applique la réglementation. On est bien d'accord ?

Philippe Redoulez : C'est pour cela que je dis « aller plus loin ». La convention a été signée, en ce qui concerne le domaine, je vais lire le titre parce que c'est un peu compliqué, donc : « Convention d'engagement volontaire des acteurs de conception, de réalisation et de maintenance des infrastructures routières, voiries et espaces publics urbains ».

Denis Cheissoux : Concrètement, ça veut dire quoi ? Parce que j'imagine qu'au départ on est un peu sceptique quand on voit ce truc arriver...

Philippe Redoulez : Ceux qui ont signé cette convention sont : Jean-Louis Borloo du côté de l'État ; et ceux qui ont signé des autres côtés sont, par exemple, l'Assemblée des départements de France, du côté des maîtres d'ouvrage ; du côté des entreprises, c'est la FNTF, l'USIRF, les terrassiers de France ; du côté de l'ingénierie, c'était SYNTEC. Le président de l'Association des maires de France était présent lors de la signature et, depuis, différentes associations de collectivités essayent de nous rejoindre.

L'idée est de s'engager sur un certain nombre d'éléments : sur l'économie des matériaux, l'économie des ressources naturelles, l'économie de l'énergie, une moindre production de gaz à effet de serre, la protection de la biodiversité et des milieux naturels, la réduction de la consommation d'eau sur les chantiers, etc. Mais il y aurait la recherche sur tous les sujets, et l'idée est d'avancer collectivement dans ces domaines-là. Il n'y a aucune obligation réglementaire. C'est vraiment un effort collectif de la profession pour aller dans ce sens.

Denis Cheissoux : Alors, Philippe Redoulez, maintenant, parlons d'un domaine qui est extrêmement important. Vous avez dit : « Il faut utiliser au maximum l'existant ». On a effectivement tout un maillage sympathique de routes mais, aujourd'hui, on est quand même à la fin d'un cycle de durabilité. Ça concerne nos amis présents dans la salle. Donc, on a un entretien des routes qui doit se faire. On va arriver, mettons, à une trentaine d'années pour faire une moyenne de durée de vie d'une route et, va-t-on faire comme pour les centrales nucléaires, faire passer un décret pour que ce soit 10 ans de plus, puis après 20 ans de plus, etc. Comment ça va se passer, donc, pour vous, dans ce domaine ? Car c'est vraiment un des cœurs du sujet des routes.

Philippe Redoulez : La durée moyenne d'une route, c'est bien plus long qu'une trentaine d'années ! On connaît très peu de routes qui disparaissent. Ça existe par endroit, mais... Alors, effectivement, il y a 2 sujets majeurs. Il y a le sujet de la chaussée et, en général, de la structure de chaussée qui, si elle est bien faite, résiste quasi éternellement. Il faut revoir les couches de roulement qui s'usent, qui se faïencent, qui se fissurent, qui se déforment, etc., ce qui représente des renouvellements tous les 10 à 15 ans, quelque chose comme ça.

Mais il y a aussi un autre sujet, actuellement, avec le Grenelle de l'environnement, avec la *Trame verte et bleue*, c'est la remise à niveau environnementale des routes, notamment en matière de circuit de l'eau. Comment traitons-nous les eaux qui ruissellent sur les chaussées ? Personnellement, j'ai construit une route où on rejetait l'eau directement dans la Moselle qui était juste à côté. Mais, aujourd'hui, on essaye de rattraper cela en faisant des réseaux pour recueillir ces eaux-là et pour les traiter.

Il y a aussi tout ce qui est *Trame verte et bleue* — ça fait longtemps que le projet routier essaye de tenir compte de la faune et les passages à faune sont assez anciens. Les premiers guides du Setra, que je dirige, sur les passages à faune datent d'il y a 40 ans. C'est quand même assez ancien. Ceci étant dit, avec la Trame verte et bleue, je vais avoir une vision beaucoup plus globale de la question, et nous allons nous intéresser à toute la faune, et pas simplement au gros gibier qui passait sous les passages à faune. Il y a donc remise à niveau pour la faune de différentes tailles, des crapauds jusqu'aux gros mammifères et un travail d'analyse, dans le cadre de la *Trame verte et bleue* qui reste à faire partout en France.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes ont signé avec le gouvernement ce qu'on appelle le « paquet vert ». En contrepartie, je crois que c'est 1 an de prolongation de leur concession qui leur a été accordé. Ils s'engagent à je ne sais plus combien, 1 milliard je crois, de travaux de remise à niveau par rapport à toutes les questions environnementales. Voilà des sujets qui concernent la partie routière elle-même.

Denis Cheissoux : On a l'acceptation sociale avec le problème du bruit, le problème de la sécurité, de l'environnement, vous en avez parlé. Cela va-t-il avoir des conséquences sur les matériaux, demain ?

Philippe Redoulez : Oui. Cela a des conséquences très importantes sur les matériaux, pour l'utilisation de ce que l'on appelle *les recyclables enrobés*. Quand on vient fraiser les chaussées, on récupère les granulats et on essaye de les réutiliser.

Sur les routes nationales, une circulaire du directeur des infrastructures de transport, qui date d'il y a 2 ans, a multiplié par 2 en 2 ans, les taux d'utilisation de granulats. On était à un peu moins de 5 %, on est à un peu moins de 10 % aujourd'hui, dans les chaussées, sur route nationale. La convention d'engagement volontaire vise à utiliser 60 % de matériaux issus de la reconstruction routière d'ici à 2012.

Donc c'est l'année prochaine ou l'année juste après.

Denis Cheissoux : Ce que l'on entend, c'est qu'il faut refaire la route avec de la route. C'est un peu ça.

Philippe Redoulez : C'est une idée proche de celle-là, celle de réutiliser au maximum ce qui existe, pour la route elle-même, en évitant les transports, la consommation de ressources naturelles, quelles qu'elles soient. D'ailleurs, on parle beaucoup de granulats aujourd'hui, et c'est bien l'objet de la séance, mais il y a beaucoup de travaux qui se font, dans le cadre de l'engagement volontaire, pour remplacer le bitume d'origine pétrolière, par exemple, par des huiles d'origine végétale.

Denis Cheissoux : Faites-nous un tout petit peu rêver, en une phrase, avec les routes de 5^e génération. On a eu les sentiers, les routes gallo-romaines, les routes, puis les autoroutes, alors qu'est-ce que ça va être demain ?

Philippe Redoulez : C'est le sujet des laboratoires de recherche européens dans notre domaine, dans le domaine de la route et de la rue. Les chercheurs cherchent ! Parmi les idées, ce sont des routes plus sûres, des routes plus économes en énergie, que ce soit en matière d'entretien de nos constructions, mais aussi en matière de circulation proprement dite, voire des routes qui récupéreraient de l'énergie. Quantité de gens réfléchissent à la manière de capter la chaleur du soleil qui rentre dans la route. Ce sont des routes qui communiqueront mieux avec l'utilisateur. On parle aussi de routes, et c'est peut-être dommage pour la profession, de routes *auto-réparantes*, c'est-à-dire qui trouverait le moyen que les fissures se recollent par elles-mêmes, toutes seules. Il y a beaucoup de sujets comme ça, de recherches sur les routes de demain mais, fondamentalement, au départ ce sont des routes plus sûres et plus économes.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Philippe Redoulez, sur ce point, donc sur les routes. On a vu l'habitat, on a vu les routes. On a commencé, évidemment, par l'urbanisme.

Vous, **Pierre Fèvre**, membre du comité d'orientation de l'UNPG, allez nous indiquer ce que fait la profession pour se mettre en ordre de marche, mais peut-être, rapidement, votre regard global sur les grands mouvements d'urbanisme, s'il vous plaît.

Pierre Fèvre : Sur les grands mouvements d'urbanisme, si l'on regarde les évolutions à travers les époques, si on fait un peu de culture et d'histoire, entre le Moyen Âge avec la construction des villes, des cathédrales, des villes très fermées, qui ne pensaient pas au SCOT, avec une grande cohésion sociale dans ces villes-là, avec des constructions assez phénoménales ; avec, après, si l'on évolue dans le temps, ce sont les grands travaux haussmanniens, on revient alors vers la mobilité, ce qui signifie permettre d'avoir une ville où les quartiers communiquent entre eux. On aurait du mal à imaginer une ville comme Paris, ou comme Lyon, ou comme Marseille sans les grands travaux haussmanniens. Je pense que la circulation serait extrêmement difficile. Puis, après la guerre, jusque dans les années 60, on a eu affaire à une économie de reconstruction, reconstruction rapide pour loger le maximum de personnes, gérer aussi les flux migratoires très importants de la campagne vers les villes ou même de l'étranger vers les villes françaises. Depuis, la construction des villes nouvelles autour des grandes villes a un peu marqué le pas. Et je dirais que, maintenant, on repense la ville un peu différemment avec, comme vous le disiez, une ville un peu multi-modulaire, avec plusieurs centres, avec des enjeux de mobilité importants, à la fois dans la ville et entre les villes, donc de façon à ce que l'on puisse se développer. Avec des enjeux, aussi, d'économie de matériaux et on a parlé du béton qui est aussi un matériau économe, qui permet d'économiser et de construire en économisant des matériaux. On a parlé aussi de recyclage ou d'utiliser les structures existantes. Je crois que c'est important de pouvoir continuer à travailler. Je crois que, quand on fait un peu d'histoire, effectivement, on voit que la pierre, les matériaux, les granulats, quand ils sont utilisés, sont souvent stockés dans des bâtiments, dans des infrastructures routières ou ferroviaires, et qu'ils peuvent être réutilisés quasiment à l'infini, surtout s'ils s'auto-réparent !

Denis Cheissoux : Demain, aura-t-on toujours des granulats à notre disposition ? Va-t-on pouvoir soutenir un rythme ? Quel est l'état de votre réflexion et que propose la profession ?

Pierre Fèvre : Je dirais que le granulat est le matériau indispensable de l'aménagement du territoire. Que ce soit pour la construction des bâtiments ou des routes, il y a une attente forte en termes de mobilité, en termes de constructions, de moyens de transport dans la ville : le tramway, des métros, des moyens de transport qui soient aussi éco-responsables comme le train et avec des constructions de TGV. On a également une ville qui se restructure et qui devra continuer à avoir des besoins en matériaux. Et on se rend compte que l'évolution, depuis les années 70, est une augmentation de la consommation de granulats qui est quasiment corrélée avec l'augmentation de la population et s'est accentuée, aussi, avec le changement des modes familiaux, le vieillissement de la population et une occupation plus importante des logements et pendant plus longtemps.

En ce qui concerne les propositions de la profession, je disais que le granulat est un matériau essentiel à la construction du territoire. Pour les grands projets, nous proposons de prendre en compte les besoins en granulats dans les plans, dans les programmes publics. Chaque fois qu'un programme et un plan de grands travaux sont faits, il faudrait que soit obligatoirement intégré dans ce plan le besoin en granulats, de façon à ce qu'on ne découvre pas, effectivement après, soit des manques, soit des demandes de transport qui pourraient être importantes. Et aussi que les besoins en granulats soient bien identifiés dans les documents d'urbanisme, et en particulier dans les SCOT.

Ce qui est très important, me semble-t-il, c'est d'assurer le plein emploi des gisements autorisés et aussi de faire en sorte que les gisements qui sont proches des lieux de consommation, et en particulier des grands lieux de consommation que sont les villes, puissent être exploités le plus longtemps possible, avec un agrandissement des autorisations de carrière et que l'on puisse avoir des autorisations qui soient au maximum de la loi qui prévoit des autorisations jusqu'à 30 ans. Assurer le plein emploi des gisements autorisés, cela signifie employer l'intégralité des productions des carrières et, pour les productions des carrières, on est dépendant à la fois du marché, des demandes du marché, mais aussi de la géologie, de ce qu'est un matériau et de ce qu'il y a dans le sol. On n'a pas forcément une adéquation entre la production et la consommation et là, notre proposition est de permettre le plein emploi des gisements autorisés, qu'il s'agisse de matériaux naturels ou recyclés. Et donc de développer toute la recherche qui permet de mieux utiliser ces matériaux et, en particulier, les matériaux qui sont en excédent. C'est aussi faire des guides d'utilisation des matériaux de façon à mieux comprendre l'utilisation de ces matériaux. C'est travailler aussi avec nos clients que sont les constructeurs de routes, ou les constructeurs de bâtiments, ou les producteurs de bétons prêts à

l'emploi, pour favoriser l'utilisation des matériaux en excédent. Et puis, pour le bon emploi des gisements autorisés, c'est aussi, peut-être, favoriser les investissements industriels par, peut-être, une fiscalité positive, soit par des subventions pour permettre d'investir dans des matériels qui permettent de mieux traiter le gisement.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Pierre Fèvre.

2 - L'aménagement du territoire aux mains du public

Denis Cheissoux : Philippe Subra, Bruno Genty, Bertrand Pancher et Émilie Richaud, rejoignez-nous ! Nous avons un président de France Nature Environnement (FNE), **Bruno Genty** ; nous avons un professeur à l'Institut Français de Géopolitique, **Philippe Subra** ; nous avons un député de la Meuse, **Bruno Pancher**, président de « Décider autrement » ; et nous avons **Émilie Richaud** qui représente la profession.

Nous allons débiter avec cette vidéo de Jean-Paul Delevoye, président du Conseil économique, social et environnemental.

Denis Cheissoux : **Philippe Subra**, vous allez nous faire part de vos réflexions. Vous êtes professeur à l'Institut Français de Géopolitique, à l'Université de Paris VIII, vous êtes géographe de formation, vous vous intéressez depuis de nombreuses années à ces concertations, aux dialogues territoriaux, à la démocratie participative. Quels sont pour vous les facteurs de montée en puissance de cette démocratie de participation face à cette demande sociale ? Que peut-on dire aujourd'hui ?

Philippe Subra : Il faut peut-être dire une chose, préalablement, c'est qu'historiquement, il n'y a pas une demande sociale de participation qui déboucherait sur la concertation. Historiquement, il y a des conflits. Il y a le refus d'un certain nombre d'aménagements, que ce soit des carrières, des lignes à grande vitesse, etc. Et, en réponse à ces conflits, parce qu'ils ont un impact extrêmement important sur l'acte d'aménager, il y a des procédures de concertation qui sont imaginées par des hauts fonctionnaires ou des hauts politiques de l'État, peut-être plus intelligents que les autres, et qui se disent, confrontés à des conflits extrêmement durs comme celui du TGV Méditerranée : « Si on continue comme ça, on va droit à la paralysie des politiques publiques d'aménagement. »

Ils inventent donc des réponses. Il n'y a pas de *Nuit du 4 août* des ingénieurs des Ponts. Ce n'est pas une démarche vertueuse, c'est une démarche contrainte. Qui aboutit à des procédures, et ces procédures aboutissent à des pratiques, à une demande, à une culture de la participation. Parce que, comme le disait très justement Corinne Lepage, « La concertation est la fille de la contestation ».

Après, on peut dire qu'il y a 4 ou 5 phénomènes extrêmement profonds qui expliquent à la fois l'émergence des conflits et de la concertation.

Il y a d'abord un phénomène dont on parle beaucoup en ce moment, après les élections cantonales et l'explosion de l'abstention, c'est la crise de confiance dans les responsables politiques et, plus largement, dans toutes les élites. Il est très frappant, quand on assiste à des réunions de concertation aujourd'hui, de voir comment le public se défie, *a priori*, de ceux qui sont sensés savoir : des experts, des ingénieurs, des représentants de la maîtrise d'ouvrage alors que, dans le passé, c'était exactement le contraire. Maintenant, dès qu'un ingénieur ouvre la bouche, sa parole est suspecte. Il faut comprendre qu'il y a un certain nombre de scandales politico-financiers-sanitaires-environnementaux, de Bhopal au sang contaminé, qui ont ruiné l'image des responsables. C'est donc un phénomène très important.

Il y a un 2^e phénomène qui est aussi de fond, c'est l'élévation du niveau culturel et de formation de la population. En 15 ans, le pourcentage des personnes qui ont fait des études supérieures est passé de 10 à 20 %. On a par ailleurs des retraités plus jeunes, en pleine forme, qui ne cherchent qu'à s'occuper et, on doit leur rendre grâce, ils jouent un certain rôle, un rôle important car, d'une certaine façon, cela constitue l'acteur de la contestation.

Il y a un 3^e phénomène, c'est l'évolution de la sociologie avec la montée en nombre des classes moyennes et, inversement, la baisse du nombre d'ouvriers et encore, de manière plus dramatique, beaucoup plus drastique, d'agriculteurs. C'est-à-dire que les gens qui ont un rapport à l'espace comme territoire productif sont de moins en moins nombreux au profit des classes moyennes qui ont un autre

rapport à l'espace. Je ne dis pas que les classes moyennes ne sont pas productives, mais elles le sont autrement, pas dans la matière.

Et puis, une chose qui m'intéresse beaucoup en tant que géographe, c'est qu'il y a un nouveau rapport au territoire qui privilégie le local. Le local comme référent identitaire dans le monde globalisé, menaçant et que le niveau national faillit à protéger. La mobilité géographique qui multiplie les liens que chacun d'entre nous a avec un grand nombre de territoires. Celui de la maison de campagne, celui où l'on habite, celui où l'on travaille, celui où l'on part en vacances et auquel on est particulièrement attaché, celui qui a une valeur emblématique même si on n'y a jamais été.

Il y a le fait qu'il y a maintenant une majorité de propriétaires, et le rapport au territoire est tout à fait différent quand on est propriétaire ou quand on est locataire. D'abord parce que l'on est moins mobile et puis c'est un élément de la valeur de son patrimoine.

Et puis il y a, évidemment, la prise de conscience écologique.

Alors tout cela aboutit à une contradiction entre une conception, une représentation du territoire comme territoire productif et une représentation du territoire comme cadre de vie. Et là, on est dans la question qui nous occupe aujourd'hui, absolument dans cette contradiction-là.

Denis Cheissoux : Puisque l'on parle maintenant de conflits d'usage, est-ce une réalité qui est durable ou bien est-on dans un phénomène de mode ?

Philippe Subra : À partir du moment où l'on dit que les causes sont des causes profondes et de relativement long terme, on répond à la question. Il faut bien avoir conscience que c'est un phénomène absolument général dans toutes les sociétés industrialisées, de plus en plus dans les pays émergents, et que cela touche tous les enjeux de l'aménagement. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement les carriers, qui sont évidemment concernés, mais il n'y a plus aujourd'hui de projet d'équipement qui ne risque de faire un conflit. On est parti, historiquement, dans les années 80, de très grands conflits emblématiques sur de très grands projets qui mobilisaient des régions entières. Maintenant, il y a des conflits sur tout - sur des projets de très petite taille et sur tout type de projet, y compris le logement social, y compris des équipements sociaux pour catégories un peu marginales : SDF, toxicomanes, etc. Et puis il ya les éoliennes, les centres de tri. Enfin, je ne dirais pas que le conflit est systématique mais il est quasiment la norme ou, en tout cas, le potentiel conflictuel des opérations d'aménagement a considérablement augmenté. Et gérer le conflit, le prévenir, est devenu un élément absolument essentiel du métier d'aménageur.

Denis Cheissoux : Alors, est-ce une bonne nouvelle, parce que l'on a un niveau de la population qui est de plus en plus informé ? Et puis, en même temps, depuis 30 ans, on a cassé complètement l'intérêt général et l'intérêt collectif, en tout cas en grande partie. Comment l'analysez-vous ?

Philippe Subra : Je ne dirais pas perte de l'intérêt général à proprement parler parce que, d'abord, tout le monde, aujourd'hui, continue de se référer à l'intérêt général, mais pas au même. L'intérêt général n'est pas une donnée, ce n'est pas un trésor qu'on aurait reçu en héritage et qu'on serait chargé d'appliquer. C'est une production sociale, c'est-à-dire à chaque époque, à chaque lieu, il y a des conceptions de l'intérêt général différentes. L'intérêt général dans les années 60, ce n'était pas la protection de l'environnement, tout le monde s'en foutait. C'était la modernisation du pays, l'équipement, etc.

La situation qui est nouvelle, enfin nouvelle depuis une vingtaine d'années, c'est que l'on a eu pendant très longtemps un consensus sur le contenu, les objectifs et les modalités, c'est-à-dire le rôle majeur de l'État, sur l'intérêt général des politiques d'aménagement, et que l'on est passé à un dissensus. C'est-à-dire que l'intérêt général est devenu une affaire de point de vue. Chacun a sa conception de l'intérêt général qui, éventuellement, correspond à ses intérêts particuliers, c'est humain. Mais c'est au nom de l'intérêt général, qu'y compris les militants *Nimby* les plus indémodables, parce qu'ils ne sont pas idiots, qu'on a tendance à comprendre qu'il faut mixer son argumentation avec de l'intérêt général, ce qu'on appelle la montée en généralité des arguments.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Philippe Subra, de nous planter un petit peu le décor.

Bruno Genty, vous êtes le président de France Nature Environnement qui regroupe, aujourd'hui, 3 000 associations. Il y a peu de temps, vous avez fait une campagne bien musclée et on a beaucoup parlé de vous. Les carriers n'étaient pas visés directement. Alors, ils ont eu de la chance. Et donc, quel est le rôle des ONG, aujourd'hui ? Contreproposition, contrepouvoir ? D'une manière générale, comment évaluez-vous cela ?

Bruno Genty : Je crois que l'existence même d'une fédération comme France Nature Environnement (FNE) contribue à répondre à une partie de l'analyse de Philippe Subra. C'est-à-dire que l'on a, bien sûr, un rôle de contrepouvoir, on n'est pas dans le monde des *bisounours*, il y a un rapport de force pour faire avancer nos propositions, mais pour nous, en tant que fédération, on ne peut pas se limiter au « il n'y a qu'à, il faut qu'on, on est contre ci, on est contre ça ». Nous avons donc un rôle important en termes de force de proposition, c'est-à-dire que nous devons à la fois créer le rapport de force pour faire avancer nos propositions et nos revendications, mais aussi être capables d'être force de proposition. Et nos propositions, souvent, peuvent être intéressantes pour l'économie.

J'entends ce qui a été parfois dit depuis le début de ce colloque, ou ce que j'ai entendu avec mon prisme déformant, c'est : « Oh ! L'environnement, c'est source de contraintes supplémentaires ! » Or, si l'on regarde l'aventure humaine, ce sont souvent les contraintes qui stimulent la créativité et l'émergence de solutions adaptées.

Je vous donne juste un petit exemple. Hier, avec d'autres ONG, nous avons déjeuné avec le président de la République pour parler de politique énergétique. Nous avons acté notre désaccord sur la politique énergétique française, en particulier sur la question du nucléaire et, en revanche, moi et d'autres, en temps que syndicalistes de la nature et de l'environnement, nous avons interpellé le président en disant : « Il y a un point sur lequel on pourrait être d'accord, c'est ça l'émergence du consensus, on pourrait trouver un intérêt commun qui serait de s'engager dans une politique volontariste de réduction de la consommation d'énergie ». Avec le fait de mobiliser 5 milliards du grand emprunt qui peuvent se traduire par l'injection dans l'économie française de 20 à 25 milliards, par des jeux de cofinancement, pour réduire la consommation d'énergie. En particulier, et l'on revient à ce qui nous intéresse aujourd'hui, et à ce qu'évoquait Denis Cheissoux quand il parlait de passer thermique, en termes de meilleures performances énergétiques du bâti ancien qui est, aujourd'hui, le point qui pose problème. Sur cet exemple-là, on voit que, bien sûr, on a une responsabilité par rapport à nos adhérents. 3000 associations FNE ont fait le travail fastidieux de se compter mais qui est important par rapport à la notion de représentativité. Aujourd'hui, on est à 850 000 personnes qui sont dans le mouvement. C'est important, cela correspond à plus de certains grands syndicats ouvriers.

Denis Cheissoux : Maintenant, Bruno Genty, on va redescendre sur la construction et sur les matériaux. L'exploitation des matériaux est-elle compatible avec les attentes de la société, aujourd'hui ? Que commencez-vous à sentir dans ce domaine et aussi sur les modes de construction ?

Bruno Genty : Cela dépend comment on procède. J'ai bien conscience de la difficulté d'acceptabilité de nouveaux sites, pour vous, carriers. Cela a été évoqué par vos dirigeants, notamment parce que, lorsque l'on se rapproche, il est plus facile d'avoir une démarche raisonnable, de consensus, que pour moi, en me plaçant à un niveau national. Plus on se rapproche de cette fameuse proximité, plus on est sur des intérêts très concrets. Il y a des engins qui vont tourner autour de chez soi, envoyer de la poussière, faire du bruit, et il y a des abrutis de riverains qui vont absolument tout faire pour m'empêcher d'exploiter la carrière, alors qu'eux-mêmes ont pu avoir leur pavillon construit parce qu'il y a eu de l'extraction de granulats, etc.

Et pour vous, carriers, il y a un double handicap : l'exploitation de la carrière qui souvent devient une décharge que l'on appelle, dans la poésie moderne, un centre d'enfouissement de déchets.

Donc, dans le domaine de l'acceptabilité, je vais essayer d'évoquer aussi des solutions positives. Je crois que sur la sobriété et sur l'innovation — c'est aussi quelque chose qui a été abordé par les précédents intervenants —, il y a sans doute encore des choses intéressantes à faire. Il y a des choses qui existent et méritent d'être développées, notamment un point qui a été évoqué tout à l'heure par

Philippe Redoulez, qui est que, lorsque l'on intervient sur la voirie pour faire des travaux, de prévoir, dès le cahier des charges, le fait que les déblais soient immédiatement réutilisés en remblais. Ce que je dis paraît évident. Cela se pratique heureusement de plus en plus, mais pas toujours. Autrefois, ce que l'on extrayait en déblais partait dans une décharge, alimentait donc, évidemment, cette décharge-là, et on faisait venir des matériaux primaires pour remblayer derrière.

Autre point important, toujours sur la réutilisation, cela peut paraître anecdotique, même si je sais que cela existe dans votre profession et je tiens à le saluer, cela existe aussi au niveau de certaines collectivités territoriales, ce que l'on appelle la « bourse aux gravats » peut favoriser la réutilisation d'un certain nombre de granulats.

Un des paradoxes, clairement évoqué par Denis Maître ou Nicolas Vuillier en introduction, c'est qu'effectivement, malgré toute la bonne volonté de la profession, le recyclage des granulats reste un peu un vœu pieu pour les raisons qui ont été évoquées.

Le paradoxe, c'est qu'en revanche, au niveau d'autres acteurs de la société, je pense notamment au secteur du bâtiment, aux artisans, etc., ceux-ci ne savent souvent plus comment faire pour se débarrasser de leurs granulats.

Des « bourses aux gravats » donc, et cela existe sur différents territoires, je pense notamment à la région Poitou-Charentes, où l'on permet effectivement aux professionnels du bâtiment d'accéder gratuitement à un espace géré par la collectivité, à condition que les gravats aient été minutieusement triés, pour qu'on puisse les réutiliser facilement. C'est un moyen qui peut permettre cette réutilisation.

Au niveau des procédés innovants, prévoir, dès la construction des bâtiments, de faciliter le recyclage dans le processus de déconstruction.

Dernier point qui me paraît aussi important : on parlait de proximité, de territorialité. Je voudrais citer l'exemple d'une association du mouvement FNE gérant d'anciennes carrières qui sont devenues réserves naturelles des sites géologiques. Nous voyons que la carrière peut aussi apporter un plus. Ils ont décidé, après avoir sollicité un laboratoire, je crois que c'est le laboratoire des Ponts et Chaussées, d'utiliser du falun, donc des débris coquilliers, en substitution du sable, comme liant hydraulique. Ce qui donne, effectivement, une couleur locale au béton. Je pense que cela aussi, ce sont des choses qui vont au-delà du symbolique, avec l'admiration que chacun peut avoir de telle pierre qui est emblématique d'une région.

Sur l'exploitation des matériaux, et je terminerai là-dessus pour ne pas être trop long, il y a un problème qui nous interpelle et sur lequel je souhaitais mettre l'accent, c'est toute la question des **granulats marins**. Ça ne concerne pas seulement les professionnels des granulats, pour beaucoup d'entre nous. On l'a vu avec Fukushima, la mer, comme elle n'appartient à personne en particulier, tout le monde s'en fiche un peu. On a la mauvaise habitude de s'en servir uniquement comme d'une poubelle.

Si l'on regarde la situation, la redevance sur les granulats marins, je ne vais pas me faire des amis en parlant de ça mais j'assume, la redevance sur les granulats marins, en France, est extrêmement faible. Elle est 20 fois plus élevée au Royaume-Uni et sans doute le contexte insulaire, l'environnement, joue sur les pratiques.

Et puis il y a aussi le problème du code minier. Cela concerne les granulats mais aussi d'autres sujets d'actualité qui ont été abordés au cours du mois de mai. Le code minier qui est particulièrement obsolète.

Denis Cheissoux : Alors, Bruno Genty, que voyez-vous dans le débat public ? Quelles conditions pour cet aménagement du territoire aux mains du public ? Avez-vous pu débloquer des situations ? Cela vous paraît-il être la bonne méthode ?

Bruno Genty : Oui bien sûr. Plusieurs intervenants ont évoqué le Grenelle de l'environnement. Nous, à FNE, même si l'on trouve que tout n'est pas parfait, on n'est pas dans un monde paradisiaque et idyllique, la gouvernance à 5. Je suis plus pour la participation et je ferai la différence avec la

concertation. Cela a permis d'acter des engagements, des compromis et, là aussi, en bon syndicaliste, il vaut mieux avancer d'un pas que d'aller directement vers le grand soir, même si, évidemment, chacun voyant toujours le monde à sa fenêtre, on trouve toujours que les avancées sont insuffisantes. Donc, l'important est vraiment qu'il y ait de l'écoute. L'écoute passe aussi par le respect des parties prenantes. Alors ce n'est pas facile parce qu'aujourd'hui nous sommes dans un monde où il faut aussi que l'on assume nos propres contradictions, nous, défenseurs de l'environnement, mais vous aussi industriels. Nous, défenseurs de l'environnement, l'une de nos contradictions, cela a été évoqué en filigrane, est de dire : « Il faut re-territorialiser l'économie sauf pour les carrières », ce qui n'est pas toujours très cohérent. Voilà sur ce point-là.

Alors, il faut respecter les différentes parties prenantes. Là aussi, attention au mot qui tue comme de traiter une association locale de « nimbyste »... et la disqualifier d'entrée. On peut le faire, mais il faut en assumer les conséquences. Car derrière, la concertation ou, du moins, la discussion préalable à la participation, devient plus difficile. Et vous avez noté que certains disent aux élus « ni mais » et tiennent aux industriels un autre discours. On en arrive à une logique frontale où l'on n'avance pas. Mais il est vrai que c'est difficile parce que la question posée porte plutôt sur le mode de fonctionnement dans notre société. Par exemple, en termes de réduction des impacts sur l'environnement par rapport à la construction, la densification est quelque chose d'important. Seulement, quelle est aujourd'hui, au niveau individuel, notre capacité d'accepter de vivre dans des villes plus denses ? Et quelles seraient les conséquences sociales, on parlait des banlieues, etc., qu'il y aurait derrière ? Entre l'idée générale et la mise en œuvre, il y a donc un travail assez fin à réaliser.

Enfin, et je terminerai là-dessus, nous, au niveau des associations en général, et celles du mouvement France Nature Environnement en particulier, la concertation, nous donnons à fond dedans depuis que cela existe pour nous et que nous y avons droit, c'est-à-dire depuis la fin des années 70, le début des années 80. Cela se traduit par la participation de militants bénévoles, j'insiste, à des milliers de réunions de concertation. Mais il y a parfois un malentendu sur le sens du mot concertation. Certaines réunions, certaines commissions devraient s'appeler plutôt des commissions d'information parce que, lorsque je consulte le dictionnaire, il me dit que « se concerter, c'est se mettre d'accord pour agir ensemble ». Pour un certain nombre de commissions, uniquement sur l'information, le terme concertation est un peu un leurre. C'est important parce que, là aussi, collectivement, on a les résultats que l'on mérite. Si on laisse entendre que c'est de la concertation, on peut stimuler involontairement, de la part de pas mal de représentants et de militants associatifs dans ces commissions, une attitude de censeur. « Je n'ai pas mon mot à dire, donc autant que je fasse des grandes déclarations fracassantes puisque c'est ma seule occasion d'exister. » À l'inverse, et je boucle et je finis, ceux qui ont travaillé très en amont pour favoriser une acceptabilité en laissant, effectivement, aux citoyens et à leurs organisations associatives la possibilité de contribuer à l'amélioration du projet, je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure, la contrainte est aussi source d'innovation, l'innovation est source d'amélioration de la compétitivité. Je pense que vous en avez tous conscience.

Denis Cheissoux : Merci beaucoup Bruno Genty. Monsieur l'élu, **Bertrand Pancher**, député de la Meuse, vous êtes ici aussi parce que vous êtes le président de « Décider ensemble ». Il y a un projet de loi, avec un premier rapport d'étape, concernant cette fameuse concertation. Alors, racontez-nous, s'il vous plaît, où on en est aujourd'hui et quelles sont vos réflexions par rapport à ce thème puisque le sujet de cette table ronde est : aménagement du territoire aux mains du public.

Bertrand Pancher : Merci beaucoup et merci à Nicolas Vuillier et à son Union nationale des producteurs de granulats d'avoir organisé ces séries de débats particulièrement intéressants et compte tenu, notamment, de la personnalité des participants. Je voudrais le souligner.

Je voudrais d'abord dire combien je souscris sans réserve aux propos tenus à la fois par Philippe Subra et, évidemment, Bruno Genty.

Nous sommes dans une transformation complète du champ de décision dans notre pays. Nous ne pouvons plus décider comme nous décidions auparavant, c'est-à-dire : on prend les décisions, quand on est une entreprise, on a la loi avec soi et puis on y va ; quand on est parlementaire ou quand on

est membre du gouvernement, on vote un texte et le texte est appliqué. Sauf que ça ne fonctionne plus du tout comme ça et que ça ne pourra plus jamais fonctionner comme ça. Philippe Subra l'a rappelé tout à l'heure. Ce n'est plus possible. Il y a l'élévation de niveau de formation de nos concitoyens. Il y a tous ces problèmes de santé et d'environnement liés, évidemment, à l'information, à la diffusion de l'information où vous avez face à vous des citoyens ou des acteurs qui en savent autant que vous. Donc, autant mettre tout à plat.

Alors, dans un pays très centralisé comme le nôtre, qui passe son temps à décider et ensuite à consulter. Quand la décision est prise, c'est-à-dire que l'on passe souvent en force, en catimini et, malheureusement, dans la plupart des cas, on recule, tout cela nous amène, évidemment, à nous poser un certain nombre de questions sur la façon dont on pourrait mieux décider demain.

On a commencé à engager ce mouvement. Il y a certes une tradition, des petites traditions de coproduction ou de codécision dans notre pays, notamment sur le plan social, avec les organisations syndicales et les entreprises. Sur le plan de l'agriculture, nous faisons, par tradition, un peu de cogestion mais, globalement, dans la quasi-totalité de nos décisions, ça ne s'est jamais passé comme ça. C'est la raison pour laquelle, et c'était notamment une proposition de Nicolas Hulot, on a décidé de s'engager dans le Grenelle de l'environnement qui est, sur le plan démocratique, un phénomène complètement inédit dans notre pays. Un millier d'acteurs de tous les niveaux se sont mis à travailler ensemble et les gens se sont découverts. Les chasseurs se sont rendus compte que les organisations environnementales ne rassemblaient pas des farfelus de la nature. Ce sont des gens sérieux qui avaient des prises de position tout à fait crédibles. Les organisations environnementales se sont aperçues que les chasseurs n'étaient pas des fous furieux qui tiraient sur tout ce qui bougeait. Les agriculteurs se sont mis à comprendre les prises de position des uns et des autres. On s'est donc rencontré et, plus surprenant, on s'est apprécié, on s'est écouté et on a décidé de s'engager dans un grand nombre d'objectifs précis.

Denis Cheissoux : Racontez-nous, s'il vous plaît, ce qu'est votre projet de loi ?

Bertrand Pancher : À partir du moment où l'on s'est engagé sur un processus Grenelle innovant, ce processus Grenelle n'étant, finalement, qu'une codécision sur le plan national entre des grandes organisations responsables, on s'est rendu compte qu'il y avait encore très loin de la coupe aux lèvres. En effet, ce n'est pas le tout de toper entre les organisations sur le plan national comme sur le plan local, il y a la population concernée. Il faut déterminer comment mieux associer la population concernée à l'ensemble de nos décisions. L'idée est donc de regarder tout le champ du développement durable et de voir comment, demain, nous pourrions généraliser des décisions apaisées beaucoup mieux acceptées entre les acteurs.

Concrètement, c'est une série de propositions sur le plan national jusqu'au plan local pour améliorer le processus de décision. Je vais vous en citer 2 précises que j'ai bien en tête.

Sur le plan national, comment pouvons-nous, demain, prendre des décisions mieux comprises et acceptées ? Je propose, par exemple, que l'on généralise les études d'impact sur le modèle européen, c'est-à-dire que l'on a une étude d'impact pour une loi qui se résume en : le choix d'une proposition, pourquoi on choisit telle stratégie, comment on mesure cette proposition et quelle est la part de la concertation dans la mise en place de cette proposition. C'est-à-dire faire en sorte que toutes les lois ou grands textes réglementaires fassent l'objet d'études d'impact et que ces études d'impact soient soumises au contrôle d'une autorité indépendante. C'est cette haute autorité environnementale qui regrouperait l'ensemble des grands acteurs du Grenelle de l'environnement, organisations environnementales, entreprises, organisations syndicales. On dirait : « Voilà, votre étude d'impact, on l'a comprise, elle est mesurée. Vous pouvez déposer votre proposition de loi et l'étudier, ou vous pouvez publier votre décret d'application, ou bien ce n'est pas le cas et revoyez votre copie. »

Sur le plan local, je propose, par exemple, que les décisions prises dans le cadre des entreprises locales, par le biais, notamment, des enquêtes publiques, soient soumises à des concertations en amont entre les différentes parties prenantes.

On voit bien que l'on s'engage dans une enquête publique, que l'enquête publique est réalisée, pratiquement, quand le projet est achevé, et qu'il ne reste plus qu'à l'autorité décisionnaire de dire oui ou non et de revenir en arrière, ou bien de passer.

On voit bien comment faire en sorte que des projets passent plus facilement que d'autres en réunissant en amont, très largement en amont, les parties prenantes locales, c'est-à-dire les organisations, les élus locaux, les associations environnementales, les associations de riverains. Le projet préalable est soumis à débat de façon à ce que l'on s'engage, dans l'enquête publique, sur la base d'un avant-projet testé et discuté sur le terrain.

Les propositions que je fais, disponibles sur un site Internet rendu public qui permettra à l'ensemble de nos concitoyens de se concerter, ont pour objet de mieux préparer en amont les décisions qui sont prises par le biais d'une meilleure concertation avec les acteurs, avec les populations concernées. Ensuite, c'est au décideur de décider. Je ne suis pas l'apôtre, et personne ne l'est, de la démocratie directe. C'est toujours à l'entreprise de prendre sa décision, c'est à l'élu de prendre sa décision mais, évidemment, en toute connaissance de cause, sur la base d'une transparence et d'un dialogue avec l'ensemble des personnes concernées.

Denis Cheissoux : **Bruno Genty**

Bruno Genty : En partenariat, on a une obligation de réussite, parce que l'on a, dans nos camps respectifs, un certain nombre de personnes qui disent : « C'est simple, il faut être contre ceux qui ne sont pas comme nous et les tirer à vue ». Je reprends l'image des chasseurs pour une autre parabole. Cela nous amène à des obligations de résultat parce que, sinon, cela revient à dire, effectivement, comme ces Gaulois : « Il ne faut pas travailler avec ceux qui ne sont pas comme nous », et à ceux-là on donne raison.

Denis Cheissoux : **Philippe Subra**

Philippe Subra : Oui, je reviens sur ce qui a été dit, tout à l'heure, sur la concertation. Je n'ai pas de dictionnaire sous la main, mais il me semble important de comprendre que la concertation n'est pas la codécision. Or, ce n'est pas toujours clair pour tout le monde et de nombreux participants à des réunions publiques ou à des débats publics sont complètement frustrés et crient à la manipulation ou à la concertation en trompe-l'œil quand leur avis n'est pas suivi, en disant : « La salle était majoritairement contre le projet ». Ce n'est absolument pas la question. D'abord, les gens qui sont dans la salle ne représentent qu'eux-mêmes, c'est déjà très bien, mais ceux qui représentent la population, ce sont les élus. Il est donc très important, pour que ces exercices de concertation se passent bien, que les règles soient claires.

Il y a des décideurs. La démocratie participative ne change pas la décision, elle sert à éclairer la décision en mettant sur la table toutes les données du problème. Cela me paraît tout à fait important. Et, en fait, l'exercice de concertation n'est réussi (cela ne suffit pas forcément mais c'est une condition) que si les participants ont clairement en tête cette règle fondamentale.

Les élus ont donc un rôle, les ministres qui sont des élus, qui sont adoubés par le parlement, c'est-à-dire par des élus, ont un rôle. Les fonctionnaires représentent ces ministres. Il ne faut pas que l'on confonde tout et que l'on pense que tout le monde a le droit de décider sur tout.

Denis Cheissoux : **Bruno Genty**

Bruno Genty : D'accord là-dessus, mais pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait une interactivité et il faut que chacun accepte l'enrichissement ou l'éclairage pertinent que l'autre peut ou non lui apporter. C'est quelque chose de fondamental. Mais Bertrand Pancher a évoqué le Grenelle de l'environnement. Lors du vote de la loi Grenelle 1, très clairement, il y a certains lobbys, enfin des gens qui défendaient des intérêts privés, qui se sont réveillés et qui ont essayé de vendre à des parlementaires des amendements en les trompant. J'ai en mémoire l'amendement qui consistait, et avait été voté dans un premier temps je crois, à l'Assemblée, quasiment à l'unanimité, en disant « Il faut faire une taxe sur les sacs plastiques jetables ». Alors que, dans ce pays, en 2 ans, sans taxes, on est arrivé à réduire de 50 % les sacs jetables sur le marché. C'était, pour la petite histoire, une partie

de l'industrie plasturgiste qui voulait faire rentrer sur le marché de nouveaux sacs jetables bio-compostables, bio-fragmentables, etc. Et là, il faut se mettre à la place d'un parlementaire qui a énormément de qualités et qui a toute la légitimité du suffrage populaire, mais qui n'est qu'un humain, qui traite de 36 000 sujets. S'il n'a pas cet éclairage-là, on lui vend la soupe en disant « Il s'agit de taxer des sacs plastiques jetables » et il dit « Banco, c'est bon », sauf qu'un décryptage par derrière est nécessaire et que, là, la concertation avec les différentes organisations permet d'avoir cet éclairage.

Denis Cheissoux : Très rapidement, **Bertrand Pancher**, comment cela se passe-t-il dans les autres pays, parce que vous vous êtes inspiré de l'Europe ? Mais qu'observez-vous dans d'autres pays ?

Bertrand Pancher : J'observe, dans d'autres pays, d'abord une décentralisation beaucoup plus importante des décisions. C'est clair et c'est un gage de réussite. J'observe, dans les autres pays, une généralisation de l'expérimentation, ce que nous ne faisons jamais chez nous. La Suède, qui était un pays aussi centralisé que la France, est devenue le pays le plus décentralisé d'Europe uniquement par l'expérimentation. Ils ont expérimenté la décentralisation de l'Éducation nationale. Les gens ont dit : « Ça ne marchera jamais ». On a commencé à un endroit, mais on a dit : « Oui, mais l'endroit c'est spécifique », un autre endroit, puis encore un autre endroit, on a généralisé. La généralisation de l'expérimentation. Sur le plan national, la généralisation des débats publics et les pays d'Europe du Nord s'engagent dans 10, 15, 20 débats publics chaque année pour éclairer le Parlement. Et les décisions locales, qui ne sont pas aussi formatées que dans notre pays, à travers notamment ces enquêtes publiques contrôlées, cela prend généralement autant de temps pour arriver à des décisions locales, sauf que l'on passe son temps à faire des allers et retours entre ceux qui décident et la population concernée.

Et pour en finir, évidemment, je souscris complètement aux propos de Philippe Subra. On n'est pas dans la démocratie directe, sauf que la clé de la réussite de nos décisions, ce sont ces allers retours permanents entre ceux qui décident et la population concernée.

Je suis très frappé par le nombre de lois complètement inopérantes que nous votons chaque année. Cela ne sert à rien. Ce n'est pas parce que ceux qui font les lois ne sont pas intelligents. Prenons le dernier exemple en date que vous connaissez bien : la réduction des délais de paiement dans les entreprises. Moi le premier, j'ai voté ça. On nous a dit : « Mais c'est génial, ça fait rentrer plein d'argent dans les entreprises », sauf qu'une fois en place, ça ne marche pas, pour les raisons que vous connaissez. Simplement, si pour cette loi, comme pour les autres, l'on s'était dit : « On se donne 6 mois, 1 an et on fait des allers et retours et on discute », on serait arrivé à des choses opérantes.

Et donc, ce que vous devez nous réclamer, nous demander, ce n'est pas d'avoir des responsables politiques avec des tas d'idées géniales qui vont faire des tas de promesses qu'ils ne pourront pas tenir. Vous devez nous demander de structurer des processus de concertation, prendre notre temps et faire en sorte qu'on décide en s'appuyant réellement sur les personnes concernées.

Denis Cheissoux : Merci beaucoup, Bertrand Pancher.

Émilie Richaud, prenez le micro, parce que c'est aussi le témoignage du terrain qui nous intéresse et celui de la profession. Cette jeune femme vient de Charente et c'est une femme de votre profession. Que faites-vous, aujourd'hui, sur ce thème-là ? Que fait la profession ?

Émilie Richaud : La profession, à une époque, pour vivre heureuse vivait cachée. Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Mais ce n'est pas resté en l'état et la profession a énormément évolué, et notamment cela s'est accéléré avec la mise en place de la Charte Environnement des industries de carrières. Cela s'est traduit par plusieurs choses. Par exemple, les commissions de suivi pour les sites, qui se réunissent au minimum une fois par an, rassemblent les élus, les riverains, les associations de défense de l'environnement, l'exploitant.

Cela se traduit aussi par l'ouverture des sites. Aujourd'hui, on ouvre nos sites, on accueille le grand public, on accueille la presse, on organise des opérations « Carrières à cœur ouvert » tous les 2 ans.

On a même une de nos carrières, maintenant, qui fait partie d'un circuit touristique sur le patrimoine industriel. Donc on essaye de montrer au maximum ces sites.

Et puis, il y a également un effort de la profession sur tous les suivis scientifiques, par rapport à nos impacts, suivi scientifique sur la biodiversité, on y reviendra, mais également suivi scientifique par rapport aux découvertes paléontologiques. On a l'un de nos sites où, pendant 8 ans, des équipes du CNRS sont venues effectuer des fouilles, avec des donations qui ont été faites à des musées.

Denis Cheissoux : Alors quelles sont les attentes du public maintenant ? Comment se traduisent-elles aussi ?

Émilie Richaud : Alors là, j'aimerais revenir un peu sur ce que disait Monsieur Pancher au niveau de la décision partagée parce que, malgré toutes ces actions de concertation que je viens de vous décrire, nous nous retrouvons, automatiquement, sur chaque projet, avec ce que je ne vais pas appeler une association nimbyiste, pour ne pas avoir de problèmes avec Monsieur Genty, mais en tout cas, nous avons forcément une association anti-carrière qui va se créer, par rapport à un projet d'extension ou par rapport à une création. Alors, nous faisons de la concertation en amont, nous essayons, notamment au niveau des plans de réaménagement, parce que nous travaillons avec les élus sur les plans de remise en état. Cela a l'avantage de montrer que la carrière, c'est une étape dans la vie d'un sol, ce n'est pas définitif, et que le site, ensuite, retrouve un nouvel usage, une nouvelle vocation. Donc ça, c'est la concertation en amont que nous essayons de réaliser. Et ensuite, effectivement, il y a la concertation, en tout cas les échanges qui sont pratiqués au niveau de l'enquête publique, mais où le projet est relativement bouclé.

Mais ce n'est pas parce que l'on fait beaucoup de concertation en amont que le projet passe plus facilement au niveau de l'enquête publique. Parce que vous avez toujours, malgré tous les efforts que vous avez faits en amont, les irréductibles qui vont monter au créneau...

Denis Cheissoux : Vous pouvez avoir une très bonne enquête publique, il pourra passer un scud quoiqu'il arrive.

Émilie Richaud : Exactement. Donc, ma question, et je n'ai pas trouvé la réponse, Monsieur Pancher, mais peut-être que vous nous y aiderez, c'est comment fait-on pour que cette participation accrue du public, en amont, enfin de plus en plus en amont, des processus de décision, ne se transforme pas en blocage systématique des projets ou en rejet mais, qu'au contraire, cela contribue à l'enrichissement, à l'amélioration dont vous parliez tout à l'heure ?

Denis Cheissoux : **Bertrand Pancher**.

Bertrand Pancher : C'est un sujet qu'il nous reste à traiter, et qui a vraiment son importance. J'ai bien conscience que l'on augmente les délais de mise en œuvre des dossiers, enfin des décisions, en rajoutant des processus de concertation qui sont obligatoires. Sauf que, en même temps, si l'on ne lève pas au moins quelques procédures de remise en cause, c'est-à-dire si on n'allège pas sur le plan juridique le dispositif, on va se retrouver, à l'arrivée, face à des impossibilités d'accepter l'ensemble des réformes mises en place. Et donc, je pense qu'il y a une discussion que l'on doit avoir avec, notamment, les organisations environnementales, je ne dis pas ça pour repasser la balle à Bruno, mais les organisations environnementales, souvent, nous ont dit : « Nous, si le projet n'est pas acceptable, il faut qu'on puisse le contester, il faut qu'on puisse le contester en justice ». Sauf que, il arrive un moment, je m'en rends bien compte, où il faut siffler la fin de la partie. Et je pense qu'il y a, en contrepartie, de la nécessité, de l'obligation de mettre en place des processus de concertation, peut-être une réflexion à avoir sur l'allègement des procédures juridiques. Mais je sais qu'il y a un sujet sur lequel il faudrait que l'on puisse débattre, c'est celui-là, parce que je vois bien que les organisations professionnelles, et notamment le MEDEF, me disent cela en permanence : « C'est bien, tout ça, mais vous en rajoutez et il y a un moment où il faut qu'on décide. »

Denis Cheissoux : Bruno, très vite.

Bruno Genty : Très rapidement, et je le dis modestement, je ne veux pas du tout jouer au donneur de leçons, mais je pense qu'il y a sans doute de nouvelles pratiques à inventer. Vous évoquez l'enquête publique. Très souvent, sur le terrain, il n'y a que ceux qui sont tout à fait contre et ceux qui sont tout à fait pour qui s'expriment. Je veux dire qu'il y a peut-être 80 % de la population qui ne sait même pas, ou qui l'apprend uniquement d'une manière affective, par une affiche, qui dit : « C'est merveilleux ou c'est catastrophique ». Il y a donc quelque chose à faire et je pense notamment au travail technique, aux bureaux d'études... Peut-être faudrait-il, là aussi, se rapprocher davantage des habitants concernés. Je crois qu'il y a vraiment de la pédagogie à faire.

Et, juste pour terminer en forme de boutade ... Parfois l'exploitation de carrière — on parlait de l'importance des granulats du fait de l'augmentation de la population humaine — crée des HLM pour des espèces. Je pense aux carrières qui créent des habitats, qui servent d'habitats pour des guêpiers d'Europe, des hirondelles de rivage, etc. La boucle est bouclée.

Denis Cheissoux : C'est un très bel habitat social, effectivement, pour la faune et la flore. **Philippe Subra**.

Philippe Subra : Juste un mot. Je crois qu'il faut être pragmatique, c'est-à-dire qu'il ne faut pas s'imaginer que la démocratie participative, ou le débat, ou la concertation va nous permettre d'arriver à une décision qui va faire plaisir à tout le monde. Il y a toujours des perdants. Parce que les acteurs n'ont pas les mêmes intérêts. Et je comprends très bien qu'un riverain à qui l'on explique : « Oui, ça ne va durer que 30 ans, c'est une phase dans l'histoire du sol ». Pour lui, 30 ans ça le mène assez loin, surtout s'il en a 85, mais même s'il en a 40, par exemple, il ne va pas être d'accord. Il ne sera jamais d'accord. Par contre, ce qui est possible, c'est d'utiliser, justement de manière pragmatique, la concertation pour améliorer un projet et faire que ce qui le fait réagir soit moins important et qu'il y ait donc un certain nombre d'adaptations du projet qui va le rendre davantage acceptable, même s'il n'est pas totalement acceptable.

Denis Cheissoux : **Bertrand Pancher**, halte aux enquêtes publiques ? On n'en a plus besoin ?

Bertrand Pancher : Oui. J'avais proposé, lors de la loi Grenelle 2, en accord avec la Compagnie des commissaires enquêteurs, le président de la Compagnie des commissaires enquêteurs, de supprimer les enquêtes publiques, et les commissaires étaient favorables, à condition, évidemment, de garantir une bonne concertation amont, de vraiment assouplir complètement le dispositif. L'administration était vent debout en disant : « Mais non, vous comprenez, il faut quand même garantir le droit, etc. ». Et ce sont des sujets sur lesquels il faudra vraiment revenir. Ceci dit, j'attire quand même votre attention sur le fait qu'il y a toujours le risque que vous ayez un riverain qui assigne en justice et remette le projet complètement en cause. L'absence de concertation est quand même le frein complet. Parce que, vous le savez mieux que moi, dès que vous avez des gens dans la rue, on ne passe pas, on ne peut plus passer en force. Donc c'est évidemment indispensable, sachant qu'il faut peut-être réfléchir collectivement sur des façons d'assouplir le système sur le plan juridique.

Denis Cheissoux : **Émilie Richaud**, propositions, Livre blanc, rapidement, mais c'est important aussi.

- ^ Définir des indicateurs de développement durable
 - ^ Concevoir un outil d'évaluation de développement durable des carrières
 - ^ Promouvoir la concertation locale
 - ^ Développer les apports socio-économiques
 - ^ Développer les transports alternatifs à la route
 - ^ Développer des partenariats avec les associations environnementales
- Alors allez-y...

Émilie Richaud : Effectivement, tout professionnel que nous sommes, nous publions de plus en plus, par exemple, de rapports de développement durable dans lesquels on utilise des indicateurs. Comme l'a dit Monsieur Subra tout à l'heure, il faut pouvoir mettre toutes les données sur la table. Ce suivi d'indicateurs de développement durable paraît donc une bonne solution, en tout cas, pour rendre concret le degré d'intégration de nos sites dans les territoires.

En lien avec ces indicateurs, un outil d'évaluation, pour mesurer l'apport du site au territoire, pour avoir un référentiel commun de discussion. Mais l'important, c'est non seulement de développer ces outils, mais c'est surtout de pouvoir élever le débat, de continuer évidemment à faire de la concertation, au niveau local, le plus proche possible, mais de pouvoir avoir des plates-formes de dialogue territorial, puisqu'une carrière apporte des matériaux, évidemment, pas seulement à la commune mais à des territoires beaucoup plus vastes. Il faut donc que l'on puisse avoir des commissions ou, en tout cas, des mécanismes pour pouvoir faire de la concertation à une échelle plus vaste : la métropole, l'intercommunalité, une échelle qui voit ce que la carrière peut amener au territoire.

Je terminerai sur l'apport de nos activités. Il est aussi important que les communes puissent avoir une contribution pour le service qu'elles rendent en permettant d'avoir une carrière sur leur territoire. On a eu, récemment, une mesure très importante pour la profession, mais qui est seulement un premier pas, qui ne suffit pas, c'est l'affectation d'un tiers de la TGAP directement aux communes concernées. La profession demande à ce que ce mouvement soit amplifié et que l'intégralité des contributions économiques soient redistribuées aux communes.

Denis Cheissoux : Donc, développer les transports alternatifs à la route, on en a déjà parlé, on se doute bien...

Émilie Richaud : Je pense que l'on aura l'occasion d'y revenir. Effectivement, le seul point sur lequel on voudrait attirer l'attention, c'est que pour faire du transport par voie navigable ou par voie ferroviaire, il faut 2 conditions qui sont nécessaires et pas suffisantes. La première, c'est de pouvoir être autorisé à proximité des voies navigables ou des voies ferroviaires. La deuxième, en aval, c'est de pouvoir décharger à proximité des grands centres urbains.

Allez voir un maire, allez lui proposer de faire une plate-forme de déchargement à proximité de zones urbanisées, d'une grande métropole, par exemple à Bordeaux, et Monsieur Gazzarin pourra vous dire que ce n'est pas facile.

Denis Cheissoux : Merci à vous. **Bruno Genty**, très vite.

Bruno Genty : Cher Denis, si vous m'autorisez à faire du Cheissoux auprès de ma voisine ... En ce qui concerne le reversement d'une partie de la TGAP à la commune, ne craignez-vous pas des effets pervers ? En effet, cela pose la question de la commune comme échelon territorial pertinent. Si la carrière se trouve en limite de communes voisines, ne craignez-vous pas l'effet pervers et, au contraire, susciter des levées de boucliers. Est-ce que qu'une logique intercommunale ne serait pas plus pertinente ?

Émilie Richaud : Alors, justement, le texte prévoit que cette taxe soit reversée aux communes affectées par la carrière. Il n'y a donc pas que la commune qui accueille l'installation, mais il y a également les communes affectées. Il y a un décret qui doit indiquer les modalités exactes.

Denis Cheissoux : On y réfléchit bien à l'UNPG. Merci à vous. On peut les applaudir.

3 - L'environnement au cœur des politiques publiques

Denis Cheissoux : Jérôme Bignon, président de l'Agence des aires marines protégées et président du conservatoire du littoral, ainsi que le député de la Somme, et Christian Béranger, président de la commission environnement de l'UNPG. Voilà, tout le monde s'est installé.

On va débiter en image avec le directeur général environnement à la commission européenne, pour lancer ce débat.

Denis Cheissoux : Cette biodiversité et cet environnement, de manière plus large, au cœur des politiques publiques, c'est le débat qui nous anime. **Christophe Aubel**, vous êtes le directeur de la ligue Roc, cette ONG qui compte de manière extrêmement importante (avec à sa tête un président qui s'appelle Hubert Reeves), qui va s'appeler bientôt, d'ailleurs, « Humanité et biodiversité ». J'ai envie que nous allions entre deux grands Causses, entre le Causse du Larzac, et puis nous allons rejoindre l'Aveyron avec ce pont fabuleux qui est ce pont de Millau. S'il vous plaît.

Christophe Aubel : Oui. Bonjour à tous. Tout d'abord, je me permets quand même de saluer cette invitation, parce qu'il faut saluer une profession qui s'engage. Je ne le dis pas par démagogie. Si on n'avait que des interlocuteurs comme vous, je pense que l'on arriverait mieux à faire avancer la cause de la biodiversité et, en même temps, quand je dis cela, ça ne veut pas dire que tout va bien et que je n'ai pas aussi, peut-être, des désaccords avec vous. Mais je tenais vraiment à le dire parce que c'est une chose vraie.

Alors, effectivement, je voulais parler du viaduc de Millau parce que je voulais replacer, c'est un peu ce qui m'avait été demandé, l'importance de l'enjeu biodiversité.

La biodiversité, c'est le vivant, c'est le vivant dont nous sommes partis, dont nous dépendons tous les jours. Quand on a dit cela simplement, cela paraît presque simple et presque bête de le dire comme cela. En même temps, si on va au bout de cela, cela veut dire qu'il faut comprendre que de la qualité de la biodiversité va dépendre la qualité de votre avenir et qu'en réalité, nos sociétés se sont construites sur la biodiversité. Et c'est vrai de notre nourriture, on y pense tous les jours, mais c'est vrai de toutes nos autres activités.

Alors, le viaduc de Millau, parce qu'il est dans votre Livre blanc et il est mis comme un exemple du savoir-faire de la profession qui a permis la réalisation de cette prouesse technologique, et c'est vrai, évidemment. Mais le viaduc de Millau est aussi là parce que la biodiversité a réalisé bien d'autres prouesses dans le passé. Et cette image, c'est Bernard Chevassus-au-Louis qui l'utilise souvent. Il rappelle qu'il y a 2 ou 3 milliards d'années, des algues bleues dans l'océan primitif ont produit de l'oxygène qui a oxydé le fer qui a été dissout dans cet océan, qui s'est déposé et qui a conduit, finalement, aux gisements de minerai de fer qui ont permis la fabrication de l'acier. Il rappelle, qu'il y a 300 ou 100 millions d'année, c'est la biodiversité végétale qui a fait qu'il y a du charbon et du pétrole et l'énergie dont on a eu besoin, évidemment, pour mener ces travaux. Et puis, et cela vous concerne beaucoup, il y a 150 millions d'années, ce sont des algues microscopiques à coque calcaire qui, en mourant, se sont déposées au fond et ont créé les sédiments que vous utilisez et que vous exploitez pour fabriquer le béton.

Et quand on dit cela, on voit que le viaduc de Millau, c'est le savoir-faire de la profession et, bien sûr, des ingénieurs qui l'ont conçu, mais aussi celui de la biodiversité.

Et cela doit nous replacer dans quelque chose d'important. La biodiversité n'est pas une variable environnementale d'ajustement de plus, c'est quelque chose de plus global, de plus englobant, de plus vital. C'est tout simplement une des conditions de notre avenir.

Et je vais me permettre un commentaire que je n'avais pas prévu, mais par rapport à l'introduction du député Michel Piron, tout à l'heure, je ne crois pas qu'il faille prendre en compte la biodiversité « autant que faire se peut ». Je ne crois pas qu'il faut que ce soit comme cela qu'il faut raisonner. À partir du moment où l'on prend conscience, tout simplement, de ce caractère vital de la biodiversité,

la question est : « Comment construit-on un monde viable ? » Construire un monde viable, cela veut forcément dire prendre en compte la biodiversité. Cela ne signifie pas que je suis en train de vous dire que cela doit passer avant votre activité, avant l'économie ou avant l'emploi qu'a évoqué le même député. La question est : « Comment fait-on les trois en même temps ? ». Donc, faire les trois en même temps, c'est notamment mettre l'environnement au cœur des politiques publiques, comme il y a l'économie qui est au cœur des politiques, comme il y a le social qui l'est en partie. Comment faire vraiment les trois ?

Actuellement, dans le cadre de la préparation de « Rio plus 20 », donc de l'anniversaire, 20 ans après, du sommet de Rio, il y a, sous l'égide de l'ONU, un panel d'experts qui réfléchit beaucoup, notamment aux idées de croissance verte et aux modèles économiques. Et, une des questions qui leur a été posée est : « Le développement durable est-il un modèle efficient ? Cela va-t-il nous permettre de résoudre les défis environnementaux qui sont devant nous ? »

Vous savez qu'il y a quantité de gens qui disent : « Mais le développement durable, ça ne va pas, ce n'est pas ça le modèle, etc., En fait, c'est continuer comme avant. » Alors, la réponse qu'apportent ces experts de tous horizons — il y a aussi bien des militants associatifs que de grands économistes, que des sociologues — est : « Si. C'est un bon modèle. C'est un bon modèle si on le fait vraiment. » Et le problème est que, pour le moment, on ne le fait pas toujours vraiment, l'environnement restant une variable d'ajustement qu'il ne doit plus être.

Voilà, juste pour commencer.

Denis Cheissoux : Alors, avant de passer la parole à Jérôme Bignon, puis vous la redonner après, je vous pose la question : « Aujourd'hui, la stratégie nationale de la biodiversité vous satisfait-elle ? Cette fameuse SNB doit sortir le 19 mai. Quel est l'état de votre réflexion à son sujet ? »

Christophe Aubel : La première chose c'est qu'elle est, effectivement pour nous, l'outil majeur pour réussir la mise en cohérence des politiques et pour mettre l'environnement et la biodiversité au cœur des politiques. Donc ça, c'est la demande.

On avait proposé une vision que l'on avait appelée : « Parier sur le vivant et miser sur les acteurs ». « Parier sur le vivant », sur la biodiversité, parce que ce que je voulais aussi dire, tout à l'heure, c'est que si l'on appréhende vraiment la biodiversité comme cet enjeu vital, on comprend que ça ne nous oblige pas seulement à agir et à subir, ce n'est pas une contrainte que l'on subit, mais c'est bien une opportunité de faire autrement et de construire un monde qui construit notre bien-être. Donc « parier sur le vivant et miser sur les acteurs ». « Miser sur les acteurs », cela veut dire qu'il faut concevoir une stratégie qui permette à tous, par exemple à vous, et par exemple à nous et puis à d'autres, de s'engager. C'est-à-dire qu'on ne fait pas seulement un document papier glacé qui nous fait de super beaux objectifs comme stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon de 2010, et puis, derrière, il ne se passe pas beaucoup de choses, ou pas suffisamment pour atteindre l'objectif. Donc une stratégie des acteurs. De ce point de vue-là, ce qui est en train de se mettre en place, et on y a beaucoup travaillé, je regarde **Monsieur Béranger**, d'ailleurs, qui a aussi beaucoup participé à ce travail, moi je suis plutôt satisfait. C'est-à-dire que l'on a une stratégie dans laquelle on a un dispositif où les acteurs, donc l'UNPG par exemple — je ne doute pas un instant que l'UNPG n'adhèrera pas —, pourront adhérer à la stratégie à la biodiversité, et prendre des engagements pour dire : « Moi, je contribue aux objectifs. » Donc cela est extrêmement positif. Il y a encore quelques petits détails techniques à résoudre et puis, surtout, on compte beaucoup sur l'État pour animer cela sur la durée. Donc c'est vraiment le très bon côté, la stratégie.

Le deuxième volet, c'est que, et là je vais citer le secrétaire général de l'ONU, en mai de l'année dernière, c'était l'année internationale de la biodiversité. Il disait que pour s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité : « Nous devons lui donner une priorité plus élevée dans tous les domaines de prise de décision et dans tous les secteurs économiques ». Alors là, je ne suis pas bien sûr que la SNB qui va être annoncée au mois de mai fasse cela et nous permette d'atteindre ce haut niveau de toutes les décisions économiques et politiques. Et là, je me tourne évidemment vers les pouvoirs publics et, comme on a quelqu'un du ministère, cela tombe bien, mais on ne voit effectivement pas beaucoup l'investissement des ministères autres que celui de l'écologie, on ne voit pas beaucoup de portage politique interministériel, on ne voit pas beaucoup de financements, parce

que ce n'est pas la peine de se dire que l'on se donne de beaux objectifs si on ne met pas des financements derrière.

Là, je voudrais faire un parallèle tout simple sur un sujet que vous connaissez bien aussi. Quand on a mis en place une politique de l'eau, on a créé aussi bien des instances de gouvernance que l'outil pour agir, les agences que les redevances pour pouvoir financer les actions. C'est-à-dire que l'on a fait un système global qui permet, alors je ne suis pas en train de dire qu'on a résolu tous les problèmes de l'eau, surtout devant Jean-Claude Lefeuvre, je n'oserais pas dire des choses pareilles, mais on a essayé et c'est quand même un modèle qui a accompli un certain nombre de choses.

La stratégie biodiversité, c'est bien ce chantier-là qu'elle devrait ouvrir : quelle gouvernance, quels outils et quel financement pour mettre en œuvre au-delà de l'engagement qui est donné aux acteurs de faire. Et ça, on ne le voit pas apparaître.

Donc, en matière de fiscalité, je pense qu'il y a tout un champ à ouvrir, en matière de fonds nouveaux pour permettre l'action et pour soutenir l'action des acteurs, en matière d'agence de la biodiversité, en matière de cohérence de toutes les politiques, mais aussi de cohérence territoriale. Comment organise-t-on la cohérence entre une stratégie nationale de diversité et des stratégies régionales ? Comment fait-on quand, d'un côté, on a la SNB qui avance et puis, de l'autre, on a, par exemple, un schéma national d'infrastructure des transports qui, actuellement, au stade d'avant-projet, oublie beaucoup la biodiversité. Je dis actuellement parce que l'on nous a répondu, après nos critiques, que cela allait être changé. Il y a donc bénéfice du doute. Il y a également un projet de réforme de l'urbanisme qui ne prend pas suffisamment en compte la biodiversité. Donc, tout cela reste à régler et ce n'est pas encore fait, le chantier est important. Il dépend aussi des acteurs, j'insiste quand même là-dessus, et je crois beaucoup au couple réglementaire et engagement, c'est-à-dire que, et vous êtes, je me permets de le dire comme ça, un bon exemple de cela. C'est bien la loi de 1976, et tout ce qui a suivi en termes d'obligations réglementaires, qui a fait bouger la profession, sauf que vous êtes allés plus loin que cela. Vous vous êtes saisis de cela aussi pour construire des choses qui sont quand même assez exemplaires en termes de réhabilitation, en termes de partenariat avec les associations. C'est donc bien la preuve que l'on peut, et que les pouvoirs publics peuvent, avoir un rôle pour faire que cela se passe et que des choses bougent. Le chantier reste immense et on est encore loin d'y être. Enfin, cela s'appelle « l'environnement au cœur des politiques publiques ». Moi, je mettrais un point d'interrogation ou alors un point d'exclamation pour dire qu'on y va, mais qu'on n'y est pas encore.

Denis Cheissoux : Merci à vous Christophe Aubel. On reviendra aussi davantage sur les carrières dans quelques instants. Je reçois maintenant **Jérôme Bignon**, président de l'Agence des aires marines protégées et président du conservatoire du littoral, et aussi député de la Somme, qui connaît bien aussi les différents enjeux de territoire entre chasseurs, protecteurs de la nature. Mais là, on parle avec vous de ces fameuses aires marines qui ont été les grands délaissées, c'est-à-dire qu'on l'a peut-être dit aussi à la conférence de Nagoya, aujourd'hui, 1 % seulement des espaces marins sont protégés dans le monde. C'est tout à fait ridicule. Maintenant, grâce à vous, un établissement public, avec les moyens qui lui sont alloués, on a un premier espace du côté de la mer d'Iroise. On va parler avec vous aussi de ce qui est dans les tuyaux, du côté de la Picardie, du côté de la Charente et peut-être aussi du côté de la Méditerranée. Quels sont, aujourd'hui, les nouveaux outils de protection des milieux ? Que souhaite-t-on faire avec ces nouveaux outils, s'il vous plaît, Monsieur Bignon ?

Jérôme Bignon : Si j'ai bien compris, vous voulez que je parle de la mer. Il est vrai que le Livre blanc y fait allusion et c'est certainement un endroit d'avenir extrêmement intéressant pour l'immense demande de granulats, pour contribuer au développement de notre univers. Donc, la mer est mal connue, probablement mal protégée pour l'instant et c'est donc un enjeu considérable dans lequel la France s'est engagée il y a longtemps. La France a une responsabilité particulière s'agissant des océans. Si je fais les choses simplement, l'océan du monde, c'est à peu près 350 millions de km². L'océan français, dans les zones sous juridiction, c'est-à-dire dans la zone économique exclusive, c'est environ 11 millions de km², la mer européenne, c'est 10 %, 35 millions. La mer française, c'est 11 millions. Ce qui fait que l'on est à peu près à équivalence avec nos amis américains des États-Unis, avec la circonstance que nous sommes dans les principaux océans, sous toutes les latitudes et sur tous les continents. Enfin, à proximité de tous les continents. La mer nous rend voisin de 35 pays du

monde à travers les conventions de mers régionales. C'est dire que c'est géo-stratégiquement un enjeu considérable. C'est une façon nouvelle de regarder nos possessions d'outremer, dans un monde global, dans un monde où, tel qu'il est en train de se construire, les transports maritimes ou les enjeux maritimes sont évidemment considérables. Regarder la mer comme un espace permettant à notre pays de faire valoir un certain nombre de ses préoccupations universelles, qu'elles soient en matière de sécurité, on le voit pour la piraterie au large de l'océan indien, mais on peut le voir également pour la défense des droits de l'homme, on peut le voir aussi dans les questions que vient d'aborder Christophe Aubel que sont la défense de la biodiversité, l'exploitation des océans, la France a certainement une responsabilité considérable à jouer.

Alors, si j'en viens à nos outils, cette Agence créée en 2006, devenue effective en 2007, *Agence des aires marines protégées* vient en appui de la stratégie développée par l'État et comme back office de tous les instruments de protection qui existaient. En gros, en 1992, on signe à Rio, un engagement qui dit : « On va protéger 10 %, 20 % des océans en créant un réseau d'aires marines protégées dans le monde. » Pratiquement de 1992, j'espère que je n'insulte pas mon voisin en disant cela, de 1992 à 2006, on ne fait pas grand chose. Et puis, en 2006, on se réveille, en disant : « Bon sang, on a des engagements, il faut qu'on les tiennent », et on s'aperçoit qu'on avait des outils, alors c'est *l'Arrêté de Biotope*, c'est la réserve naturelle, c'est Natura 2000 en mer, c'est le domaine public maritime quand il est affecté au conservatoire du littoral, ce sont les parties maritimes des parcs nationaux, et puis c'est le nouvel outil parc naturel marin. Tout cela, on voulait le créer un peu dans une espèce de grand panier qui n'avait pas beaucoup de cohérence et les parlementaires dans leur grande sagesse, à cette époque-là, proposent qu'une Agence vienne articuler ces politiques marines et, notamment, mettent en place ces parcs marins que vous avez évoqués.

Il y en a deux qui fonctionnent d'ores et déjà : *Iroise*, ça n'a pas été sans mal, et *Mayotte* qui est le 2^e parc qui a été créé en 2010. Vont venir assez vite, maintenant, ce qu'on appelait la *Côte Vermelle*, c'est-à-dire, dans la mer catalane, on va l'appeler, je crois « le parc du golfe du Lion ». Il y aura également probablement les *3 estuaires de la plaine maritime picarde*. Le dossier va partir à l'enquête très vite, c'est-à-dire la Baie de Somme, la Baie de Canche, la Baie d'Auties. J'étais particulièrement visé, tout à l'heure, à ce sujet. Il y aura également l'Estuaire de la Gironde et les Pertuis Charentais, il y aura le Bassin d'Arcachon, il y aura le Golfe normano-breton. On réfléchit à quelque chose d'intéressant autour de la Corse, il y a une analyse stratégique régionale qui est en cours qui pourrait déboucher sur un parc naturel marin. Il y aura quelque chose, probablement, en Martinique sur lequel il y a une réflexion approfondie. On va probablement agrandir le parc de Mayotte en y adjoignant les Glorieuses, qui sont les îles éparses situées au nord, à l'entrée du Canal du Mozambique, au nord de Mayotte. On est donc en train de se doter de cette série d'outils assez perfectionnés, assez modernes et qui vont vous intéresser beaucoup. Parce que...

Denis Cheissoux : Justement, là nos amis se disent : « Ne pouvons-nous plus rien faire maintenant ? ». Vous avez les parcs nationaux, c'est l'exemple de Port-Cros. Effectivement, Jojo le Mérrou est en forme, il est revenu en force. Là, c'est vraiment de la protection. Est-ce que cela va être de la gestion ou de la protection ? Va-t-on pouvoir récupérer des matériaux, à quelles conditions, c'est quoi l'originalité ?

Jérôme Bignon : Vous avez raison de poser cette question. Elle est extrêmement pertinente. Souvent, les gens confondent réglementation et gestion. L'État détient des instruments de réglementation et il est dans son devoir, dans son pouvoir, de réguler par une réglementation. Mais il est aussi de son devoir de mettre en place des instruments de gestion qui fassent, qu'à des endroits où il y a des enjeux importants, des enjeux liés à la pression anthropique, des enjeux liés à des usages qui sont concurrents, que ces usages ne soient pas réglés dans une anarchie totale et que cela ne soit pas la réglementation qui pallie aux difficultés des hommes mais que cela soit, au contraire, une gouvernance nouvelle et moderne qui se mette en place pour faire en sorte que les hommes prennent en charge la gestion de leurs propres usages.

L'exemple des parcs marins est extrêmement moderne, c'est probablement un des outils les plus modernes en matière de gestion d'espace naturel. Alors, c'est légitime parce que c'est l'un des derniers qui ait été créé, si on regarde la directive *Natura 2000* 1992, la gestion *Natura 2000* est une gestion qui est datée, elle date du début des années 90. Aujourd'hui, on ne ferait plus *Natura 2000*

comme on a fait *Natura 2000* en 1990. Aujourd'hui, on le ferait comme on fait les parcs marins. Et dans les parcs marins, la caractéristique c'est que, nonobstant tous ces enjeux, nonobstant tous ces conflits, toutes les activités, je dis bien toutes les activités humaines, économiques, qu'elles soient économiques récréatives, je pense à la voile, à la navigation de plaisance, à la pêche plaisancière, à la plongée sous-marine, je pense à la chasse, toutes les activités économiques, que ça soit l'extraction, l'éolien en mer, la pêche évidemment, ça peut être la pêche à pied, ça peut être l'extraction du goémon, ça peut être toutes ces activités, la pose de câbles, toutes ces activités sont, par définition, autorisées dans les parcs marins. Par définition, elles peuvent avoir lieu.

Denis Cheissoux : Alors, où est le mais, donc ? Autorisées, mais...

Jérôme Bignon : Il n'y a pas vraiment de mais. Il y a un périmètre. D'abord, on définit ensemble un périmètre. Avec une concertation qui peut durer 2 ans. Ce n'est pas rien.

1^{er} point, j'aurais dû commencer par là, l'État donne la main aux terriens en leur disant : « Auparavant, vous n'aviez rien à dire, c'est le préfet maritime, c'est La Dreal, c'est l'administration des affaires maritimes », aujourd'hui, l'État donne la main aux élus, donne la main aux professionnels et leur dit : « Vous avez votre mot à dire dans la concertation. »

Un périmètre. Ensuite, dans ce périmètre, que voyez-vous comme orientation de gestion ? Qu'est-ce qui vous pose problème ? Quels sont les enjeux ? Donc on les définit ensemble. Et ces orientations de gestion, quand le périmètre aura été pris par décret, c'est-à-dire qu'il aura été consolidé, à ce moment-là, les orientations de gestion, on va demander au conseil de gestion qui va se mettre en place, avec tous les usagers, tous les professionnels, on va demander de transformer les orientations de gestion en plan de gestion. C'est-à-dire : quel plan voulez-vous pour gérer cet espace extraordinaire où tous les éléments de biodiversité sont réunis, où toutes les opportunités de développement sont réunies, comment voulez-vous le gérer ensemble ?

La caractéristique, également, qui est très importante, c'est que dans ces parcs, personne ne détient la majorité et surtout pas l'État. Vous vous rendez compte, l'État donne la main aux hommes qui ne dépendent pas de lui, premièrement, et deuxièmement, il ne prend pas la majorité. C'est dire la modernité. Et, troisièmement, personne n'a la majorité.

Je vais donner un exemple. S'ils sont là dans la salle, ils ne m'en voudront pas, mais les pêcheurs disent : « Nous, on veut bien tous les parcs marins du monde, mais à une condition, avoir la majorité ». Évidemment, ce n'est pas possible, on ne peut pas. Donc, l'idée de cette gouvernance nouvelle, c'est que, précisément, on construit ensemble des majorités, pas l'un contre l'autre, l'un avec l'autre. Et c'est toute la différence. Et on voit, on a une expérience qui est maintenant crédible, solide, c'est celle du parc d'Iroise qui existe depuis 2 ans...

Denis Cheissoux : Là, il faut préciser quand même, lorsque vous êtes dans le Finistère, ce sont des rudes, c'est le coin de Molène, de Ouessant. Il y a eu une concertation incroyable qui s'est opérée avec, entre autres, un garçon qui s'appelle Philippe Lunilio (???) qui est un grand psychologue aussi de cette affaire-là et maintenant, avec les pêcheurs, ça fonctionne drôlement bien.

Jérôme Bignon : Ça marche et ça a marché. Et c'est même extraordinaire, parce qu'avec les autres pêcheurs, maintenant, on a renoncé à convaincre les pêcheurs des autres parcs, des parcs en préfiguration. On leur dit : « Allez voir en Iroise », et ils vont voir en Iroise. Ils reviennent et disent : « On est d'accord, on a compris ». Ils veulent plus de place, toujours. Mais les plaisanciers qui ne voulaient pas aller dans le parc marin d'Iroise, maintenant, quand on est en train de mettre en place le parc normano-breton, disent : « On veut des places, on veut y être », parce qu'ils ont compris que, dans cette concertation, mais ce que votre organisation UNPG a compris depuis longtemps, c'est que si on se concerte, on avance. Évidemment, on ne gagne pas à 100 %, mais les compromis, l'art du compromis intelligent, c'est de faire chacun une concession pour avancer ensemble dans une perspective qui permette d'aller vers le durable.

Denis Cheissoux : Alors, effectivement, nos amis, Jérôme Bignon, sont sûrement d'excellents pêcheurs, mais eux, ils pêchent davantage du sable, ils pêchent davantage des cailloux. Donc, ils sont en train de se dire : « C'est quoi ? Ça ne marche pas trop mal pour la pêche du côté de la mer

d'Iroise ; du côté de Quiberon, ça a été une catastrophe, etc. », il n'y avait pas de parc marin et puis ça a été chaud, ça n'a pas été présenté comme il faut. Bon, peu importe !

Mais voilà, pour éviter cela, cet outil de gestion différente pourra-t-il permettre aussi à nos amis, qui sont quand même et à juste titre obsédés par la pérennité de la ressource, d'arriver à trouver des compromis, de la concertation, etc. ? Là, commencez-vous à avoir des cas, dans la mer d'Iroise, ou bien pas du tout ?

Jérôme Bignon : On a eu un problème de maërl. Si ma mémoire est bonne, il y a eu un ban de maërl entre Sein et la côte. Je parle sous le contrôle du directeur général (Jean-Marc Michel), dans ce coin-là, en tout cas, et il a été décidé d'un commun accord de terminer le prélèvement prévu par l'Arrêté et de cesser le prélèvement qui avait été prévu par l'Arrêté consécutif à la réglementation préalable à la mise en route du parc, et d'arrêter dans une perspective de développement durable.

Donc, on peut imaginer de prélever du maërl dans un parc marin. Il n'y a pas d'objection de principe, en disant : « On ne prélève pas, il n'y a pas de dispositions réglementaires ». Dans les parcs nationaux, il y a des endroits, dans le cœur du parc national, où il n'y a pas d'activités, on ne fait pas d'activités. Dans les parcs naturels, s'il y a une activité, elle doit être concertée, étudiée, réfléchie et donner lieu à une concertation. Et il doit y avoir, si une activité pose un vrai problème, je prends par exemple l'activité éolienne en mer qui suscite pas mal de troubles le long de notre littoral actuellement. Le gouvernement a décidé, développement durable, énergie renouvelable, 3000 mégawatts d'ici une première tranche, etc. Un parc d'éoliennes en mer est-il compatible avec un parc naturel marin ? Moi je dis oui. Simplement, les conditions ne seront peut-être pas les mêmes, parce que le parc marin devra donner un avis conforme. Puisque c'est une activité qui est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement. L'avis conforme, cela veut dire que l'on ne peut pas passer outre l'avis qui sera donné par le conseil de gestion du parc. C'est un pouvoir fort, mais c'est un pouvoir qui est donné par une majorité qualifiée et qui doit réunir autour de la table, dans cet avis, la construction de tout le monde. Il y aura une véritable concertation intelligente et je suis convaincu que c'est même un atout pour les opérateurs. Parce que c'est une qualité, pour eux, pour éviter le recours, on perd un peu de temps en amont, mais on en gagne tellement en aval. Il y a une appropriation par les acteurs locaux, parce que les gens qui sont au conseil de gestion, ils sont à terre, ce sont des terriens, ils ne vivent pas en mer, donc il y a des élus, il y a une acceptation du système qui est beaucoup plus maligne.

À chaque fois que je rencontre le président Maille, qui préside le parc marin d'Iroise, il nous explique. Le président du Conseil général du Finistère, lui-même, est stupéfait de voir l'intelligence de la concertation qui s'est mise en place. Ce que je vous dis paraît peut-être un peu irréel, parce que l'on a toujours du mal à penser que des gens qui ont tant d'avis divergents arrivent à se mettre d'accord, mais le souci d'avancer est plus fort que le reste et, de ce fait, on arrive à résoudre les difficultés.

Denis Cheissoux : Il ne faut jamais désespérer de la nature humaine. On est bien d'accord, Monsieur Bignon. Merci beaucoup. Cher Christophe, bien sûr vous ré-interviendrez aussi. Je pense que vous aurez peut-être l'occasion d'échanger tout de suite avec **Jean-Marc Michel**, directeur général de l'Aménagement, du logement et de la nature. Ce n'est pas simple quand on a cette casquette : aménagement, logement, nature. Comment concilie-t-on protection de la nature et développement des territoires ?

Jean-Marc Michel : Mesdames, Messieurs, bonjour et merci à Denis Cheissoux de m'envoyer en plein dans le mur du paradoxe. Mais c'est avec plaisir et devant vous que je voudrais aussi revisiter la manière dont votre profession, votre interprofession, a réussi à résoudre elle-même et avec ses partenaires, ce paradoxe. Être à la tête d'une activité économique, 400 millions de tonnes par an, quand même, qu'il faut mobiliser à la fois par extraction, par transport, par commercialisation, par attribution soit à des travaux publics, soit à de l'habitat et de la construction, vous êtes vous-mêmes au cœur du complexe de l'intégration des politiques.

Donc, votre profession a su démontrer qu'il était possible d'intégrer les composantes environnementales comme d'autres composantes, bien évidemment, vous savez vous adapter à un nouveau contexte économique, vous savez aussi prendre en compte des composantes sociales, vous êtes des patrons d'entreprises et vous savez aussi prendre en compte des composantes de sécurité au travail. Et quand, avec le président Vuillier, on faisait la dernière conférence de la profession dans le

pilier sud de l'Arche, haut lieu de l'utilisation du béton, et de la minéralité, et de quelques richesses géologiques, au point qu'aujourd'hui, il nous faille changer les plaques et passer du marbre de Carrare au granit. Eh bien, cette convention, vous avez été capables de démontrer qu'en attribuant aussi bien des prix pour la biodiversité, que des prix pour la qualité économique, que des prix pour la sécurité sur les chantiers, que des prix pour le dialogue social et le dialogue avec les partenaires et les voisins, vous étiez dans une logique de résolution de conflit, d'intégration à l'amont de sujets apparemment opposés.

Et quand Christophe, tout à l'heure, vous invitait au voyage du vivant au fossile et du fossile au vivant, là encore, l'histoire, la préhistoire, enfin l'aventure de notre planète vous met au cœur de la responsabilité patrimoniale, un peu la vôtre en tant que patron d'entreprise, un peu la nôtre aussi, responsables publics.

Et une autre manière d'éviter le mur du paradoxe, c'est de ne pas laisser l'environnement au rang de variable d'ajustement ou d'objet que, gentiment, on ménage quand on y pense, mais de le transformer en sujet, voire même en projet d'entreprise ou en projet de territoire, voilà peut-être une autre manière de dépasser le paradoxe.

Et sur ces manières d'intégrer, voire de rapprocher le projet d'entreprise des composantes patrimoniales du territoire et des composantes humaines de voisinage, il me semble qu'il y a là, d'abord, une démonstration du renouveau d'une activité économique, mais aussi une démonstration de l'adaptation des politiques publiques. Et s'il faut modifier, ou ajuster, le système de la concertation, pourquoi pas ? S'il faut faire en sorte que, dans les enquêtes publiques, il se dise autre chose que totalement pour ou totalement contre, pourquoi pas ?

J'ai tendance à dire que plus, en amont, la profession saura définir un projet qui convient à l'entreprise et au territoire, et donc aux hommes qui l'habitent et aux composantes patrimoniales, et en particulier celles du vivant, mieux vous saurez fabriquer des projets qui peuvent se passer d'un supplément de réglementations.

Denis Cheissoux : En cela, vous rejoignez Bertrand Pancher qui voyait bien cela dans les évolutions. Travailler le plus en amont le plus possible pour que cela fonctionne.

Jean-Marc Michel : Mais pourrions-nous nous passer, comme le disait Bertrand Pancher, de quelqu'un qui siffle la fin de la récré ? Pourrions-nous nous passer d'une décision administrative qui protège à la fois une composante sociale et une entreprise ? Chers amis, je ne veux pas revendiquer le monopole de l'autorité administrative mais, si on laisse dériver de l'autorité administrative à l'autorité judiciaire, on est mal embarqué tous ensemble. Aura-t-on fait tout ce qu'il faut en amont ? Je ne le pense pas. Cela aura-t-il sécurisé les entreprises ? Je ne le pense pas. Et mieux vaut une décision administrative acceptée qu'une décision de justice sur laquelle il y a, à coup sûr, de la médiatisation.

Et je veux dire aussi que notre manière de dépasser le mur du paradoxe, c'est de savoir ensemble aussi, n'est-ce pas Denis, piloter la communication.

Votre profession, en lançant son Livre blanc, en organisant, site par site, comme le disait Madame tout à l'heure, des contacts, des rendez-vous réguliers pour démontrer qu'elle fait bien son job économique mais qu'elle fait aussi un beau job environnemental, là peut-être se trouve aussi une manière d'éviter d'aller dans le mur du paradoxe.

Denis Cheissoux : Alors, **Christophe Aubel**.

Christophe Aubel : Je voudrais réagir à ce que vient de dire Jean-Marc Michel. Mais cela renvoie aussi à des choses qui ont été dites par Bertrand Pancher, avant et même, au tout début, par le député qui a ouvert la séance.

C'est-à-dire que d'abord, parfois, on a tendance à dire : « C'est à cause de la biodiversité et de l'environnement qu'il y a trop de réglementation ». Moi, j'ai plutôt envie de dire que c'est à cause du système de gouvernance que l'on met en place et des règles, enfin c'est nous qui faisons, ce n'est pas la biodiversité et l'environnement qui ont fait les règles. C'est-à-dire qu'il ne faut pas, dans la façon d'aborder les choses, et là-dessus je m'excuse de citer encore le député Piron, ce n'est pas à cause de

l'environnement qu'il y a trop de réglementation. C'est parce que l'on met en place un système par couches superposées. C'est bien ce à quoi il faut réfléchir, comment on rajoute à chaque fois des couches soit de concertation, soit de réglementation. Donc là, il y a vraiment quelque chose à creuser et, de ce point de vue-là, je rejoins ce qu'a dit Jean-Marc Michel, il faut réfléchir à comment on fait autrement la concertation, etc., avec un arbitre, enfin, ça je suis assez d'accord, c'est important. Et là-dessus, dit le député Pancher, plus d'enquêtes publiques, on ne fait que de la concertation. Attention ! La concertation a plein de vertus, elle peut résoudre beaucoup de choses, mais elle ne fait pas tout non plus, ne serait-ce que parce que l'on n'est pas tous égaux devant la concertation. C'est-à-dire qu'il y a aussi un moment où, dans les territoires, les représentants des différents intérêts contraires que citait Monsieur Subra tout à l'heure, n'ont pas les mêmes moyens, n'ont pas les mêmes organisations. C'est quand même aussi une question à appréhender. Alors c'est pour cela qu'un arbitre, enfin, est important. Et cet arbitre, on réfléchit à qui il est : est-ce le préfet ? Est-ce quelquefois une collectivité territoriale ? Comment ça marche ? Et, évidemment c'est un vrai sujet, c'est important.

L'autre élément est que je crois beaucoup à ce qu'a dit Monsieur Bignon : faire des instances de concertation ou même de gestion, où personne n'a la majorité. Et cela doit être créé dans tous les domaines. C'est-à-dire que l'on voit bien que, et là encore cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas un arbitre final, parce qu'au final, même dans les parcs marins, il y a bien quelqu'un qui doit arrêter une décision.

Voilà, c'est le principe de gestion, mais un principe de gestion où personne n'a la majorité, c'est la clef. Et il y a encore plein de domaines où les instances de gestion ne sont pas faites comme cela. Et pour moi, l'apport majeur du Grenelle, c'est cela. Le Grenelle n'a pas inventé la concertation, elle existait déjà, il a inventé le fait que lorsque l'on parlait des sujets, on mettait tout le monde autour de la table de façon équilibrée. Et si l'on prend la *Trame verte et bleue*, pourquoi la *trame verte et bleue* a pu émerger, sortir alors que c'est le réseau écologique, on en parle depuis des années, sauf que l'on n'en parlait qu'entre agriculteurs et naturalistes, et forcément, il y en a qui le voulaient et d'autres qui ne le voulaient pas, et certains étaient un peu plus forts que d'autres, en tout cas politiquement, on va le dire comme cela, et donc ça ne passait pas. Puis le jour où l'on a mis tout le monde autour de la table, dont, à ce moment-là, les représentants des entreprises, des acteurs économiques, ils disent tout à coup : « Mais *trame verte et bleue...* », ils ne le voyaient pas de la même façon que les 2 acteurs historiques, on va dire. Et puis, finalement, on a avancé, on a trouvé un consensus et on a pu la mettre en place. Ce sont donc des choses importantes et cela renvoie à des choses que vous dites dans votre Livre blanc. Alors je ne sais pas si j'aborde tout de suite les propositions du Livre blanc, parce que j'ai soit des interrogations, soit des questions...

Denis Cheissoux : On va y aller, de toute façon, avec Christian Béranger, parce qu'il va nous le proposer et vous allez, effectivement, pouvoir réagir. Oui, merci à nos amis suisses pour ce que l'on appelait *les corridors biologiques* devenus *Trame verte et bleue*.

Quand même, maintenir un réseau de carrières, c'est extrêmement important pour la profession ; les ressources de proximité, c'est aussi important pour vous. Il faut donc favoriser son intégration. Quelles sont pour vous les préventions ? On est vraiment sur l'environnement au cœur des politiques publiques, quel est votre sentiment, Christophe Aubel ? Comment peut-on faire ?

Christophe Aubel : Sur l'aspect carrière, il y a plusieurs choses que j'ai en tête, notamment sur la lecture de votre Livre blanc.

D'abord, il est vrai, et on est les premiers à le dire, et les associations notamment, qu'il y a plein de partenariats et les carrières peuvent être des hauts lieux de biodiversité. Et il y a des gens, ici dans la salle, qui pourraient l'exposer bien mieux que moi, parce qu'ils ont fait les études scientifiques qui montrent tout l'intérêt possible des carrières en termes de biodiversité. Donc cela est une chose importante.

En même temps, une fois que l'on a dit cela, en tout cas je sais qu'il m'est arrivé d'avoir avec Monsieur Béranger ce débat, et peut-être que l'on n'était pas complètement d'accord, ce n'est pas parce qu'une carrière peut être un haut lieu de biodiversité que cela permet forcément de faire des carrières partout. Parce qu'il peut y avoir aussi des endroits où il y a une biodiversité qui reste et qu'on ne peut pas faire, même s'il y aura une autre biodiversité derrière, en tout cas, cela interroge. Et l'on doit se poser la question de l'irréversibilité ou pas, et de ce que l'on atteint en termes de

biodiversité. C'est important et cela renvoie à un certain nombre de choses que vous dites dans votre Livre blanc. Par exemple, il est évident qu'il faut réfléchir à la cohérence, entre schéma de cohérence écologique, donc *la Trame verte et bleue*, et les schémas des carrières. C'est un chantier à ouvrir, mais comment ?

J'aurais tendance à dire qu'il faut que le schéma de carrière soit compatible avec le schéma de cohérence écologique. Évidemment, mais peut-être que l'on ne sera pas d'accord. Mais je vous l'ai dit, les vrais amis sont capables de dire les efforts. Il est difficile de dire à une profession qui fait plein de choses que l'on en veut encore plus. Parce qu'il y a beaucoup de gens qui ne font rien. Alors j'ai conscience de la limite de l'exercice. En même temps, si l'on dit : « la biodiversité c'est vital », c'est vraiment mon point de vue pour nous tous. En tout cas, c'est un vrai sujet, comme on fait cette cohérence, par exemple. Ce n'est pas neutre du tout. Par contre, ce que je trouve extrêmement intéressant dans votre approche, et là cela rejoint la question qui est « comment mettre au cœur des politiques publiques », quand vous dites, sur l'urbanisme, « Ce serait peut-être bien qu'entre les SCOT et les PLU, il y ait des liens qui soient créés et qu'ils soient justement compatibles ». Et c'est la proposition, avec le schéma de carrière.

Là, on touche quelque chose d'important. Et il faudrait presque aller plus loin. C'est-à-dire que l'on en est encore avec le droit de l'urbanisme. Finalement, il a quand même été conçu au XX^e siècle, sur le raisonnement : « Est-ce que j'urbanise ou pas ? ». C'était la question initiale. Et je pense, alors cela a évolué quand même, que dans le droit de l'urbanisme, on a mis d'autres couches et notamment le SCOT qui dit un peu plus de choses que justement « J'urbanise, j'urbanise pas ». Mais nous, une des propositions que nous faisons, une des pistes de réflexion que nous aimerions bien ouvrir, c'est : comment passe-t-on d'un droit de l'urbanisme à, alors nous, pour le jeu de mot, on a dit « on ne fait plus des PLU, mais on fait des plages ». C'était des plans locaux d'aménagement de gestion de l'espace, c'est-à-dire des choses qui sont un peu plus transversales, cohérentes, qui sont plus liées à des projets de territoires et pas seulement binaires entre « j'urbanise, j'urbanise pas ».

Et ce que vous écrivez sur les carrières me fait penser à cela. Parce que vous dites : « Très bien, mais si le SCOT ne tient pas compte du fait que l'on va avoir besoin de matériaux, mais on pourrait faire la même chose sur l'agriculture. » Comme on dit toujours : « Il faut aussi développer l'agriculture de proximité. » Mais si les SCOT et les PLU ne prévoient pas comment on fait le développement de l'agriculture de proximité, on peut toujours le dire.

Cette approche globale de l'urbanisme est un vaste sujet, très compliqué. Je ne dis pas que c'est facile à faire et je ne dis pas qu'on a les solutions. En tout cas, si l'on construit des politiques publiques et que l'on met l'environnement au cœur, j'ai encore une fois l'environnement au cœur, quand je dis cela, on le met au même niveau que les autres choses, c'est ce que cela veut dire. Ça ne veut pas dire que cela passe avant. Comment construire vraiment quelque chose d'équilibré, parce que c'est l'avenir de nos sociétés qui dépend de cela.

Et à certains moments, ce sera la biodiversité. Tout à l'heure, Monsieur Bignon citait les parcs nationaux. Et bien, dans les parcs nationaux, il y a des moments où c'est effectivement la faune et la flore qui vont passer avant et c'est normal.

Et puis, dans un parc naturel marin, parce que ce n'est pas la même chose, on fera de la gestion comme il l'a expliqué tout à l'heure.

Puis, dans un parc naturel régional, on fera encore autrement, même s'il y a aussi des aspects biodiversité.

Simplement, à chaque fois, les 3 sujets sont aussi importants les uns que les autres.

Et j'avais une dernière interrogation, peut-être sur les propositions, liée à l'une de vos propositions sur la compensation que je n'ai pas bien comprise, que vous mettiez derrière. C'est un vaste sujet, la compensation, donc là, je suis plutôt demandeur d'explications de votre part sur ce qui est derrière la proposition.

Denis Cheissoux : Merci beaucoup Christophe Aubel. Alors, **Christian Béranger** va intervenir. Et après on vous fiche la paix avec la biodiversité qui est quand même une très grande mutuelle. Il faut essayer de comprendre cela. C'est un peu un jeu, comme si vous avez un mikado qui est lancé, quand vous retirez une des piques du mikado, les choses peuvent s'effondrer. Donc, il ne s'agit pas, non

plus, de protéger à tout prix, ce n'est pas ça le problème, mais on a des chiffres qui sont absolument réels. Quand, par exemple, Hubert Reeves parle de 6^e extinction des espèces, c'est vraiment avéré par des scientifiques, c'est-à-dire qu'il y a toujours eu apparitions, disparitions d'espèces, on le sait, naturelles ou pas naturelles, d'ailleurs. Quand vous avez une météorite qui arrive, ça vous fait disparaître les dinosaures, il y a 65 millions d'années. Mais, en revanche, on est sûr qu'actuellement cela disparaît de 100 à 1000 fois plus vite qu'à ces périodes-là. Et lorsque l'on n'aura plus d'abeilles, on sera quand même très embêté. Quand on n'aura plus de zones humides, Monsieur Piron paraissait un peu flou sur les zones humides, c'est un véritable problème. C'est-à-dire que l'on a quantité de services qui sont rendus aux individus, on va dire gratuitement, par cette biodiversité. En particulier, effectivement, les zones humides.

Denis Cheissoux : **Christian Béranger**, président de la commission Environnement de l'UNPG, vous avez été, vous aussi, une des chevilles ouvrières de ce Grenelle de l'environnement. Dites-nous, donc, l'état de votre réflexion, celui de la profession, avec un vrai savoir-faire que vous avez et puis l'action que vous avez déjà démontré ?

Christian Béranger : Vous ne pouvez pas imaginer le grand moment de solitude qu'un professionnel peut avoir quand, à la fin d'une table ronde, cela ne vous a pas échappé pour les précédentes, il doit essayer de faire une synthèse de ce qui a été dit et essayer aussi de placer 10, 20, parfois 30 années d'expériences et d'études. C'est par contre la preuve très positive qu'aujourd'hui, en 2011, avec des réunions, des colloques réguliers, nous avons un partage d'expérience et un vrai capital. Donc c'est un point extrêmement positif sur lequel je voudrais déjà commencer.

Concernant l'intervention de Christophe Aubel, où il y avait à la fois des propositions et des questions, j'ai bien noté que la biodiversité ne se suffisait pas, même dans la mesure où elle est évidemment vitale pour nous, mais qu'elle doit faire partie intégrante, au même titre que l'économie, que la société, donc de l'environnement, d'une façon équilibrée, dans un système durable, de développement durable.

Et cela, pour les entreprises, est quelque chose qui, pour déjà beaucoup d'entre nous, ne nous a pas échappé. C'est : « Il faut des stratégies de développement durable » où la part de l'environnement et la biodiversité sont bien intégrées.

Ensuite, Monsieur Bignon nous a expliqué l'importance du milieu maritime dans lequel nous découvrons, nous redécouvrons nos racines, nos origines, la vertu de beaucoup de choses avec, en quelques années, des choses qui, à terre, se sont réalisées sur plusieurs dizaines d'années. Donc il y a un aspect concentré au niveau maritime où les efforts ne sont pas forcément plus nombreux mais dans un laps de temps beaucoup plus court. Et il nous a expliqué l'intérêt des parcs. Ceci dit, à ce stade-là, tout à fait, en mer, oui, les parcs sont porteurs de beaucoup de sources d'expérience, de concertation, mais il serait intéressant que l'État, à ce moment-là, regarde de plus près les parcs naturels régionaux continentaux dans lesquels on voit parfois décliner des règlements qui interdisent purement et simplement les activités.

Donc l'aspect parc, oui, mais relativisons et échangeons les bonnes pratiques en termes de gestion. Et, Monsieur Michel, vous nous avez expliqué également l'importance, le paradoxe de votre profession, les enjeux de la concertation et des possibilités de nouvelles règles ou d'ajustements et, notamment, au travers des réflexions possibles sur les enquêtes publiques dans le cas du fil conducteur du sujet concertation qui a amené plusieurs tables rondes.

Donc, tout cela, effectivement, est post grenellien. Nous sommes, aujourd'hui, dans l'application des choses, à expérimenter, mettre en place, légiférer. Et là, pour reprendre aussi l'un de vos termes, c'est un paradoxe. C'est qu'il faut se réunir, construire, réfléchir, mais également mettre en œuvre. À titre d'exemple, ce Livre blanc est la feuille de route de la profession, avec des hypothèses. C'est-à-dire que, hypothèse 1, dans le futur, si ça marche comme cela, on pourra aller dans ce sens-là et hypothèse 2, si c'est plutôt celle-là, dans un autre sens... Nous avons des variantes. C'est très bien, avec une difficulté, j'approuve, je pense sincèrement que c'est un excellent exercice et que nous sommes sans doute une des rares professions à avoir cette vision prospective. Mais avec, quand même, ce paradoxe que, par rapport au post-Grenelle, aux réflexions en cours, il faut être à la fois au national et au local. Il faut être autant auprès des élus, par exemple pour les accompagner dans leur

atlas de la biodiversité communale, que dans les groupes de travail national. Il y a le comité national de la révision de la SNB, demain matin, qui est une des dernières grandes messes avant la présentation officielle, le 19.

Je reviendrai sur l'adhésion.

Tout se fait au même moment. La concertation est un exercice de co-construction avec une difficulté pour nous : l'appliquer au même moment partout, au national, au local, à terre et en mer. Sur des arguments techniques, sociétaux.

Alors quelle serait la solution sur ce point-là ? Je pense qu'il n'y en a pas. Sauf qu'il faut être présent partout. Il faut être présent dans les comités régionaux, dans les comités nationaux, il faut se faire entendre et il faut présenter, valoriser tous les exercices qui ont été faits.

Alors qu'est-ce qui a été fait ? Là, il y a beaucoup de professionnels dans la salle, ils savent déjà eux-mêmes au travers des études d'impacts, de l'adhésion à la Chartre, des diagnostics qui ont été faits, des journées portes ouvertes, tout ce qui a été dit au travers des 2 précédentes tables rondes. Mais aussi ce que l'on a vu, que dans l'arsenal des outils, nous avons déjà réalisé un programme scientifique considérable sur les roches meubles, les roches massives, de façon à faire des inventaires, des photos. On a analysé, à l'époque, la nature, et ensuite, nous sommes allés vers le fonctionnement, la fonctionnalité des milieux, compréhension de l'espèce dans l'habitat. Et aujourd'hui, depuis la fin de l'année 2009, courant 2010, nous sommes rentrés dans l'évaluation des services rendus. On en a parlé beaucoup de la biodiversité, mais nous lui sommes redevables, et je m'étonne d'ailleurs que tu ne l'aies pas plus développé, Christophe, mais nous sommes également redevables à un autre niveau, ce sont les services rendus qu'elle nous rend indirectement : écrêtage de crues, dénitrification et autres.

Nous sommes dans un deuxième programme d'étude après la photo, savoir comment cela marche et, à ce stade, j'aimerais remercier vraiment, avec beaucoup de sincérité, le professeur Jean-Claude Lefeuvre et Monsieur Bernard Frochot qui sont aujourd'hui présents et qui nous accompagnent depuis plusieurs décennies sur ces programmes qui étaient quand même un exercice extrêmement risqué pour les scientifiques, à une époque, parce qu'effectivement, tout ce qui venait du domaine des carrières n'était pas forcément très bien vu. Et il y a évidemment beaucoup d'autres scientifiques qui nous ont accompagnés.

Un programme d'études régulier, des approches vers le fonctionnement des milieux, pour une raison très simple. Je voudrais revenir sur la notion de paradoxe. 1700 entreprises, 2700 sites, 30 carrières par département, à peu près, et à peu près 20 % sont concernées de près ou de loin par *Natura 2000*. Ce maillage dense correspond grosso modo à un maillage de marchés. Or, le problème est que la *Trame verte et bleue* a une autre logique. Celle de trajectoires, de secteurs biogéographiques, et ce n'est pas du tout le même maillage. Donc nous avons aujourd'hui un enjeu : il faut changer d'échelle, ce n'est plus l'étude d'impact administrative, c'est le fonctionnement biogéographique du secteur, comprendre également ce qui se fait dans la dynamique de certaines espèces plus lointaines. La profession va changer d'échelle et là, au-delà de notre programme d'études pour évaluer cette dynamique, nous avons l'enjeu du décret sur les études d'impact, le nouveau décret qui va sortir très bientôt — je vous rappelle que le dernier décret sur les carrières, pour les études d'impact, date de 1979 —, et nous allons basculer dans un nouveau monde d'études d'impact, même si cette image est un peu brutale, mais il y aura, je pense, des grincements de dents dans l'évaluation de pas mal de points.

Alors des études, des guides, nous pensons de plus en plus à faire le guide des guides, parce que l'on se perd un peu dans la forêt des guides, mais toujours est-il qu'il y a aujourd'hui un capital de savoir considérable.

Un autre point. Maintenant, un des enjeux est de partager. Donc, tout à l'heure, Émilie a évoqué la chartre professionnelle. Je crois, enfin j'espère ne pas dire de bêtises, qu'il y a 400 entreprises et plus de 1000 sites, aujourd'hui, qui sont engagés dans la chartre. Il y a des programmes de formation sur l'eau, la gestion des hydrocarbures, la gestion de la concertation, la biodiversité, il y a des thématiques qui, aujourd'hui, permettent d'expliquer à la profession ce qu'il faut faire et comment le faire au mieux. Ce n'est pas uniquement respecter des seuils réglementaires et savoir les mesurer —

là aussi, on a des programmes très nombreux, parce que le problème des poussières, des nanoparticules, enfin diamètres de particules extrêmement difficiles à mesurer, les appareillages n'existent pas donc, sur ce domaine-là, la profession accompagne dans l'évaluation et la profession se forme. Avec un autre petit détail, quand même, et je sais que dans le cadre du Grenelle on a eu beaucoup d'échanges avec les ONG et les syndicats, c'est qu'il ne s'agit pas uniquement de former un collaborateur sur le terrain, de former le chef de carrière, mais c'est aussi former le chef d'entreprise. Parce qu'il ne s'agirait pas simplement d'expliquer pourquoi le plan de réaménagement doit être fait comme cela, mais il s'agit bien, effectivement, que le chef d'entreprise intègre la biodiversité dans sa stratégie.

Comment intégrer la biodiversité dans sa stratégie ? Si vous allez dans les bonnes librairies, ce n'est pas facile, on ne trouve pas. Encore moins dans le domaine du granulat. Néanmoins, il existe des outils sur lesquels nous travaillons. Par exemple, un outil international, l'ESR, Ecosystem Services Review, qui permet d'évaluer non seulement la place et l'enjeu de la biodiversité, mais également les impacts de l'activité de l'entreprise et comment adapter son système de management. Donc ces outils, aujourd'hui, permettent d'aller au-delà de l'aspect impact et permettent d'intégrer vraiment des réactions dans les projets de l'entreprise, sur le site lui-même.

Un autre point : la mutualisation des données. Il ne sert à rien de faire des études si c'est pour les stocker dans nos placards ou bien simplement utiliser le réseau des universitaires et des scientifiques. C'est extrêmement important, mais ça n'est pas suffisant. Il faut mutualiser les données.

Dans le domaine maritime, Monsieur Bignon est très bien placé sur ce sujet-là pour le savoir, les inventaires, aujourd'hui, notamment dans le milieu maritime, permettent de capitaliser sur des secteurs qu'on ne connaît pas bien. Les espèces, les habitats, leur fonctionnement, les services rendus, nous avons 4 données tout à fait différentes, mais à traiter de la même façon et au même moment. Une fois qu'une entreprise a intégré, fait ces études préalables, aujourd'hui elle peut les mutualiser. L'Agence des aires marines, le muséum, les observatoires régionaux. Elle peut également se concerter avec les conseils scientifiques régionaux et de protection de la nature pour savoir où mutualiser et comment donner.

En fait, c'est une forme de mécénat, d'une certaine façon, il faut mutualiser, autant que faire se peut, les données pour capitaliser. A la fois pour la *Trame verte* et pour la compréhension des fonctionnements.

Un des derniers points. Tout ça, c'est très bien, mais c'est un peu du donnant-donnant. Le vrai challenge, c'est d'avoir un système gagnant-gagnant. Alors, je vais arriver à la SNB, l'adhésion, la compensation, peut-être essayer de répondre à la question avant que tu l'aies posée, et puis la place de l'État.

Tout le monde a dit : cohérence des politiques publiques. Tout le monde le dit. On l'a dit avant le lancement de la SNB, on avait la crainte de voir se percuter un schéma régional de cohérence écologique, la SCAP, Stratégie de Création d'Aires protégées. Il faut passer quand même à 2 % avant 2020. On craignait, et on a peur, mais je crois qu'on aura toujours peur parce que, aujourd'hui, le système s'est un peu emballé.

Avec une autre difficulté sur laquelle on doit attirer l'attention de la profession, c'est que c'est à la fois, d'ailleurs le terme est très utilisé en ce moment, de la co-construction entre l'État, le préfet, et la région. Et ça, c'est une nouvelle donne de la dynamique d'une entreprise. Les schémas départementaux vont prendre une échelle beaucoup plus pertinente au niveau régional, la *Trame verte* et les schémas régionaux vont se mettre au niveau régional, mais avec une place des élus et des régions beaucoup plus importante. Je ne fais pas de procès, mais comment co-animer ? La solution pour la profession : être présent dans toutes ces structures des comités régionaux, sachant que dans les comités nationaux qui sont assez florissants, la profession et d'autres structures professionnelles comme le MEDEF, sont déjà représentées.

Vigilance sur les territoires, présence, échange d'informations.

Un tout dernier point un peu, comment dire, plus humaniste. Il faut que le vent du Grenelle continue de souffler. C'est indéniable. Je suis persuadé qu'il va continuer, il n'y a aucune raison qu'il s'arrête ou alors, vraiment, il y aurait un séisme. Mais pour ce faire, il va falloir continuer, dans les comités ad hoc, d'avoir la vertu du dialogue. Je ne me place pas dans les concertations pour projets d'entreprise où, là, on va rentrer dans des mécanismes de gouvernance et on va suivre, j'imagine, et on sera très intéressé par les propositions de Monsieur Pancher.

Mais il faut de la transversalité, comme il y en a dans les entreprises, entre personnes, entre services. Il faut qu'il y ait de la transversalité. C'est le rôle du syndicat. Il faut que le syndicat, notamment par ce Livre blanc, réorganise les échanges entre entreprises, entre régions. Il faut faire circuler l'information et les savoirs, échanger de bonnes pratiques. Cela paraît simple, mais pas tant que ça. On est capable de faire des programmes d'études. Je rappelle quand même que, pour le sujet de la biodiversité, en 5 ans, la profession a investi 1 500 000 euros. Ce sont des programmes très lourds dont les résultats ont toujours été transcrits en guides pratiques, génie écologique, réaménagement.

La transversalité ne se décrit pas et, en plus, c'est quand même une forme de concertation entre les entreprises elles-mêmes. Il faut que le système perdure avec, là, pas forcément des règles et encore moins des lois.

Dans le gagnant-gagnant, les 2 derniers points. Le principe de la SNB, nous y adhérons. La profession, d'une façon solennelle, a débattu de ce point-là en comité directeur la semaine dernière, et la profession adhère à la SNB, moyennant quelques précisions, et on en aura jeudi après-midi, sur les modalités pratiques qui se mettent en place. Le système se fait en avançant. Mais nous adhérons. Ce serait quand même paradoxal d'avoir un tel capital et de ne pas l'investir. Et là aussi, avec le souci du partage avec d'autres structures professionnelles, les entreprises autoroutières, d'autres secteurs des travaux publics, voire d'autres activités. Donc nous adhérons, avec quand même des réserves sur le territoire. Comment ça va se passer ? Y aura-t-il un juge arbitre ? L'observatoire national de la biodiversité sera-t-il assez critique pour bien juger de l'efficacité de l'application, la compatibilité entre nos outils et les autres ?

Opposabilité, prise en compte, compatibilité... Aujourd'hui, seuls les juristes, et ils sont présents aujourd'hui dans la salle, savent vraiment traiter ces 3 nuances-là.

Je suis à peu près sûr que, on prend un plan national des zones humides, une SCAP, et puis une autre liste TVB, il y aura de grosses difficultés, mais attendons !

Pour la compensation, parce que c'est quand même notre cœur de métier, c'est le business, alors je suis un peu désolé d'aborder la biodiversité sous un angle business, mais d'autres l'ont fait avant moi et avec des rapports de très bon niveau. Ce que nous souhaitons de façon très simple, mais pour le moment nous y travaillons avec une position qui va être édictée dans quelques semaines, nous souhaitons que le capital de nos réaménagements, puisque l'on recrée des habitats, on favorise l'accueil d'espèces, lorsque ce réaménagement est de façon significative et reconnue par dire d'expert un habitat digne de ce nom, qu'il est durable, qu'il a une trajectoire viable, que cette recréation par le réaménagement puisse être prise en compte dans les compensations.

Alors c'est un sujet qui, pour l'instant, est à l'atelier dans le cadre du « Comité national éviter-réduire-compenser ». Il se réunit jeudi après-midi, le calendrier est très dense, et nous faisons valoir, progressivement, ces positions.

Denis Cheissoux : Merci beaucoup, cher Christian.

Il y avait les propositions présentées :

- ^ développer nos connaissances environnementales
- ^ améliorer les pratiques opérationnelles
- ^ favoriser les apports à la biodiversité
- ^ favoriser les comportements vertueux envers la biodiversité
- ^ développer les bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité

Christian Béranger : Oui, alors santé et sécurité. Le bonhomme dans le dispositif est essentiel. Il a été rappelé à plusieurs occasions, mais là, d'une façon assez solennelle aussi, je voudrais rappeler que nous faisons partie des activités professionnelles qui ont encore un des taux d'accidents professionnels graves, voire mortels, les plus élevés. Plusieurs personnes meurent, tous les ans, sur nos carrières, que ce soit par nos collaborateurs ou par le fait des sous-traitants. C'est inimaginable, donc plus encore que toute étude sur la biodiversité ou même des évaluations économiques de nos marchés, rien ne sert de faire cela si nous n'avons pas la garantie que nos collaborateurs vivent leur vie de collaborateur, de professionnel, d'une façon saine.

Et, pour ce faire, la profession a mis en place, depuis plusieurs années, un « engagement santé sécurité ». Il y a 12 points, il y a des déclinaisons volontaires, notamment dans la région Rhône-Alpes où il y a eu déjà beaucoup de signatures. C'est une déclinaison progressive qui se fait sur la santé sécurité, comme pour les aspects chartre environnement... Enfin non, pas comme pour... Je crois que l'on ne peut pas comparer. C'est un enjeu vital, et je crois que la profession, aujourd'hui, a vraiment très bien saisi ce sujet important.

Denis Cheissoux : Merci, Christian Béranger, et merci à vous trois. Jean-Marc, vous reviendrez tout à l'heure aussi, pour la conclusion, après Nicolas Vuillier.

4 - Pour un approvisionnement durable des territoires

Denis Cheissoux : **Guillaume Sainteny**, conseil d'analyse stratégique, vous êtes aussi enseignant à Polytechnique. Vous travaillez depuis très longtemps sur la fiscalité environnementale. Vous regardez aussi comment la fiscalité peut être complètement dommageable à la biodiversité et à l'environnement. Lorsque vous avez des subventions qui vont vous permettre d'aller drainer et de ficher en l'air des haies, ce n'est pas bon non plus pour la biodiversité. Alors, dans ce domaine, comment cela pourrait aider ? Que voyez-vous poindre, dans le domaine qui concerne nos amis ici présents, en matière fiscale ?

Guillaume Sainteny : En matière fiscale uniquement ou notamment, pas forcément des choses à court terme, mais plutôt des évolutions à long terme. C'est-à-dire que je pense que l'évolution à moyen et à long terme qui est engagée, est une plus grande prise en compte de ce que l'on appelle les coûts externes, c'est à dire les coûts qui ne sont pas pris en compte dans les processus de production par les agents économiques, que ce soient les ménages ou les entreprises, et donc une tentation, d'abord de mieux les chiffrer parce qu'aujourd'hui on ne les connaît pas toujours, on ne sait pas très bien les évaluer donc il y a des efforts de méthodologie qui sont faits pour essayer de les évaluer que ce soit au plan micro-économique ou macro-économique. Cela a notamment été un des apports de la conférence de Nagoya, avec la publication du rapport Sukhdev, mais aussi les engagements du plan d'action stratégique de Nagoya. Ce sera aussi probablement une des avancées de la nouvelle stratégie européenne en matière de biodiversité qui va être rendue publique cette semaine normalement, et ce sera l'idée que, pour commencer à avancer vers cette vérité des coûts, en quelques sorte, en matière de biodiversité, il faut commencer par l'étape numéro un qui est de ne pas forcément supprimer, mais de réformer un certain nombre de subventions publiques ou d'incitations fiscales qui sont effectivement défavorables à la biodiversité.

Alors elles ne le sont pas pour le plaisir de l'être, elles le sont, tout simplement, parce qu'à l'époque où elles ont été créées, on ne s'est pas posé la question de savoir si elles l'étaient. Et l'on se pose cette question aujourd'hui seulement. Et évidemment, il est toujours beaucoup plus difficile de revenir sur un avantage fiscal ou une subvention publique existante que de ne pas en créer une. Alors, dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, il me semble que l'impact des granulats, il est avant tout sur les sols, et je dirais que cet impact est faible en termes d'emprise, il est faible aussi en termes d'imperméabilisation et, en revanche, il peut être important en matière de biodiversité parce que l'on sait qu'il y a une très grande partie de la biodiversité qui se trouve dans le premier mètre de couche du sol, d'une part, et d'autre part, même si là-dessus les scientifiques sauraient le dire mieux que moi, il y a des travaux scientifiques récents qui semblent indiquer que la biodiversité qui se trouve dans les couches profondes du sol, et notamment dans un certain nombre de cavités, est plus riche que ce que l'on croyait jusqu'à présent. Il y a donc, peut être, une sorte de principe de précaution qui s'impose pour ces extractions-là.

L'idée est clairement de prendre cela davantage en compte. Cela étant, il faut bien voir que dans le cas de granulats, on n'est pas dans le cas de la biodiversité, c'est-à-dire que l'on est dans le cas d'une ressource naturelle non renouvelable et que donc, l'extraction ou l'exploitation illimitée de cette ressource est tout à fait possible. Elle n'est pas contraire aux règles du développement durable. Ce qui est contraire aux règles du développement durable, c'est lorsque l'on exploite, par exemple, une ressource renouvelable au delà de son rythme de renouvellement. Mais dans la mesure où on est là sur des ressources fossiles qui sont finies et destinées à être exploitées un jour, leur exploitation complète peut être faite. La seule question qui se pose est une question de ce qu'on appelle équité inter-générationnelle, c'est-à-dire que si nous épuisons la totalité de ces ressources-là, évidemment, les générations d'après ne pourront pas les utiliser. Or il est tout à fait possible que la génération dans cinquante ou cent ans sache utiliser de façon beaucoup plus efficace que nous une ressource aujourd'hui finie.

Donc je ne pense pas que l'enjeu de la fiscalité se pose sur les granulats eux-mêmes, mais il se pose beaucoup plus sur les impacts que l'extraction des granulats peut avoir sur les milieux ou sur la biodiversité.

Denis Cheissoux : Quels sont, Guillaume Sainteny, les instruments économiques qui peuvent être utilisés dans les territoires ? Comment cela va-t-il évoluer ?

Guillaume Sainteny : Incontestablement, il y a une évaluation économique et environnementale qui va être de plus en plus précise et complète. J'entendais Christian Béranger parler du nouveau décret « études d'impact ». Il en parlait avec intérêt et aussi avec un peu d'appréhension. Il faut savoir que ce décret est en préparation depuis 2006, et que nous sommes tenus de le sortir, parce que c'est une mise en conformité nécessaire avec une directive européenne que nous n'appliquions pas complètement jusqu'à présent en France. Et, personnellement, je pense que la grande tendance des études d'impact dans les années qui viennent va être de prendre de plus en plus en compte les aspects économiques, c'est-à-dire pas seulement l'aspect activité économique au sens classique du terme, mais de tenter de *monétariser* de plus en plus les aspects environnementaux dans les études d'impact. On en a vu une première approche dans le cas du SNIT ou dans d'autres exemples de ce type.

La seconde tendance, je crois, c'est d'avoir ce que j'appellerai des écobilans beaucoup plus complets. C'est-à-dire que si l'on prend l'exemple des granulats, on a l'extraction, on a ensuite le transport, on a l'utilisation, qui est ce qu'on appelle l'énergie grise, par exemple, on a le recyclage... Or ce sont des enjeux qui sont contradictoires, c'est-à-dire que l'on peut privilégier l'extraction dans un endroit où la biodiversité est faible, mais avec un éloignement important du lieu où l'on va utiliser les granulats. On aura donc un impact faible sur la biodiversité mais un impact élevé en terme de CO₂ ou, à l'inverse, vouloir privilégier une extraction dans un endroit très proche d'un lieu de construction mais où la biodiversité est riche.

Il faudra faire des arbitrages et cela sera le choix politique mais pour que le choix politique soit éclairé, il faudra que ces différents impacts puissent être quantifiés le mieux possible et, malheureusement, pour quantifier, jusqu'à présent, on n'a trouvé qu'une seule chose, c'est la monétarisation économique, certes pas parfaite mais qui permet d'y voir un peu plus clair.

Denis Cheissoux : C'est le seul outil évidemment que les gens comprennent, parce que c'est une monnaie d'échange. On voit bien d'ici quinze, vingt ans, puisque ces fameuses externalités, c'est-à-dire l'environnement, on ne s'en est pas du tout occupé. On va le monétariser. Alors, on est arrivé tant bien que mal. C'est devenu, avec la tonne de carbone, un immense marché financier. Des philanthropes, comme Goldman Sachs, ont poussé M. Obama pour y arriver le plus vite possible. D'ailleurs, c'est un marché de trois mille milliards de dollars à terme. Alors, la tonne de grenouilles jaunes, ça va être déjà beaucoup plus compliqué. Les relations qu'il peut y avoir entre certaines herbes et le mouton de pré salé du côté du Mont Saint-Michel, cela aussi va être compliqué. Et pourtant, ce seront là ces fameux services rendus par la nature à l'homme. Ce n'est pas la bonne définition, car la nature ne nous a jamais rien prêté, mais pour que les gens comprennent bien, lorsque vous êtes dans une forêt, les gens vont vous parler du bien-être, du stockage du carbone, vont vous parler de la restitution d'oxygène mais très peu vont vous dire, en fait, c'est un réservoir d'eau, parce que c'est un outil de filtration absolument incroyable. Si on fiche en l'air toutes les zones humides, c'est aussi un coût énorme pour la collectivité. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas certaines qu'il ne faut pas drainer mais il y en a qui sont complètement indispensables.

Est-ce que ce sera ça demain ? On est quand même parti là-dessus : mieux comprendre les écosystèmes, mieux comprendre ces fameux services qu'ils nous rendent. Va-t-on leur donner un coût pour dire « Stop, arrêtez » ? Est-on parti dans cette affaire-là ?

Guillaume Sainteny : On est parti dans cette affaire-là, oui. Ce sera très long et très compliqué parce que le changement climatique, c'est très simple. On a quelques gaz à effets de serre bien identifiés et, en plus, on les ramène à un seuil qui est la tonne équivalent carbone. La biodiversité, ce sont des millions d'espèces végétales, des millions d'espèces animales. Tout dépend comment on les compte et si on inclut les invertébrés ou pas, dont beaucoup ne sont pas connus, et en plus les interrelations entre ces espèces. L'évaluation précise de chacune de ces espèces et de chacune de ces interrelations n'est probablement pas possible. En revanche, ce qui est possible à moyen terme, me semble-t-il, est une évaluation des grands types d'écosystèmes, des grands biomes, et ensuite de ce qu'on appelle des transferts de valeurs. C'est-à-dire que, par exemple, quand on a une hêtraie calcicole en France, on peut arriver à savoir ce que produit 1 hectare d'hêtraie calcicole en France.

Comme on en a beaucoup, on dit ensuite, par hypothèse : « l'hectare d'hêtraie calcicole vaut tant ». C'est un travail qui est en cours et, d'ailleurs, je crois que la stratégie européenne va réclamer que les États membres mènent ce travail à bien dans les années qui viennent, de façon assez rapide, et on aura donc ces bases-là. Mais on a déjà quelques éléments impressionnants. Par exemple, aux États-Unis, on considère que la lutte contre ce que l'on appelle les espèces invasives, qui ne sont pas indigènes, coûte à l'économie 120 milliards de dollars par an.

Denis Cheissoux : On va voir avec vous, Françoise Maurel, parce que vous connaissez bien ce domaine-là. Vous appartenez au Commissariat général au développement durable. Vous êtes au service de l'évaluation, chef du Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable (SEEIDD). Alors, la gestion durable des matières, l'utilisation efficace des ressources, vous y faites évidemment très attention. On voit que c'est une attention de plus en plus croissante au niveau mondial et européen. Peut-on en savoir un peu plus sur les travaux qui sont en cours dans ce domaine pour enrichir un peu notre réflexion ?

Françoise Maurel : Bien sûr, et je vais essayer de vous donner quelques éléments parce que c'est une démarche tout à fait similaire à celle qui est engagée par la profession des carrières et des granulats. Je pense qu'il est intéressant de l'évoquer. De plus, cela va certainement faire écho à deux des interventions précédentes, notamment les petits films vidéo que nous avons vus, ce qui me permettra d'aller un peu plus vite que je ne l'avais prévu initialement. L'Union Européenne a effectivement engagé des travaux, à la fois sur la gestion des matières, et de même qu'au plan international. Le constat est quand même, comme vous l'avez dit plusieurs fois, assez accablant, puisque le développement économique s'est accompagné au fil du XX^e siècle d'une croissance très forte de la consommation et de l'utilisation de matières premières primaires et secondaires utilisées par les processus de production.

Pour donner quelques chiffres, en commençant par les énergies fossiles, que je ne mets pas vraiment dans les matières, mais pour donner un ordre de grandeur et de comparaison, alors que les énergies fossiles et leur consommation, leur extraction a été multipliée par 12 en un siècle, celle des minéraux industriels et des minerais a été multipliée par 27, et celle des matériaux de construction a été multipliée par 34.

On voit que l'on est dans une échelle assez difficilement soutenable. Aujourd'hui, le chiffre global, au niveau mondial, d'extraction de matières est de 53 milliards de tonnes par an ; donc, clairement, on est face à un mur et il faut faire quelque chose pour réduire l'intensité matière de la croissance, parce que sinon, effectivement les arbres ne montent pas au ciel et on sera bloqué.

Denis Cheissoux : Concrètement, ça veut dire réduire la capacité unitaire de chaque individu ?

Françoise Maurel : Alors ce n'est pas nécessairement la décroissance ou la réduction totale de la consommation de matière, même peut-être pas forcément par habitant, la question est plutôt la maîtrise, la maîtrise de la consommation, la maîtrise de la demande et celle des processus de production également.

Alors pourquoi il faut le maîtriser ? Tout simplement parce qu'il y a déjà les impacts environnementaux. Je n'y reviendrai pas, c'était l'objet de la table ronde précédente, mais il y a aussi des enjeux économiques parce que l'utilisation de matière présente quand même un coût considérable et, a priori, un coût qui va aller croissant compte tenu de la raréfaction. Donc, ces problématiques sont vraiment au cœur des questions économiques et, au niveau européen comme au niveau international, font clairement l'objet de beaucoup d'attention.

Ne pas trop diverger sur des sujets qui ne sont pas ceux d'aujourd'hui, mais je pense que tout le monde a entendu parler des métaux rares où il y a un vrai problème de raréfaction et, clairement, on n'attendra pas 2050 pour avoir des problèmes dans ce domaine.

Une autre caractéristique, effectivement, est le fait que les matières, on a eu tendance aussi à délocaliser leur extraction. Alors, encore une fois, ce n'est pas tout à fait le cas pour les granulats, puisque les granulats sont produits très majoritairement au niveau national, mais les problématiques se posent un peu de la même façon sur le territoire. Il faut éviter les problèmes de Nimby et il faut

bien avoir une approche globale, et pas seulement de délocalisation, de la production. Nous pensons vraiment qu'il faut trouver des solutions pour réduire et maîtriser la consommation.

Denis Cheissoux : Est-ce possible dans ce monde où l'on a des injonctions publicitaires dans tous les sens ? Comment fait-on ?

Françoise Maurel : Il est sûr que l'on est dans une contradiction permanente avec le développement économique, les aspirations. On parle des besoins mais il n'y a jamais de vrais besoins, en terme économique, il y a des demandes. Les besoins, eux, sont infinis. La contradiction, c'est d'accepter la contrainte liée à ce développement et à cette satisfaction toujours croissante.

Denis Cheissoux : Comment opère-t-on le découplage entre la croissance économique et l'utilisation des matières premières ?

Françoise Maurel : On l'a dit, il y a une amélioration de l'efficacité matérielle dans la production. Donc, aujourd'hui, la consommation de matières est d'environ $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{3}$ plus faible par habitant qu'elle ne l'était il y a trente ans, mais, effectivement, ce n'est pas le seul levier. Il faut aussi favoriser la réutilisation, le recyclage de tous ces matériaux, plus généralement l'économie circulaire. C'est un moyen important, agir sur l'offre, la production, donc en particulier pour les matériaux de construction, le recyclage n'est que de 5 %, alors qu'il peut être de l'ordre de 40 % dans certains processus et pour certaines matières comme les métaux.

Pourquoi n'y a-t-il pas de recyclage ? On peut se poser la question, c'est peut-être que le coût aujourd'hui est élevé. Il est élevé parce qu'on le considère, souvent, à l'échelle d'un seul acteur. En fait, le principe de l'économie circulaire ou du recyclage ou de la réutilisation, est qu'il faut penser la filière ou la gestion de la matière, non pas au niveau d'une production, mais au niveau de toute la chaîne d'utilisation. Il faut avoir une logique et un raisonnement en terme d'utilisation et non pas seulement de production à un moment donné. Autrement dit, il faut avoir des approches de type cycle de vie et essayer de faire en sorte que se coordonnent, ou qu'au moins se parlent, les différents acteurs qui interviennent aux différentes étapes de processus d'utilisation.

Il me semble qu'il y a beaucoup de marge de progrès là-dessus, mais il faut faire en sorte que les gens se parlent et c'est tout le principe du développement durable, de faire de la concertation et de produire un peu d'intelligence collective pour arriver à ce que, globalement, on puisse réduire le coût du recyclage et donc favoriser une réduction de l'intensité matière dans l'économie. C'est de l'éco-conception, c'est aussi de l'écologie industrielle au niveau des territoires.

Aujourd'hui, le coût est élevé. C'est peut être le frein, parce que les gens n'ont pas l'habitude de se parler mais, à l'avenir, comme le coût d'utilisation des matières va probablement évoluer dans le sens d'un renchérissement, il y a clairement une forte incitation à coopérer pour que l'on trouve des solutions globales permettant d'économiser la matière. Alors cela peut être l'économie quantitative, cela peut être aussi l'économie qualitative, si l'on peut dire, c'est-à-dire substituer, par exemple, d'autres produits moins impactants ou des produits qui consomment moins de matière. Il y a de l'optimisation des processus industriels en réduisant, en allégeant les structures, par exemple, dans les constructions, en trouvant des matériaux de substitution. Il y a quand même beaucoup de travail d'innovation à faire dans ce domaine parce qu'il faut que les matériaux de substitution respectent les mêmes contraintes de sécurité au global. Voilà, il faut avoir une logique de performance, essayer d'obtenir le même résultat avec moins de matière, moins d'input, tout au long des chaînes.

C'est pour l'aspect, effectivement, production, mais ensuite, il faut aussi pouvoir faire changer les comportements, les modes de vie et là, il est clair que l'on a peut-être moins de leviers aujourd'hui.

Denis Cheissoux : **Denis Merville**, président de l'AMF, l'Association des maires de France, président aussi de la commission développement durable dans cette même association. En partant du local, comment cela se passe chez vous avec les granulats, avec l'extraction ?

Denis Merville : Ma première réflexion est de me dire que les comportements ont changé. Parce que je suis dans la vie publique depuis plus de 25 ans, je suis dans une région où, quand j'ai commencé, les extracteurs de granulats, les carrières, pour moi, étaient des gens opposés à l'environnement et je me souviens avoir mené quelques actions pour plaider en faveur d'un schéma des carrières, pour que l'on respecte les paysages. Alors, aujourd'hui, quand je participe à ce colloque et que je vois maintenant les carrières, opportunité pour la biodiversité, je me dis : « Il y a eu des changements dans les comportements, il y a eu des changements dans la profession que je salue. Le directeur de Roc le disait tout à l'heure, je le constate également sur le terrain, par rapport à ce que c'était, d'énormes progrès ont été faits. Parce que la Haute-Normandie approvisionnait pas mal, non seulement la région, mais également l'Île-de-France. On a eu des sites dégradés et, aujourd'hui, on a des sites qui sont vraiment réhabilités, on a des espaces qui ont été réaménagés et sont une opportunité pour la biodiversité. Je me dis : « Il y a eu du changement depuis 25 ans et cela va donc dans le bon sens ».

Denis Cheissoux : Notre thème, approvisionnement durable du territoire, concilier développement local, maintien d'un tissu industriel, soit la production de matières premières ... Comment fait-on pour que tout ce petit monde-là puisse fonctionner ?

Denis Merville : Je saluais les efforts qui ont été faits. J'ai des carrières dans mon canton. Par rapport à ce que c'était aussi, vous savez, présider Air Normand pendant 25 ans, et les retombées blanches de poussière, il y en avait. Aujourd'hui, tout de même, les choses ont énormément changé et, incontestablement, parce qu'il y a eu une meilleure épuration de l'air et également, les carrières sont réhabilitées.

J'ai lu les propositions de la profession. Tout à l'heure, on y a fait allusion, et je pense que de toute façon vous allez me poser la question, donc j'anticipe : je me battais autrefois pour avoir un schéma régional des carrières. Alors, on est au schéma départemental. Peut-on les mettre dans les SCOT ? C'est une préoccupation des élus.

Quelqu'un a dit tout à l'heure : « Il faut que ce soit cohérent, compatible, opposable » et il est vrai que les maires, les élus, nous sommes confrontés aujourd'hui à toutes ces notions. On accumule les choses et quand on fait un SCOT, on se dit : « Ah, il y a encore une contrainte supplémentaire, un porté à connaissance supplémentaire, que va-t-il rester ? » Si j'ajoute que, chez nous, il y a en plus des marnières. C'est le prédécesseur qui avait tiré de la marne du sol et, donc, on n'a pas le droit de construire à cet endroit-là, on ne peut plus faire ce que l'on veut ici, et donc les élus s'opposent. Et il y a aussi des problèmes d'érosion, de ruissellement. Alors, on définit des périmètres. Aujourd'hui ce sont les PPRI. Chez moi, on n'a plus le droit de construire, cela va nous poser des problèmes. Alors, effectivement, la profession propose de pouvoir inscrire le schéma des carrières dans les SCOT. On n'en a pas délibéré à l'AMF et on a aussi des instances.

Denis Cheissoux : Mais ça va être quoi ? On va y arriver ?

Denis Merville : À titre personnel, je pense que c'est une bonne chose. Parce qu'en définitive, cela va vers un approvisionnement de proximité. Maintenant, un certain nombre d'élus vont dire que cela fait une contrainte supplémentaire, il y a les lignes électriques, il y a les marnières, les inondations, que va-t-il nous rester ? Et ils vont demander, bien naturellement, une compensation. Parce que quand on a connu cela, on le connaît avec les zones Natura 2000, comment fait-on ? Y a-t-il une fiscalité ? Parce que pour les élus, aujourd'hui, même s'il y a des réformes en cours de taxes professionnelles et autres, il y a quand même des ressources sur le foncier non bâti ou autre, et incontestablement il va falloir trouver une compensation et on sait que les finances des collectivités locales sont aujourd'hui plus contraintes qu'elles ne l'ont été à une autre époque.

Denis Cheissoux : Alors comment fait-on pour faire passer les projets ? Cela se termine quand même toujours par un élu qui va se retrouver face au peuple. La décision est quand même extrêmement difficile. Peut-être que certains aimeraient se dire que c'est tel préfet qui va trancher avec le côté régalien. Comment fait-on ? De plus, on ne peut pas en vouloir à des élus qui ne peuvent être compétents sur tout. Alors, quand on est maire d'une commune de 800 ou 1000 habitants, ce n'est pas toujours très simple de tout manier. Donc, comment fait-on ?

Denis Merville : Nous venons, sur la pointe du Havre, de travailler un SCOT qui a été approuvé et a pris plus de 3 ans. Il a d'ailleurs été attaqué après. Aujourd'hui, il faut recommencer. C'est un énorme travail de concertation. Évidemment, on essaie de prévoir ce qui va se passer dans les 20 ans à venir. Ce n'est pas toujours évident, et ensuite, cela fait beaucoup de groupes de travail, beaucoup de concertation, mais je crois que c'est intéressant. Puis il faut le présenter aux conseils municipaux. Il est vrai que pour le maire lambda, ce n'est pas évident quand il n'a pas suivi l'ensemble des travaux. Parce qu'ensuite, il faut le présenter à 10, 15 personnes dans les petites communes. Puis on passe aux enquêtes publiques. Et là aussi, vous le voyez effectivement, l'enquête publique est une bonne chose, mais chacun regarde un peu s'il est impacté sur son terrain, ce qui va se passer chez lui, ce qu'il pourra faire, s'il aura le droit de construire. Pourquoi ? Parce qu'il y a un risque d'inondation, pourtant on ne l'a jamais inondé... Alors on dit : « Oui, mais attendez, ce sont des pluies centennales... Ah oui, mais... » Donc, à chaque fois, il faut faire beaucoup de pédagogie. Mais je crois, et là aussi c'est une évolution positive par rapport à l'époque où j'ai commencé ma vie publique, il faut de la concertation, il faut de la pédagogie et il faut faire comprendre les choses et penser au-delà de son petit territoire communal. Ce sont donc des questions importantes, et je crois que la biodiversité en fait partie.

Denis Cheissoux : C'est plus dur dans ce domaine-là que dans l'énergie que vous connaissez bien, parce que vous présidez aussi la commission de régulation de l'énergie ?

Denis Merville : De toute façon, je me suis toujours intéressé aux questions d'environnement et, chez moi, je n'aurais pas été élu si je ne m'étais pas intéressé aux questions d'environnement. Chez moi, j'ai à peu près droit à tout. Entre les falaises du littoral, les falaises de la Seine, les marnières, les haies, l'érosion, le ruissellement, les conflits avec les réserves naturelles, Natura 2000, les estuaires... Donc, il faut véritablement du dialogue et de la concertation. J'étais samedi avec des chasseurs, j'ai vu 2 mondes qui s'affrontaient et qui, aujourd'hui, quand même, commencent un peu à évoluer aussi, entre l'environnement et le monde de la chasse.

Denis Cheissoux : Merci à vous, Denis Merville. **Bernard Soulas** qui a un mandat régional ici et est chef d'entreprise en PACA et en Languedoc, racontez-nous vos enjeux. Aussi, bien sûr, la ressource de proximité. Allons-y carrément, pourquoi maintenir la proximité et pourquoi ne pas importer, comme on l'a fait en région bordelaise, du côté du Maroc ? C'est un grand plaisir pour eux d'exporter. Du côté de la Norvège aussi ?

Bernard Soulas : La proximité existe. On a estimé que la distance moyenne entre le lieu de production et le lieu d'utilisation est de 30 km. À titre comparatif, les carburants pour alimenter les stations-services de proximité qu'on connaît tous, c'est 100 km. Donc il y a un enjeu environnemental majeur puisque le transport routier, c'est plus de 30 % des émissions de CO₂. On a un héritage, un héritage d'un passé assez récent qui nous permet d'avoir un maillage de proximité, et c'est un atout majeur à la fois pour l'approvisionnement des territoires et pour la protection de l'environnement. Donc comment préserver cette proximité ? Alors j'y reviendrai.

Vous parliez des importations. Les importations, effectivement, existent aujourd'hui sur des contextes spécifiques, notamment liés à la géologie, qui justifient les importations actuelles. Je crois que cela représente autour de 2 millions de tonnes par an, probablement pas plus. On a beaucoup parlé, vous l'évoquiez dans une table ronde précédente, à propos d'un projet de construction en bois, le paradoxe serait d'importer massivement une matière première qui existe en qualité et en quantité sur le territoire national.

Ensuite, on peut peut-être évoquer un autre paradoxe, vous parliez d'importations de pays du nord de l'Europe. Ces pays ne sont pas réputés pour ne pas respecter l'environnement moins que nous. Donc, cela répond à un bon sens, on a parlé du bon sens au début du colloque.

Je voudrais juste essayer d'imaginer ce que pourrait être, et c'est une hypothèse d'école, 25 % de la production importée par la mer. Cela ferait 100 millions de tonnes. 100 millions de tonnes par an à faire venir. En imaginant que l'on puisse mobiliser 25 installations à capacité portuaire sur la frange littorale pour accueillir ces 100 millions de tonnes, 25 c'est plutôt optimiste, on aurait 4 millions de tonnes par port qui arriveraient. Ce serait bien, ce serait pour alimenter une bande, l'hinterland, de

200 km à peu près, pour couvrir un quart des besoins et on se retrouverait probablement avec un fret final en transport routier, on aurait du mal à l'éviter, qui serait à peu près de 100 km. Voilà. On est passé de 30 km à 100 km. CQFD.

Je pense donc avoir, en partie, donné quelques éléments de réponse.

Ensuite, comment garantir la disponibilité des gisements de proximité ?

Alors, c'est plus un témoignage de professionnel de terrain que je voudrais transmettre et qui va peut-être faire réagir Monsieur le maire. En fait, on a évoqué l'exploitation d'un gisement remis en question tous les 15 à 20 ans. C'est le règlement sur les autorisations qui impose cette remise en cause. On constate souvent que, dans l'intervalle, un arbitrage local au niveau d'un PLU est susceptible de remettre en cause le renouvellement, l'extension de la carrière. Et donc, on peut ainsi rayer de la carte des gisements de proximité capables d'alimenter des zones de consommation pendant 10, 20 ou 50 ans, sans qu'aucune vision supracommunale n'interfère dans la décision. Je crois que c'est sur cela qu'il faut insister. C'est-à-dire que l'on rajeune de la carte des gisements de proximité capables d'alimenter des zones de consommation sans aucune vision intercommunale supra communale dans les décisions. On n'est pas au niveau des SCOT, on n'est pas au niveau des DTADD, les directives territoriales d'aménagement et de développement durable, on est au niveau des PLU.

Peut-on imaginer une pareille gestion - c'est la réalité du terrain - de la ressource en eau, par exemple ? Des paysages ? De la biodiversité ? Du foncier agricole ? Je crois que ça serait une catastrophe.

Tous ces domaines sont pris en compte dans les schémas d'aménagement au niveau national, dans les programmes publics, la loi paysage, la trame verte et bleue, la loi de modernisation agricole qui est toute récente. On parlait des zones agricoles de proximité tout à l'heure. Il n'existe rien de tel pour la gestion de la ressource minérale. On est donc confronté à une vraie difficulté.

Denis Cheissoux : Vous faites partie d'une exception, on va dire.

Bernard Soulas : Je ne sais pas si c'est une exception, mais je pense que la ressource minérale est aussi une richesse minérale, comme peut l'être la ressource en eau.

L'orientation n° 1, qui fait partie du Livre blanc, est effectivement de prendre en compte les besoins des granulats dans les grands schémas, plans et programmes publics.

On a vu tout l'intérêt de la proximité, à travers le transport, avec les chiffres que j'ai donnés. Pérenniser la proximité est important. On l'a déjà évoqué, c'est assurer des durées d'autorisation qui permettent l'exploitation à durée prévisionnelle de vie des gisements. Le législateur a laissé aux pouvoirs publics la possibilité, en cas de difficulté, de mettre un terme à une exploitation. Mais on ne facilite pas la pérennité du gisement en imposant, tous les 15 ans, ces passages devant une obligation de renouvellement d'autorisation.

Denis Cheissoux : Denis Merville, sur ce point, peut-être. Parce que là, c'est un point de blocage assez important.

Denis Merville : La question que pose Monsieur est une vraie question. Cela veut dire aussi qu'il ne faut pas trop d'élections, il ne faut pas trop changer d'élus pour avoir une stabilité. La première fois que j'ai été élu maire, j'avais un contrat d'affermage pour l'eau et c'était pour 25 ans. Je ne disais jamais : « On va le renégocier ». Et puis les textes ont fait que, je pense que c'est bien, on renégocie tous les 12 ans maintenant. Alors, les PLU, effectivement. Le conseil ne change pas quand même aussi facilement dans la mesure où, maintenant, le PLU s'intègre quand même dans un SCOT, et que le SCOT, petit à petit, va quand même vers des prescriptions qui sont un peu opposables.

Maintenant, il est vrai que si le conseil municipal décide de changer, mais c'est la démocratie, cela vous pose des problèmes. Je le comprends parfaitement.

Bernard Soulas : Oui, mais il vaut mieux préciser ma pensée. Je crois qu'on en demande trop aux maires et aux élus locaux. Parce qu'ils ne peuvent pas assurer une gestion de la ressource minérale à travers les préoccupations locales qui sont les leurs. Il y a un niveau de décision, là, qu'il faut revoir. C'est pour cela que l'on pense que les schémas départementaux des carrières doivent devenir,

véritablement, des schémas de gestion durable de la ressource minérale et qu'ils doivent, avec la concertation, être élaborés pour être, quelque part, les dépositaires de la ressource minérale et pouvoir identifier des zones où cette ressource sera protégée.
Je pense que c'est une évolution absolument nécessaire.

Denis Cheissoux : Votre demande a été comprise.

Conclusion

Synthèse

Denis Cheissoux : **Nicolas Vuillier**, rejoignez nous, ainsi que **Jean-Marc Michel**.

Nicolas, évidemment, journée extrêmement riche. On a parlé et reparlé de proximité, vous allez encore nous parler de proximité. Pourquoi faut-il vraiment maintenir les sites de proximité ?

Nicolas Vuillier : Très bonne question, vous l'avez remarqué, il y avait un fil rouge et vous l'avez trouvé : la proximité, bravo !

J'en profite pour féliciter tous les intervenants parce qu'ils ont été formidables, aussi bien nos experts que nos professionnels.

Alors pourquoi la proximité ? C'est un peu une question de bon sens pour nous. Les matériaux que nous utilisons sont des pondéreux, c'est le matériau le plus lourd, le volume le plus transporté en France et, de la carrière (...) donc de consommation n'aura qu'un impact fort sur le transport et, pour autant, ne résoudra pas le problème d'acceptabilité de l'activité. Donc on est confronté à un problème de Nimby ou de non-acceptabilité de l'activité, mais en repoussant les carrières des zones de consommation, on aura toujours ce même problème, c'est donc reculer pour mieux sauter et en ayant plus de dommages environnementaux.

Denis Cheissoux : Autre point, on l'a vu, c'est d'arriver à gérer collectivement cette question.

Nicolas Vuillier : Pour nous, c'est réellement l'enjeu d'avenir. J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Jérôme Bignon, pour être membre du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées. On voit que là, on est dans une logique de gestion du milieu, c'est-à-dire que l'on gère en commun les parcs naturels marins et je trouve que c'est une approche intéressante, on gère, avec les autres usagers.

Et bien, à terre, on n'est pas encore dans cette logique-là, mais il faudrait que l'on puisse arriver, sur un territoire, à avoir cette logique de gestion en nous regroupant avec les élus, bien sûr, avec les utilisateurs, avec les associations, avec les autres usagers du territoire, pour voir comment, collectivement, on peut arriver à définir les zones pertinentes pour maintenir un réseau de carrières de proximité. Il faut que l'on puisse le faire ensemble. Là, l'État a son rôle à jouer, car je pense qu'il doit nous aider à organiser cette concertation, mais pas une concertation sur un dossier, en fait, c'est une concertation sur un projet général d'alimentation d'un territoire en matériaux.

Denis Cheissoux : Ce que l'on a entendu aussi au cours des différents débats, c'est quand même la question du temps qui vous anime. Les forestiers ont une approche, eux, encore plus importante, même sans penser à Colbert, mais quand ils plantent aujourd'hui, ce n'est évidemment même pas pour leurs petits-enfants ou arrière-arrières-petits-enfants. Vous, je dirai que c'est un peu pareil, même si vous vous projetez à une trentaine d'années, vous n'êtes pas des entreprises qui peuvent se délocaliser, vous n'êtes pas des marchands de jeans qui pouvez partir du jour au lendemain, vous avez beaucoup de capitaux qui sont derrière. Cela, aujourd'hui, les gens en ont-ils conscience ? La profession évidemment en est consciente, mais pour cette acceptabilité, n'avez-vous pas un peu plus de communication à faire pour bien expliquer les enjeux ? Et que pouvez-vous attendre de la profession pour bien faire remonter ces attentes ?

Nicolas Vuillier : La première chose qui est essentielle pour nous, aujourd'hui, est de collectivement gérer. Gérer le niveau de réserves, gérer les autorisations avec l'administration. Je le disais ce matin à la conférence de presse, quelqu'un l'a repris aussi, c'est le député Monsieur Piron en introduction, aujourd'hui, une autorisation de carrière c'est dix ans.

On ne renouvelle plus, au fil de l'eau, les autorisations qui ferment. Les carrières qui s'épuisent, qui s'arrêtent ne sont plus renouvelées au fil de l'eau. Donc on est déjà dans une difficulté de visibilité : quel est aujourd'hui le stock de carrières, de réserves autorisées ? Première chose et, deuxième chose, si le rythme de renouvellement n'est plus compatible avec le cycle économique de l'entreprise, on peut imaginer que les entreprises fassent d'autres choix, et que ces choix ne soient pas forcément les plus pertinents pour la société.

Alors vous me direz que l'on se pose peut-être des questions que l'on ne devrait pas se poser, parce qu'en fait, on se pose des questions sociétales. Une organisation professionnelle doit-elle se poser ces questions ? Il me semble que oui. Je crois que c'est notre rôle, dans le cadre du développement durable aussi, de nous préoccuper de cette question et aussi de voir comment, ensemble, on peut envisager l'avenir de l'approvisionnement en granulats du territoire. Sachant que ce granulat dont on parlait tout à l'heure, on parlait d'intérêt général, et c'est quoi l'intérêt général, je ne sais pas mais, en tout cas, si on n'essaye pas de le définir en commun pour cette matière-là et bien je pense que c'est le marché qui gèrera les choses, cela peut être bien comme cela peut être moins bien.

Allocution de clôture

Denis Cheissoux : **Jean Marc Michel**, quelques mots pour terminer, au nom de l'État, bien sûr, que vous représentez.

Jean Marc Michel : Mesdames, Messieurs, je voulais, tout d'abord, au nom du gouvernement et en particulier de notre ministre, Nathalie Kosciusko-Morizet, vous féliciter pour tout ce que vous avez entrepris dans ces débats d'aujourd'hui, tout ce que vous avez transcrit dans ce Livre blanc, et il ne s'est pas fait en un jour, tout ce que la profession capitalise depuis une bonne dizaine d'années pour dévier sa trajectoire en direction des préoccupations environnementales.

Vous dire aussi que c'est un honneur pour moi d'avoir été associé à ce Livre blanc, d'en avoir porté préface et puis, d'être aux côtés d'une profession qui cherche à la fois à intervenir au profit d'une activité économique qui est la sienne, on ne va tout de même pas lui reprocher d'être dans le business et de s'y plaire. Néanmoins, c'est aussi une profession qui sait s'adapter aux nouveaux enjeux sociétaux et nouveaux enjeux territoriaux. Et je pense que, dans la demande citoyenne et dans ces réflexes de proximité que vous développez, entre une demande locale et une envie et des besoins de produire avec des courts cycles de transport, il peut y avoir un rapprochement.

Vous dire aussi que, au nom du gouvernement, une interprofession comme la vôtre qui sait prendre en compte de nouveaux enjeux, c'est aussi une profession qui a de l'avenir. Vous savez « phagocyter » les sujets qui montent, vous savez les porter, les transformer, à la fois à l'avantage, échelle nationale, de la profession et à la fois à l'avantage de l'entreprise, échelle de proximité. Et puis, cette table ronde autour de la concertation, très en amont des projets, tout en amont, j'ose l'allusion pour une profession spécialiste de fournitures de matériaux de construction, cette concertation à laquelle je crois que vous avez pris goût, c'est aussi, peut être, une manière pour vous de travailler à la fois à l'avenir de vos entreprises, mais aussi comme cela vient d'être dit à cette table ronde, à l'avenir de l'organisation des territoires. On fait comment pour garder place importante à l'activité économique sur les territoires ?

Enfin, cette dimension environnementale, Mesdames, Messieurs, évidemment, elle est au cœur du capital de vos entreprises, sachez qu'elle est au cœur de votre capital d'entreprises au moment où vous allez investir, au moment où vous conduisez l'exploitation et au moment où vous réhabilitez les sites.

Quand on parlait du temps, vous avez le temps long. À la fois vous concevez un projet, vous le négociez, vous le conduisez et vous ne parlez pas technique de la terre brûlée, au contraire, vous livrez un capital au départ. Ça je pense qu'il faut, qu'ensemble, on trouve le moyen de le valoriser, même si c'est sur un temps long, même si c'est avec des équipes municipales ou intercommunales qui changent, et ce n'est sans doute pas facile pour vous quand vous êtes installés sur un site.

Je sais aussi, et vous me l'avez dit, Président, qu'une chose serait merveilleuse, ce serait une pause législative et réglementaire, et que ce temps long soit aussi un temps pour le cadre législatif et réglementaire qui vous organise et qui vous rapproche de la société et des enjeux. Alors je ne sais pas vous donner ce rythme allongé de la production législative et réglementaire, nous avons ensemble, encore, à aller au bout de nos décrets, enquêtes publiques, études d'impact, et j'en passe et des meilleurs, mais ce que j'aurais envie de vous livrer au nom des capacités de production de la direction générale dont j'ai la charge, portons ensemble tous ces paradoxes dans une stratégie nationale qu'on partagerait pour la gestion durable des granulats, et que ce que nous avons déjà commencé à

produire ensemble au travers de ce Livre blanc, nous essayons de le traduire dans des orientations partagées, négociées, un peu ce que l'on a fait la semaine dernière déjà, ce que l'on va refaire fin juin et donc, vous dire que ce que je ne sais pas vous proposer comme vision stabilisée au travers d'éléments législatifs et réglementaires, je puisse au moins vous les proposer dans une vision stratégique et que vos 22 propositions qui sont dans ce Livre blanc on les fasse vivre ensemble.

Mesdames, Messieurs, vous l'avez compris, nous sommes tous en responsabilité sur des enjeux environnementaux, sociétaux et économiques, vous comme nous. Votre profession s'est rendue, avec ses partenaires, détentrice d'un capital, un capital de savoir-faire d'entreprise, un capital d'expérience négociée, d'acceptation sociale aussi, un capital de capacité d'innovation, un capital d'intégration environnementale, un capital d'organisation qui sait changer d'échelle et répondre aux besoins de nos concitoyens, un capital médiatique, un capital d'image montante et un capital d'une certaine sensibilité juridique et administrative. Vous finirez par en savoir plus que nous sur le droit des carrières et tant mieux.

N'attendons pas l'horizon 2030, et c'est ce que je vous dis, partageons ensemble cette stratégie et bâtissons-la, nous devons agir ensemble au service ou dans le sens du Grenelle.

Ensemble, nous avons fait naître cette marque du Grenelle. Ensemble, donnons-lui un contenu aussi bien dans vos métiers d'extraction que dans celui des transporteurs. Faisons en sorte que ce recyclage soit doté d'une pointe de proximité qui nous irait bien, faisons en sorte aussi que l'on essaye de ne pas gaspiller les matériaux que vous prendrez de plus en plus de précautions à extraire. Travaillons à cette efficacité des matériaux tous ensemble. Si nous n'y travaillons pas nous, peut être à Bordeaux, de Norvège ou d'ailleurs, arriveront des matériaux beaucoup plus spécialisés et, encore une fois, nous n'aurons pas délocalisé mais on viendra vendre à notre porte.

Donc Mesdames, Messieurs, ensemble, fabriquons ce changement et cette cohérence de l'action publique et économique dont nos citoyens nous demandent d'être porteurs. Alors n'attendons pas 2030, Mesdames, Messieurs, et continuons à travailler ensemble. Je vous remercie de vos engagements.

